

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 21

Votants : 26

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.12 : Compte Administratif – 2024 – Budget communal

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Monsieur CARTIER présente les comptes de l'année 2024 relatifs au budget de la Commune :

- 1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent de 604 302.94 €.

Le montant des dépenses s'élève à 4 629 285.47 € et le montant des recettes à 5 233 588.41 €.

- 2) La section d'investissement laisse apparaître un déficit de - 1 722 241.73 €.

Le montant des dépenses s'élève 2 931 765.09 € et le montant des recettes à 1 209 523.36 €.

Il convient d'intégrer les reports des années précédentes pour déterminer le résultat global de clôture ce qui donne :

- 1) La section de fonctionnement laisse ressortir un excédent antérieur de 4 738 590.84 € soit un excédent cumulé de 5 342 893.78 €.
- 2) La section d'investissement laisse apparaître un excédent antérieur de 2 980 814.54 € soit un excédent cumulé de 1 258 572.81 €.

Après présentation du compte administratif de l'exercice 2024,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Budget Primitif 2024 et les décisions modificatives de l'exercice concerné,

Considérant que Monsieur le Maire doit se retirer et être remplacé par le 1^{er} Adjoint qui assure la présidence de la séance pour le vote du compte administratif,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **VOTE** le compte administratif 2024 présenté comme suit :

RESULTAT DE L'EXERCICE

FONCTIONNEMENT DEPENSES : 4 629 285.47 €

RECETTES : 5 233 588.41 €

INVESTISSEMENT DEPENSES : 2 931 765.09 €

RECETTES : 1 209 523.36 €

Excédent de Fonctionnement : 604 302.94 €

Déficit d'Investissement : -1 722 241.73 €

➤ **INDIQUE** que compte tenu des résultats antérieurs cumulés, les résultats de clôture

Fonctionnement : 5 342 893.78 €

Investissement : 1 258 572.81 €

➤ **PRECISE** que les restes à réaliser 2024 s'élèvent à :

- - 1 619 628.15€ en dépenses d'investissement.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.13 : Compte de gestion – 2024 – budget communal

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Monsieur CARTIER expose que le receveur municipal a transmis à la commune son compte de gestion.

Celui-ci fait apparaître les résultats suivants :

COMMUNE	Résultat de l'exercice 2024	Résultat de clôture 2024
Fonctionnement	604 302.94	5 342 893.78
Investissement	- 1 722 241.73	1 258 572.81

On peut constater l'identité de valeur entre les écritures du Compte administratif du Maire et le compte de gestion du receveur municipal.

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2024,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que le Compte de gestion 2024 de la Commune de Collonges Au Mont d'Or est le reflet du Compte Administratif de la Commune,

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Envoyé en préfecture le 01/04/2025

Reçu en préfecture le 01/04/2025

Publié le

Berger
Levisault

ID : 069-216900639-20250324-DELIB2513-DE

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECLARE** que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2024 par le Maire, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur ~~Alain SEMAIN~~



Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Florence Deschodt', written in a cursive style.

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.14 : Affectation du résultat 2024 – au 1068

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur l'affectation du résultat de la section de fonctionnement 2024 du budget communal. Le Code Général des Collectivités Territoriales confie à l'assemblée délibérante l'affectation du résultat de la section de fonctionnement constaté à la clôture d'un exercice, le résultat de la section de fonctionnement, devant en priorité, couvrir le besoin de financement de la section d'investissement.

Compte tenu de l'état des restes à réaliser (RAR) détaillé ci-dessous :

RAR Dépenses : 1 619 628.15 €

Le solde d'exécution de la section d'investissement, corrigé des restes à réaliser fait ressortir un besoin de financement de 361 055.34 €.

Il convient donc d'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement comme suit :

- 361 055.34 € en recettes d'investissement article 1068 (excédents de fonctionnement capitalisés) pour assurer le financement des dépenses d'investissement
- 4 981 838.44 € en recettes de fonctionnement article 002 (excédent antérieur reporté).

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2024 ce jour,

Statuant sur l'affectation du résultat de l'exercice 2024,

Considérant que le compte administratif présente un excédent cumulé de fonctionnement de 5 342 893.78 € et un excédent cumulé d'investissement de 1 258 572.81 €,

Considérant que compte tenu de l'existence d'un déficit des restes à réaliser de 1 619 628.15 € en investissement,

➤ **AFFECTE** le résultat d'exploitation comme suit :

Recettes Article 1068 : 361 055.34 €

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

La secrétaire de séance

Florence DESCHODT



Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.15 : Vote du taux de fiscalité locale 2025

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Monsieur CARTIER expose les conditions dans lesquelles peuvent être fixés les taux des trois impôts directs locaux notamment :

- les limites de chacun d'après la loi de 1980
- les taux appliqués l'année dernière et le produit attendu cette année.

Avec la réforme impliquant la suppression de la taxe d'habitation, désormais, ce taux n'a plus à être voté par le conseil municipal. Cependant, le taux de TFPB, en l'absence d'augmentation ou diminution prévue par la commune, doit être égal au taux de référence 2020 communal et départemental cumulé étant donné que la part de la taxe foncière bâti départementale est transférée à la commune. Il est proposé pour l'année 2025 de ne pas modifier les taux qui s'élèveront donc à :

Foncier Bâti : 27.59 %

Foncier non Bâti : 31,67 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires : 14.34%

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2121-29, L 2311-1 et suivants, L 2312-1 et suivants, L 2331-3,

Vu la loi n° 80-10 du 10 Janvier 1980 portant aménagement de la fiscalité directe locale,

Vu le Code Général des Impôts et notamment ses articles 1636 B sexies et 1636 B septies,

Vu la loi de finances annuelle,

- **FIXE** les taux des impôts directs locaux à percevoir au titre de l'année 2025 à :

Foncier Bâti : 27,59 %

Foncier non Bâti : 31,67 %

Taxe habitation sur les résidences secondaires : 14.34%

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN



La secrétaire de séance
Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSINAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.16 : Budget primitif 2025

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Monsieur CARTIER rappelle que le budget primitif constitue, après le débat d'orientation budgétaire, le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. L'article 1612-2 du CGCT prévoit que le budget doit être adopté avant le 15 avril de l'exercice auquel il s'applique, ou avant le 30 avril de l'année du renouvellement des conseils municipaux.

Monsieur CARTIER soumet ensuite à l'assemblée, le projet de budget primitif 2025 de la commune, dressé par Monsieur le Maire et accompagné de tous les documents propres à justifier ses propositions.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.1612-1 et suivants, L.2311-1 à L.2343-2,

Vu la loi d'orientation n° 92-125 du 6 Février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13,

Après avoir procédé à la lecture du Budget Primitif, poste par poste, section par section :

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, est approuvé à 26 voix et 1 abstention (M.Patrick.JOUBERT) :

➤ **ADOpte** le budget primitif de l'exercice 2025, arrêté comme suit :

	Recettes	Dépenses
Section Investissement	8 333 887.61	8 333 887.61
Section Fonctionnement	10 361 388.01	10 361 388.01

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.17 : Placement comptes à terme : renouvellement et nouveau placement

Rapporteur : Jacques CARTIER, 1^{er} adjoint au maire en charge des finances

Jacques CARTIER propose à l'assemblée de reconduire les placements ouverts sur les comptes à terme via la délibération 24.22 en date du 27 mars 2024, et prolongé par la délibération 24.44 en date du 16 septembre 2024.

Il est proposé la reconduction suivante :

- 3 000 000.00€ pour une durée de 6 mois au taux de 2.29 %
- 1 000 000.00€ pour une durée de 3 mois au taux de 2.37 %.

Il est rappelé l'origine de ces fonds et les modalités de placement de ceux-ci.

En 2021 : cession des terrains du Colombier pour un montant de 4 180 320 €

En 2023 : cession de la maison ex-Fructus pour un montant de 235 000 €

En 2023 ; cession de la maison ex Lafond pour un montant de 1 000 000 €.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

➤ **ACCEPTE** la reconduction de ces comptes à terme selon les modalités évoquées soit :

- Un compte à terme de 3 000 000.00 € pour une durée de 6 mois
- Un compte à terme de 1 000 000.00 € pour une durée de 3 mois

➤ **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur **ALFRED GERMAIN**



La secrétaire de séance,

Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par tra
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 069-216900639-20250324-DELIB2517-DE



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.18 : Garantie d'emprunt contracté par l'école privée Jeanne d'Arc

Rapporteur : Alain GERMAIN, Maire

Monsieur le Maire indique que l'école privée Jeanne d'Arc informe la collectivité d'une modification de taux de l'emprunt, passant de 3.31 % à 3.34 % ; une nouvelle délibération est donc nécessaire. Celle-ci annule et remplace la délibération 25.03 en date du 27 janvier 2025.

Vu la demande de garantie d'emprunt formulée par l'Ecole privée Jeanne d'Arc en date du 18 septembre 2024 pour la souscription d'un emprunt auprès de la banque Société Générale destinés à financer l'extension de leurs locaux à Collonges au Mont d'Or,

Vu le plan de financement de l'Ecole privée Jeanne d'Arc,

Vu le rapport présenté par Monsieur le Maire,

Vu les articles L2252-1 et L2252-2 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'article 2298 du Code civil,

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCORTE** l'annulation de la délibération n°25.03 du 27 janvier 2025 relative à la garantie d'emprunt pour le même projet mais à un taux initialement présenté à 3.31%,
- **ACCORDE** sa garantie à hauteur de 100 % pour le remboursement de l'emprunt dont les caractéristiques sont les suivantes : de 450 000.00 € sur 15 ans au taux de 3.34 %.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN



Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité -- Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.19 : Echange de terrain- VILOGIA – résidence seniors sociale

Rapporteur : Alain GERMAIN, maire

Monsieur le Maire rappelle les précédentes délibérations relatives à la cession de terrain au profit de VILOGIA pour le projet de résidence seniors sociale.

Suite aux évolutions successives d'emprise du parking, il est nécessaire de procéder à une évolution du tènement et d'envisager un échange de terrain à titre gratuit.

- La parcelle AH 127 partie A2 de 6.01 m2, est cédée à VILOGIA
- La parcelle AH 126 partie B2 de 16,84 m2 est rétrocédée à la commune

Le conseil municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCETPE** l'échange de terrain tel que présenté dans les plans annexés,
- **DIT** que les frais de géomètre et de notaire seront à la charge de VILOGIA,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces correspondantes.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.20 : Déclaration préalable au nom de la Commune ; division foncière sur l'emprise de l'ancienne école
Rapporteur : Alain GERMAIN, maire

Monsieur le Maire rappelle que la signature d'autorisation d'urbanisme par lui-même au nom de la Commune est une délégation limitée. C'est pourquoi, il est nécessaire de lui donner délégation pour la signature de l'autorisation d'urbanisme au nom de la Commune.

Il explique le contexte de cette autorisation d'urbanisme : division parcellaire du tènement de l'ancienne école pour permettre la réservation d'une parcelle pour le futur barreau Est/Ouest. Cette division permettra de déterminer précisément la parcelle d'implantation du futur bâtiment associatif. Les éléments graphiques nécessaires à la compréhension sont annexés au présent rapport de présentation en annexe 9-10 et 11.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire au nom de la Commune, à signer l'autorisation d'urbanisme correspondante,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire au nom de la Commune à signer toute autre pièce afférente à ce dossier dans le cadre de l'instruction ainsi que les autorisations modificatives susceptibles d'intervenir dans la vie de ce projet.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN



La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M HARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.21 : Convention Saône en scènes : avenant d'augmentation de la subvention

Rapporteur : Géraldine LEFRENE, adjointe à la vie culturelle, associative et événements

Madame LEFRENE explique les raisons de l'évolution de la convention initiale. Considérant la nécessité d'harmoniser les conditions d'accueil et de repas offert aux artistes à chaque représentation, il apparait nécessaire d'augmenter la subvention de 100 € par commune, convention annexée à la présente délibération.

Il est défini la modification qui suit :

Chaque commune s'engage à verser chaque année une subvention de 1 600.00€ à l'association du Théâtre des bords de Saône. Toutes les autres dispositions de la convention initiale 2023-2026 restent inchangées.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant à la convention tel qu'annexée à la présente délibération,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à cet avenant,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

04/04/25

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.22 : Approbation du PCSES de la médiathèque (PCSES : projet culture, scientifique, éducatif et social)

Rapporteur : Géraldine LEFRENE, adjointe à la vie culturelle, associative et événements

Mme LEFRENE explique ce qu'est le PCSES d'une médiathèque.

Le PCSES, le projet scientifique, culturel, éducatif et social est un document stratégique, qui permet de

- partager les enjeux de la lecture publique,
- garantir la dynamique des projets portés par les collectivités territoriales avec l'aide de l'État et
- assurer l'inscription sur la longue durée de cette politique publique (d'après la brochure du Ministère de la culture et de la communication citée dans la bibliographie).

Le projet vise à communiquer la vision de la médiathèque telle qu'elle sera dans son environnement à court et moyen terme. C'est un document écrit présentant ce que l'on a l'intention de réaliser sur les 5 ans à venir, en mettant en valeur les enjeux locaux et les priorités choisies. C'est un document de cadrage qui permet de conduire une politique culturelle d'établissement. C'est un instrument de dialogue et de négociation, une référence commune à toute l'équipe et un outil de pilotage. Ce document est préalable et indispensable pour obtenir les aides publiques. Il est également fondamental pour l'étude de programmation architecturale.

Le projet décrit un concept de médiathèque qui répond aux spécificités du territoire et de ses habitants, dans un contexte de pratiques culturelles présentes et à venir. Le travail fait à cette occasion permet de faire un diagnostic territorial et de définir la stratégie à venir en matière de lecture publique.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le PCSES de la médiathèque tel qu'annexé à la présente délibération.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,

Florence DESCHODT



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à Mme LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.23 : Subvention à demander à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles) pour le réaménagement de la médiathèque

Rapporteur : Géraldine LEFRENE, adjointe à la vie culturelle, associative et événements

Suite à la précédente délibération et dans le cadre du réaménagement à venir de la médiathèque pour permettre à ce service public, de répondre aux futurs enjeux d'accueil et de déroulement de la politique publique de lecture, il est proposé de déposer un dossier de demande de subvention : DGD (dotation globale de décentralisation) lecture publique à la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles).

Les conditions d'attribution des subventions de la DRAC Auvergne Rhône Alpes sont les suivantes :

Un taux variable moyen est appliqué en fonction du type de demande :

- 30 % du montant HT pour la construction, rénovation, restructuration
- 40 % du montant HT pour l'équipement matériel et mobilier, même taux pour l'acquisition de collections tous supports et l'acquisition d'un véhicule (navette)

La collectivité dispose de deux ans à la date de l'arrêté pour fournir les justificatifs. Ce taux est susceptible d'être majoré ou minoré en fonction de la qualité du projet. Les aides publiques ne peuvent dépasser 80 % du montant HT du projet.

Sur la base du projet défini par le PCSES, les travaux et le changement de mobilier à prévoir sur la période de deux ans à venir seraient les suivants :

Mobilier et création de collection vinyle et objet HT	Electricité HT	Travaux (claustras/salle de jeux HT	Création Numérique / jeux vidéo HT
Environ 60 000 € (menuiserie + Fournisseur IDM + divers équipement création collection : 3 500€)	Luminaire : 12 100 €. Electricité : 2150 € Brises-soleils : 20 000 €	16 000 € pour l'espace collection	2 500€

Le montant total des travaux s'élèverait : 50 250€ et le montant de l'équipement matériel à 63 500€ HT et le montant de la création du service jeux vidéos à 2 500€ HT.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** le lancement de ces travaux de réaménagement,
- **INDIQUE** que ce réaménagement se fera sur deux exercices budgétaires, 2025 et 2026,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer le dossier de subvention à la DRAC Auvergne Rhône Alpes en conséquence,
- **DEMANDE** une subvention à hauteur de 30% pour les travaux, soit 30% de 50 250 € soit 15 075€ de subvention demandés,
- **DEMANDE** une subvention à hauteur de de 40% pour l'équipement matériel, soit 40% de 63 500 € HT : soit 25 400 € de subvention demandés
- **DEMANDE** une subvention à hauteur de 50 % pour la création de service numérique, soit 50 % de 2 500€ HT soit 1 250€
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget des exercices 2025 et 2026.

En mairie, le 24 mars

Le Maire,

Monsieur Alain GONNET



Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,

Florence DESCHODT

**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.24 : ASI : Association Sportive Intercommunale – Convention d'objectifs 2024

Rapporteur : Alain GERMAIN, maire

Monsieur le Maire explique la nécessité de cette convention d'objectifs, la participation à l'ASI dépasse le montant de 23 000 €, pour la deuxième année consécutive.

Il rappelle qu'à partir d'un montant annuel supérieur à 23 000 €, versées à une association, une convention d'objectifs avec l'association doit être signée.

Le projet de convention est annexé à la présente délibération.

Il est proposé à l'assemblée d'approuver les termes de cette convention et d'autoriser Monsieur le Maire à la signer.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la convention telle que proposée et annexée,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes afférents à ces conventions et ce pour la durée de celles-ci,
- **DIT** que les crédits seront prévus au budget de chaque exercice.

En mairie, le 24 mars

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN



La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par transmission
au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommé secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoît, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. Mme PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.25 : Convention Jazz Day - Avenant N°1 à la convention – Autorisation à signature

Rapporteur : Géraldine LEFRENE, adjointe à la vie culturelle, associative et événements

Géraldine LEFRENE rappelle l'événement annuel Jazz Day organisé sur nos 4 communes voisines de manière alternée mobilisant aussi les 4 écoles de musique.

Conformément à l'esprit d'ouverture de la manifestation, les projets peuvent être de nature très différente ; ils ont vocation à être pluridisciplinaires : expositions, conférences, rencontres, ateliers, lectures, concerts, projections. ... avec la volonté de toucher le grand public et pas seulement les amateurs de Jazz. Ainsi en raison de la proximité de cet événement avec les élections municipales prévues en mars 2026 et dans un souci de continuité de cette manifestation en avril 2026, les organisateurs proposent l'avenant annexé au présent rapport de présentation (Annexe 15)

Dans la continuité du roulement précédent qui prévoyait

2022 : St Didier au Mont d'Or

2023 : St Cyr au Mont d'Or

2024 : Limonest

2025 : Collonges au Mont d'Or

Il est proposé que l'édition 2026 se déroule à St Didier au Mont d'Or.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant n°1 tel qu'annexé à la présente délibération,
- **DIT** que les crédits correspondants seront prévus au budget de l'exercice correspondant,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant et tous les documents afférents à cette manifestation.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GERMAIN

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

La secrétaire de séance,
Florence DESCHODT



**EXTRAIT DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-cinq, le 24 mars à dix-neuf trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué par Monsieur le Maire, le 18 mars 2025, s'est rassemblé dans la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Alain GERMAIN, Maire en exercice. Le Maire ouvre la séance et procède immédiatement à la nomination du secrétaire pris au sein Conseil. Madame Florence DESCHODT, qui en accepte les fonctions, est nommée secrétaire de séance. Elle procède à l'appel nominal.

Présents : M. GERMAIN Alain, M. CARTIER Jacques, Mme BAILLOT Arlette, M. MADIGOU Eric, Mme KATZMAN Valérie, M. DELAPLACE Nicolas, Mme LEFRENE Géraldine, M. VAN HILLE Benoit, M. AUSSENAC Christian, Mme IMBERT Claudine, Mme LIGNEY Véronique, M. LEROUX Stéphane, Mme GARDETTE Valérie, M. BERNARD Jean-Michel, M. CHARVET Christophe, M. VALLON Thibault, Mme DESCHODT Florence, M. COLLIARD Alain, JOUBERT Patrick, M. LELARD Pierre Marie, Mme ARNAUD Catherine, Mme BOYER RIVIERE Dominique.

Absents excusés : Mme GRAFFIN Anne-Marie (pouvoir donné à M. DELAPLACE Nicolas), M. VIAL Frédéric (pouvoir donné à Mme DESCHODT Florence) M. BESSET Christophe (pouvoir donné à M. GERMAIN Alain) M. MME PERROT Christine (pouvoir donné à M. CARTIER Jacques), M. MAISSE Jacques (pouvoir donné à M. LELARD Pierre-Marie)

Nombres de conseillers

En exercice : 27

Présents : 22

Votants : 27

Formant la majorité des membres en exercice

Délibération 25.26 : Choix d'une convention de participation pour le risque « santé » et/ou pour le risque « prévoyance » et mandat au cdg69 pour mener la procédure

Rapporteur : Alain GERMAIN, maire

Le Maire expose :

Les employeurs publics territoriaux doivent contribuer au financement des garanties d'assurance de protection sociale complémentaire auxquelles les agents qu'ils emploient souscrivent pour couvrir :

- Les risques santé : frais occasionnés par une maternité, une maladie ou un accident,
- Les risques prévoyance : incapacité de travail, invalidité, inaptitude ou décès.

Cette participation devient obligatoire pour :

- Les risques prévoyance à effet du 1^{er} janvier 2025 (montant minimal de 7€ brut mensuel par agent, selon l'article 2 du décret n°2022-581). Les garanties minimales éligibles à la participation de l'employeur sont l'incapacité de travail et l'invalidité pour 90% du salaire net,
- Les risques santé à effet du 1^{er} janvier 2026 (montant minimal de 15€ brut mensuel selon l'article 6 du décret n°2022-581). Les garanties minimales sont celles du « contrat responsable », complétées du « panier de soins ».

Le Maire rappelle le montant actuel de la participation employeur pour les agents municipaux :

- 30 € par mois pour les 2 risques (proratisation de la participation au temps de travail sur le risque prévoyance).

Il signale que la participation de l'employeur a fortement augmenté : elle était de 10 € pour le risque prévoyance et 20 € pour le risque santé lors du début du précédent contrat via le CDG 69 en 2020. Ces augmentations soulignent l'importance accordée par l'employeur à la protection des agents placés en situation de fragilité.

Cette participation peut être accordée soit au titre de contrats et règlements auxquels un label a été délivré, soit au titre d'une convention de participation. Cette convention est conclue, à l'issue d'une procédure d'appel à concurrence, avec un organisme d'assurance soit par l'employeur, soit par le centre de gestion du ressort de l'employeur.

Les choix opérés par la commune devront intervenir après avis du comité technique.

L'article L827-1 du code général de la fonction publique donne compétence aux centres de gestion pour conclure, ces conventions de participation pour le compte des collectivités territoriales et de leurs établissements publics afin de couvrir leurs

agents au titre des risques relevant de la protection sociale complémentaire,

La conclusion d'une telle convention de participation doit intervenir à l'issue d'une

transparente et non discriminatoire prévue par le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 ;

Les conventions actuelles de participation en santé et en prévoyance proposées par le cdg69 arrivent à échéance le 31 décembre 2025.

Le cdg69 mène de nouveau, pour le compte des collectivités qui le demandent, une telle procédure de mise en concurrence afin de choisir un ou des organisme(s) compétent(s) et conclure avec celui-ci (ou ceux-ci) une convention de participation sur le risque santé et une convention de participation sur le risque prévoyance à compter du 1^{er} janvier 2026 ;

A l'issue de cette procédure de consultation, la commune conserve l'entière liberté d'adhérer à ces conventions de participation, en fonction des tarifs et garanties proposées et en fonction des risques couverts. L'adhésion à de tels contrats se fera par délibération et après signature d'une convention avec le cdg69.

Le Conseil Municipal, ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vus les articles L 827-1 et suivants du code général de la fonction publique relatifs à la protection sociale complémentaire,

Vu le décret n° 2011-1474 du 8 novembre 2011 relatif à la participation des collectivités territoriales et de leurs établissements publics au financement de la protection sociale complémentaire de leurs agents et les quatre arrêtés d'application du 8 novembre 2011,

Vu le décret n° 2022-581 du 20 avril 2022 relatif aux garanties de protection sociale complémentaire et à la participation obligatoire des collectivités territoriales et de leurs établissements publics à leur financement,

Sous réserve de l'avis du comité social territorial pris sur la base de l'article 4 du décret n°2011-1474 précité,

Considérant l'intérêt pour les employeurs de choisir la convention de participation pour participer à la protection sociale complémentaire de leurs agents,

Considérant l'intérêt de confier la procédure de mise en concurrence et la conclusion de telles conventions au cdg69 afin de bénéficier notamment de l'effet de la mutualisation,

Article 1 : SOUHAITE s'engager dans une démarche visant à faire bénéficier ses agents d'une participation financière à leur protection sociale complémentaire :

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « santé »

et

- dans le cadre d'une convention de participation pour le risque « prévoyance »

Article 2 : MANDATE le cdg69 afin de mener pour son compte la procédure de mise en concurrence nécessaire à la conclusion d'une convention de participation pour les risques choisis.

Article 3 : S'ENGAGE à communiquer au cdg69 les caractéristiques quantitatives et qualitatives de la population active concernée et autoriser le cdg69 à collecter directement auprès des caisses de retraite, pour son compte, les caractéristiques relatives à la population retraitée.

Article 4 : PREND acte que son adhésion à cette convention de participation n'interviendra qu'à l'issue de la procédure menée par le cdg69, par délibération et après conclusion d'une convention d'adhésion avec le cdg69 et prend acte que la participation brute mensuelle par agent sera due à la date d'effet de la (ou les) convention(s) en respectant les minimums fixés par décret. La participation sera confirmée par délibération prise en application de l'article 18 du décret n°2011-1474 au titre de la sélection de l'offre de l'organisme d'assurance.

En mairie, le 24 mars 2025

Le Maire,

Monsieur Alain GILMANN

La secrétaire de séance
Florence DESCHODT

Certifiée exécutoire par transmission

au contrôle de légalité – Préfecture du Rhône le
et affichage le

Médiathèque de Collonges au Mont d'Or

PROJET CULTUREL, SCIENTIFIQUE, EDUCATIF ET SOCIAL

Janvier 2025



Projet établi dans le cadre des demandes du Concours particulier de la DGD pour les bibliothèques publiques pour le réaménagement de la Médiathèque Municipale de Collonges au Mont d'or en 2025 et 2026.

- Création d'un espace clos dans l'enceinte de la Médiathèque & amélioration des luminaires et du parc électrique.
- Renouvellement partiel de l'équipement mobilier.
- Création d'une collection de disques vinyles et d'objets empruntables.
- Création d'un service jeux vidéo.

Projet de réaménagement déclaré dans le rapport SLL de 2023.

La Médiathèque de Collonges-au-Mont-d'Or remplit les conditions préconisées par la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes :

1 ETP catégorie B pour diriger la structure + 2.2 ETP agents

20h30 d'ouverture par semaine

Gratuité pour les moins de 18 ans

250 m² dédié aux collections/accueil du public.

Table des matières

Préambule	3
« La Médiathèque, à quoi ça sert ? » : cadre légal et textes de référence	4
I. La Médiathèque dans son environnement : état des lieux et enjeux communaux	8
Synthèse de la première partie	9
A. Les évolutions du territoire communal depuis l'ouverture de la Médiathèque :	11
B. Bouleversements démographiques et Analyse des Besoins Sociaux :	15
C. Vie Locale, économique, culturelle, associative et services communaux :	23
II. Etat des lieux et diagnostic critique	29
Synthèse de la deuxième partie	30
A. Situation administrative et gouvernance du réseau ReBONd	31
B. Locaux, conditions d'accessibilité et d'information à la Médiathèque :	36
C. Publics, politique d'accès, activité et offre de services :	41
D. Collections physiques et numériques, état, implantation et mise en valeur	58
E. Actions culturelles et partenaires	66
F. Moyens matériels, techniques, humains et financiers de la structure :	72
G. Adaptation des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques et problématique de l'aménagement	78
H. Forces, faiblesses, bonnes pratiques et points de vigilance	81
III. La Médiathèque de demain : orientations stratégiques, axes opérationnels (fonctionnement, moyens et calendrier prévisionnel)	83
Synthèse de la troisième partie	84
A. Les orientations stratégiques	85
B. Les axes opérationnels :	88
C. Moyens alloués et calendrier :	106
Conclusion et remerciements	108

Préambule

Service incontournable de la politique culturelle menée par la commune de Collonges au Mont d'Or depuis 30 ans, la médiathèque actuelle a été inaugurée il y a bientôt 12 ans, le 29 juin 2013.

La construction du nouveau bâtiment donne alors lieu à la mise en œuvre d'un premier PCSES voté en Conseil Municipal le 15 avril 2013. En 2019, à la faveur du dispositif « Extension des horaires » ainsi qu'au développement des services numériques proposés dans le cadre de ses missions, la médiathèque se dote d'un second PCSES plus succinct. La même année, la Médiathèque intègre le réseau de bibliothèques ReBONd sur le territoire ouest-nord de la récente entité Métropole de Lyon.

Aujourd'hui, après 12 ans de fonctionnement, la Médiathèque municipale de Collonges au Mont d'Or a le devoir de s'adapter à plusieurs nouveaux enjeux (devoir de mutabilité du service public) :

- Au niveau communal tout d'abord : dans son implantation au cœur d'un territoire en recomposition mais également en termes d'évolution de la population, dont l'augmentation rapide et exponentielle mise en évidence par une Analyse des Besoins Sociaux menée en 2024 nécessite de s'interroger sur la qualité de ses services, ses missions et les attentes et besoins de tous les publics.
- Au niveau sociétal ensuite : les pratiques culturelles des collongeards, à l'instar de tous les Français, notamment en matière de numérique, ont été chamboulées par la crise Covid puis l'émergence soudaine de l'Intelligence Artificielle dès 2022. Le rôle de la médiathèque dans le cadre de ces usages mais également au regard de la promulgation de la loi Robert en 2021¹ relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, doit être réinterrogé.
- Au niveau du fonctionnement interne du service : un mobilier vieillissant, usé parfois, qui n'est plus adapté à un accueil confortable du public et aux missions des bibliothécaires ; des missions qui doivent évoluer afin de répondre aux attentes de notre public et permettre de capter de nouveaux publics, tout en étant formalisées dans un document officiel. C'est également un moment qui permet à l'équipe composée d'agents salariés et de bénévoles de s'interroger sur ses pratiques dans un esprit d'amélioration constante de la qualité de service.

Le PCSES de la Médiathèque de Collonges au Mont d'Or est un outil de formalisation :

- De son rôle dans la politique culturelle communale et plus largement en tant que Service public qui se doit de toucher un public le plus large possible.
- De ses missions et services existants.
- De ses évolutions futures : La médiathèque de demain dans la commune de demain.

¹ Loi n° 2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000044537514>

« La Médiathèque, à quoi ça sert ? » : cadre légal et textes de référence

Mettre à disposition un service de Lecture Publique est un choix de la commune. Cette compétence, obligatoire pour les départements depuis les lois de décentralisation, reste facultative pour les communes.

Ce caractère facultatif ne doit pas masquer l'importance que le service revêt une fois créé, notamment dans son rôle de bien vivre ensemble dans sa commune et en général. Les instances municipales doivent veiller à garantir le bon fonctionnement de ce service de Lecture Publique, outil d'accès à la connaissance pour faire de ses habitants des citoyens éclairés.

Des textes de référence encadrent depuis longtemps le rôle et les missions des services de lecture publique et de leurs agents :

- Le Manifeste IFLA²-Unesco mis à jour en 2022 est le texte de référence en matière de Lecture publique.³ Datant à l'origine de 1949, ce texte affirme l'importance des bibliothèques dans la promotion et l'accès universel et égalitaire à la connaissance, à la culture et à l'information de tous afin de contribuer à l'épanouissement individuel, garant du développement des valeurs citoyennes et démocratiques.
- La charte Bib'Lib' ou Bibliothèques pour l'accès libre à l'information et aux savoirs⁴ soutient également l'importance de l'accessibilité de tous au savoir.

La Médiathèque et ses collections documentaires, à l'exclusion du prêt de documents à domicile soumis à inscription, sont en accès libre et gratuit pour tous les publics. Elle participe à la démocratisation culturelle et plus généralement à l'accès à la connaissance et l'information.

➤ La Loi n° 2021-1717 dite Loi Robert :

Ces textes cités précédemment sont des références dans le milieu professionnel, mais aucun n'avait force de loi. Une loi très attendue (et évoquée en préambule) arrive enfin en 2021. La Loi n°2021-1717 du 21 décembre 2021 relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, dite loi Robert⁵. Loi d'incitation et non d'obligation, elle reprend les grands principes qui doivent régir les bibliothèques territoriales : Egal accès de tous (art.1) et libre et consultation libre (art.2 & 3), mise à disposition de collections (matérielles ou dématérialisées, pluralistes et exemptes de censure, (art.1, art.5), régulièrement renouvelées et actualisées (art.6), faisant l'objet d'une politique documentaire (art7)), d'une médiation pour en favoriser l'accès et participer aux droits culturels de chacun, coopérer avec les acteurs culturels, éducatifs et sociaux de son

² IFLA : Fédération Internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques

³ https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/manifeste_IFLA-UNESCO.pdf

⁴ https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/biblib/charte_biblib_abf.pdf

⁵ https://www.abf.asso.fr/fichiers_site/fichiers/ABF/textes_reference/decryptage_loi_robert.pdf

territoire. Transmission des connaissances, du patrimoine culturel, des « missions [qui] s'exercent dans le respect des principes de pluralisme des courants d'idées et d'opinions, d'égalité de territoires, de mutabilité et de neutralité du service public. »

Elle rappelle également dans son article 8 que les agents travaillant dans les bibliothèques des collectivités territoriales ou de leurs groupements présentent des qualifications professionnelles nécessaires à l'exercice des missions définies à l'article L. 310-1 A [du CP, c'est-à-dire à l'article 1 de la loi Robert].

La loi affirme que les missions dédiées aux bibliothèques requièrent un champ de compétences acquises par des formations spécifiques.

Les agents de la Médiathèque sont des agents formés, aux compétences acquises lors de leurs études en formation initiale, tout au long de leur carrière par leurs expériences professionnelles et les formations professionnelles suivies. La mutabilité induisant l'acquisition régulière de compétences nouvelles, agents et bénévoles participent régulièrement à des formations dispensées par des professionnels des métiers du livre et de la Lecture Publique⁶.

- D'autres textes reprennent les rôles et missions des bibliothécaires, à l'IFLA toujours mais également à l'Association des Bibliothécaires de France qui a rédigé en 2003 un « Code de déontologie du bibliothécaire » mis à jour en 2020⁷. Un texte concis mais complet, reprenant à la fois les notions abordées ci-dessus et rappelant également la nécessité de tenir à la connaissance publique le Projet Scientifique, Culturel, éducatif et social de l'établissement.

Le personnel de la Médiathèque de Collonges veille à suivre l'ensemble de ces préconisations dans son action quotidienne.

Problématiques et Méthodologie :

En 2019, le service Médiathèque connaît trois évolutions majeures qui n'entrent plus dans le cadre du PCSES de 2013.

Les deux premières (augmentation des temps d'ouverture et développement des services numériques) feront l'objet d'un PCSES « allégé » en 2019.

La troisième sera l'intégration dans le réseau ReBONd alors en cours de création et qui sera effectif au 2 septembre 2019.

Ces trois évolutions vont profondément transformer le fonctionnement du service et l'offre proposée au public. Stoppées net par la crise Covid, ces évolutions vont porter leurs fruits à la reprise pleine et entière de l'activité à partir de 2022 et surtout 2023. Le nombre de prêts et surtout la fréquentation explosent. Des chiffres également à mettre en lien avec une quatrième évolution majeure à savoir l'augmentation rapide et constante de la population de la commune (un point précis sur cette question sera développé en première partie).

⁶ 15 jours de formations suivies en 2023 et 7,5 jours en 2024.

⁷ <https://www.abf.asso.fr/6/46/78/ABF/code-de-deontologie-des-bibliothecaires>

Problématique :

La Médiathèque accueille dorénavant un public croissant et séjournant. Cette situation s'explique par différentes raisons repérées de manière empirique au cours des plages d'ouverture au public :

- La venue pour du temps de loisirs avec un public essentiellement jeunesse ou familial avec de jeunes enfants. La proximité avec les établissements scolaires communaux permettent aux enfants de venir fréquenter la médiathèque dès la sortie des classes. Le développement d'une collection de jeux de société sur place a créé un véritable engouement auprès de ce public qui passe beaucoup de temps à jouer mais également à lire (BD et mangas pour les plus grands, albums pour les plus jeunes, avec un espace « moquette » très apprécié).
- La venue pour le travail avec un public essentiellement adulte à la recherche d'un endroit calme pour travailler en ligne ou télétravailler ou enfants qui viennent faire leurs devoirs à la sortie de l'école. Ces derniers ont une pratique de la médiathèque plus poreuse. Ils peuvent passer d'un type de séjour à l'autre sur le même temps de visite là où les adultes apparaissent plus fidèles à leur première intention.

Ainsi, l'équipe fera remonter très vite en réunion de service, la difficulté de cohabitation entre ces deux types de séjournant dans un bâtiment open-space.

Parallèlement à cela, deux types d'actions vont monter progressivement en puissance : les actions numériques et EMI suite au recrutement d'un médiateur numérique et les accueils de classes (qualitativement et quantitativement en raison de l'augmentation de la population). Ces dernières, fortement consommatrices de l'espace modulable attendant à l'espace des collections (salle Médiaplus) sont parfois amenées à se télescoper.

Cet espace modulable est également de plus en plus emprunté au niveau communal par d'autres services, comme le CCAS ou le service culturel pour des expositions mais aussi par des associations culturelles. Cela augmente les problématiques de chevauchement des plannings d'occupation.

En raison de ces évolutions, les choix d'implantation du mobilier réalisés en 2013, posent des problèmes d'adaptation. Peu modulables, ils imposent une importante inertie tandis que les collections se développent et évoluent. Notons par exemple le nombre de prêts jeunesse deux fois plus nombreux que l'adulte mais dont les collections n'occupent qu'un tiers de l'espace. Enfin, après 12 années de service, les éléments de mobilier réalisés sur mesure (3 meubles dont la banque d'accueil) sont usés, détériorés et posent des problèmes de Troubles Musculo-Squelettiques pour les agents communaux de la Médiathèque.

- Toutes ces raisons font qu'à l'hiver 2024 est remontée aux membres élus de la Commission Culture la nécessité de réfléchir à des évolutions et un renouvellement du mobilier.
- Les membres de la commission prennent note et demandent d'envisager un phasage du projet.

Les Trois problématiques identifiées :

- Un mobilier inadapté ou vieillissant
- Des problèmes de cohabitation des publics de plus en plus nombreux
- Nommer et reconnaître les attentes et besoins du public, des nouveaux arrivants, et formaliser l'évolution des missions des bibliothécaires.

L'Intelligence collective au cœur de la méthodologie :

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU

Hiver 2024 : Naturellement l'équipe du pôle Métropole de la BML, qui a repris les compétences du département en lieu et place de la Médiathèque Départementale en 2015 et de manière effective en 2018, nous accompagne dans les débuts d'une réflexion autour de la question du réaménagement qui cristallise les problématiques du service.

Il apparaît très rapidement qu'au-delà des questions d'aménagement, il est nécessaire de s'interroger sur le projet de service dans son ensemble et également sur la qualité d'accueil du public notamment par l'équipe de bénévoles qui secondent les agents dans leurs missions.

Printemps 2024 : un planning de rencontres entre les différents acteurs est établi ainsi qu'un calendrier prévisionnel des différentes phases du projet.

Une première réunion d'équipe en avril 2024, regroupant agents et bénévoles, dresse un bilan de la situation et annonce le lancement de cette réflexion globale d'évolution du service.

Elle sera suivie au Printemps/Été 2024 de deux réunions à destination des bénévoles du service qui ont pour objet l'accompagnement au changement dans l'optique d'établir une charte des bénévoles et une charte d'accueil du public. Au programme de ces rencontres : ateliers croisés, photolangages etc.

Une quatrième rencontre se tient le 11 juillet 2024, en présence d'agents salariés, bénévoles et d'un élu. Cette réunion, animée par les agents du pôle Métropole de la BML va poser les bases du futur PCSES regroupant nos trois problématiques et qui émergera par le biais de trois ateliers reprenant les matrices FFOM (ou SWOT)⁸ et analyse des besoins du projet.

Des rencontres riches d'enseignement qui ont permis d'impulser une dynamique d'Intelligence Collective qui sera développée dans l'application du projet d'établissement.

L'automne 2024 est consacré à de nombreuses réunions permettant d'établir les grandes lignes du futur projet de service et des besoins en matière de réaménagement avec rencontre des prestataires⁹, le tout soutenu par les Services Techniques communaux. C'est aussi une période de compilation des données permettant de connaître précisément l'activité du service.

L'hiver 2024 est consacré à l'établissement du PCSES, présenté en Conseil Municipal le 24 mars 2025, et appliqué dès validation par l'instance.

Le projet dans sa globalité est prévu pour être développé en 2 phases entre 2025 et 2026.

⁸ Forces, Faiblesses, Menaces, Opportunités - en anglais : Strengths, Weaknesses, Opportunities, Threats.

⁹ Les prestataires : le fournisseur historique du mobilier médiathèque, menuisier, électricien.

I. La Médiathèque dans son environnement : état des lieux et enjeux communaux

Synthèse 1ère Partie

"La Médiathèque dans son environnement"

Ce qu'il faut retenir

La Médiathèque



Actrice du lien social

Lieu ressource

Pôle culturel

+ de 90% des
élèves de la
commune
reçus 5 x/an

20 % d'ados
parmi les
inscrits

L'accessibilité : un
axe central de
l'établissement

Un bâtiment implanté dans
un îlot urbain en mutation :
Le Village des Enfants

Une commune de la Métropole
de Lyon, une aide du Pôle
Métropole de Lecture Publique

La force du réseau ReBONd
(depuis 2019)

Un service ressource au coeur de la
commune



rapport de la population :
+ 10% entre 2014 & 2020

1170 hab/km²

Surreprésentation des
- de 14 ans et des + de
60 ans

Dynamique de
construction et
application de la loi
SRU = une population
qui change

les enjeux communaux



tirés de l'Analyse des Besoins
Sociaux

- Assurer la cohésion sociale
- Lutter contre la précarité et l'isolement
- Questionner la mobilité
- Adapter les infrastructures communales



Le partenariat

Un service qui travaille
étroitement avec des
partenaires:
services municipaux
CCAS

Associations communales
Ecoles, crèche, centre de
loisirs

Genèse de l'équipement :

Suite à la création d'une petite bibliothèque née de la volonté d'une ancienne directrice d'école et de bénévoles, c'est au milieu des années 90 qu'émerge à proprement parler ce service municipal de Lecture Publique. Un espace entièrement dédié lui est dévolu, accolé à la nouvelle école publique. Un agent est alors recruté quelques heures par semaine pour accompagner l'équipe de bénévoles. Le service évolue avec les années 2000 et l'informatisation de la bibliothèque. Le temps de travail de l'agent augmente et un second agent est recruté.

La Médiathèque est un service municipal en régie directe depuis ses origines.

En 2007, un projet de nouveau bâtiment est lancé. Il est décidé que ce dernier se situera toujours à proximité de l'école, dans un îlot dénommé « Village des enfants » et qui regroupe déjà les bâtiments des écoles élémentaires et maternelles communales, une école maternelle privée, la crèche et la petite bibliothèque. Lors de la rédaction du PCSES de 2013, la volonté municipale était d'acquérir et identifier une nouvelle centralité sur son territoire grâce à l'aménagement de l'îlot « Village des enfants », regroupant 1 école publique, 1 maternelle privée, une crèche associative et la nouvelle médiathèque.

Ce projet permet d'augmenter considérablement la superficie du bâtiment, passant de moins de 100 m² à 250 m² dédiés à l'accueil du public et des collections. Une salle de 70 m² dédiée à l'action culturelle communale en général mais essentiellement dédiée aux activités de médiation de la Médiathèque, complète l'offre.

Le projet prend du retard, le service est contraint de déménager en octobre 2010 dans des locaux de type bungalows le temps que les différentes phases des travaux ne soient réalisées.

La nouvelle médiathèque est inaugurée fin juin 2013.

Ce temps sera mis à profit pour développer les collections afin d'acquérir la légitimité du titre de Médiathèque. Le PCSES de 2013 sera en partie axé sur les aspects novateurs qui seront offerts à son ouverture à savoir : création d'un fonds DVD et d'un pôle multimédia/ressources électroniques avec formations numériques.

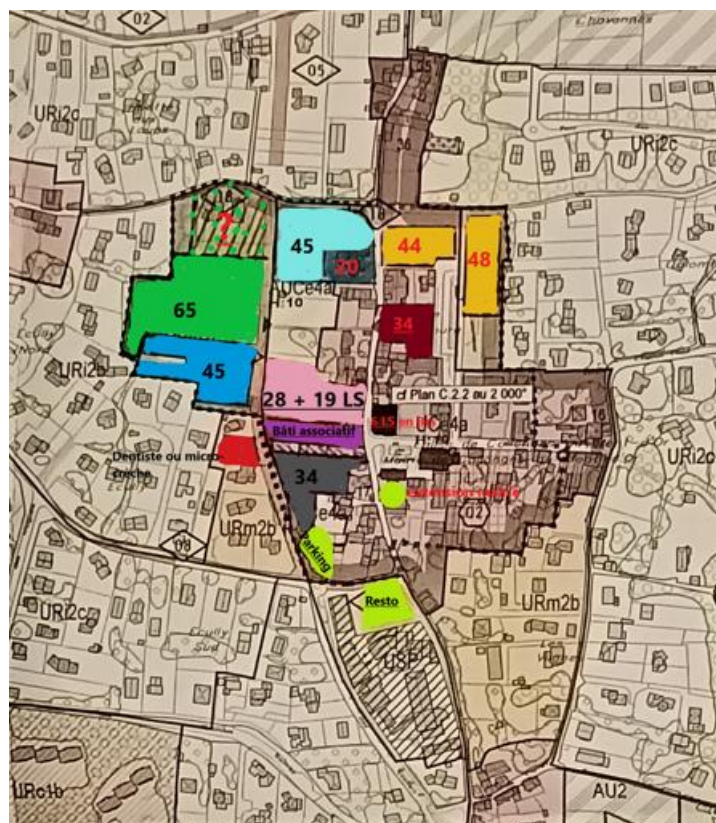
Un bâtiment qui date de 2013, augmente la surface offerte et étoffe l'offre de service.

A. Les évolutions du territoire communal depuis l'ouverture de la Médiathèque :

1. Evolution centre-bourg – hameau de la Mairie :

Si une nouvelle centralité était recherchée lors du réaménagement du village des enfants entre 2010 et 2013, c'est en raison de l'éclatement du territoire communal en 4 zones : Vieux-Collonges sur les pentes du Mont-Cindre, Centre-Bourg avec la mairie, l'église et la Salle des fêtes, le quartier commerçant Trèves-Pâques et le bas de la commune longeant la Saône.

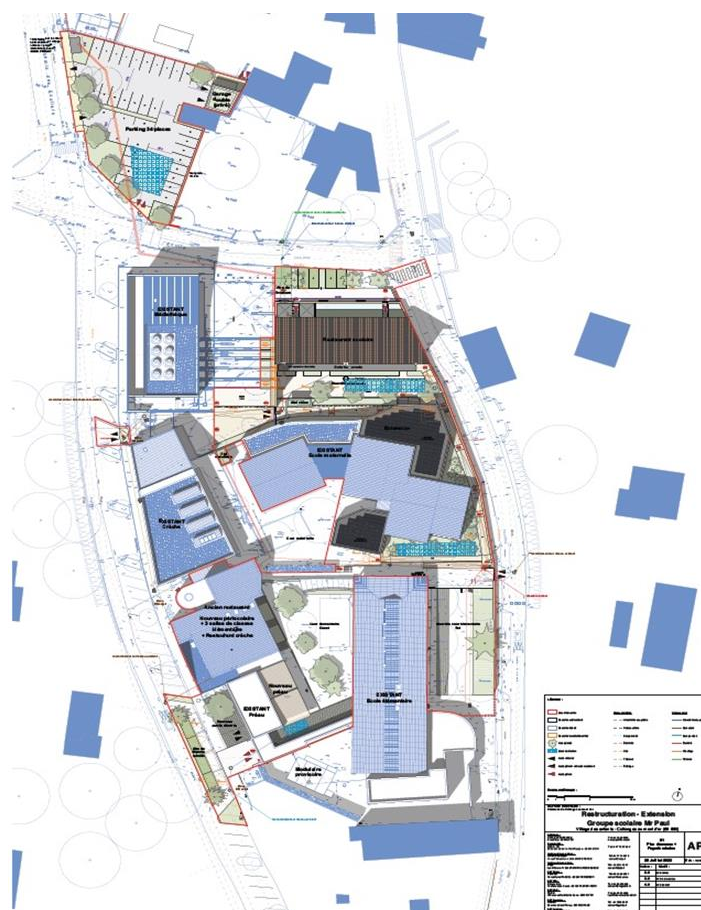
Cette absence de cohérence du territoire communal autour d'un centre-bourg regroupant services et commerces est une problématique récurrente. L'inauguration de la médiathèque en juin 2013 a marqué le début du Village des enfants tel qu'il avait été imaginé par la Municipalité en 2007. Si on ne peut parler de nouvelle centralité effective (les commerces sont restés à Trèves-Pâques et les services administratifs dans le centre-bourg), on peut constater que cet ilot où est implantée la médiathèque est désormais bien identifié par les habitants. Avec les services dédiés au scolaire et au périscolaire (crèche, centre de loisirs), il est désormais intégré au centre-bourg (mairie-église-salle des fêtes) par un chemin piétonnier et à proximité de l'ensemble des services présents sur la commune. Le pôle commercial de Trèves -Pâques se situe à moins de 10 minutes à pied du centre bourg. Un centre-bourg qui est désormais désenclavé au nord-ouest par la création d'une nouvelle voie de circulation (VN5) et qui connaît une importante transformation due à la dynamique de construction de logements collectifs dans son périmètre. Un bâtiment associatif prévu en face de la place de la Mairie accentuera cette centralité.



Perspective de logements Hameau de la Mairie 2023-2030

L'aménagement urbain du hameau de la Mairie a permis de le désenclaver et affirme son caractère « central » au niveau communal.

2. Evolution de l'ilot « Village des enfants »



Aménagement de l'ilot Village des enfants. D.R. Mairie de Collonges au Mont d'Or

Le Village des Enfants connaît spécifiquement une nouvelle phase d'aménagement d'ampleur, un peu plus de 10 ans après l'arrivée des nouveaux bâtiments crèche et médiathèque.

En raison de l'augmentation rapide de la population et donc d'enfants scolarisés, le groupe scolaire public situé sur le Village des Enfants doit être agrandi et un nouveau restaurant scolaire construit¹⁰. A terme un réseau de chaleur bois alimentera l'ensemble des bâtiments communaux du village des Enfants dont fait partie la Médiathèque.

La première phase des travaux, débutée en juin 2024 touche directement à l'accueil du public de la médiathèque. En effet le restaurant scolaire prend place sur l'ancien parking de la médiathèque. Un nouveau parking a été créé face au bâtiment afin, entre autres, de maintenir un accès facilité pour nos lecteurs. Cependant il est à noter que le choix d'une zone bleue sur ce parking peut entrer en contradiction avec certaines actions proposées. Des places en accès libre sont néanmoins maintenues à l'arrière du bâtiment permettant de stationner plus longtemps pour les séjournateurs longs de la Médiathèque. Il faudra veiller à ce que ces propositions de stationnement dans une commune qui utilise beaucoup les voitures en raison de sa topographie, soient maintenues après la livraison des programmes immobiliers à proximité. De même, il a été demandé de maintenir une zone de livraison et une place handicapée devant le parvis de la Médiathèque.

¹⁰ Capacité de 600 couverts servis / jour contre 400 couverts à ce jour.



Travaux de terrassement à l'emplacement du futur restaurant scolaire, arrière-plan à droite, la Médiathèque - été 2024. D.R. Mairie de Collonges au Mont d'Or



Balade urbaine organisée par la Municipalité - le nouveau parking, au fond la Médiathèque. D.R. Mairie de Collonges au Mont d'Or

Le Village des enfants, dans lequel est intégrée la Médiathèque : un ilot urbain en pleine mutation.

Cette dynamique de construction se retrouve sur l'ensemble du territoire communal, notamment en raison de la mise en conformité progressive de la loi SRU depuis 2014¹¹, qui contraint les communes à compter 25% de logements sociaux au sein de leur parc immobilier¹².

Ainsi, les chiffres INSEE de la population collongearde annoncés dans le PCSES de 2019 de 4012 habitants (chiffres de 2015) sont désormais largement dépassés.

L'application de la loi SRU modifie en profondeur la population présente sur la commune, impactant les services municipaux et leur fonctionnement. La Médiathèque n'échappe pas à ces problématiques.

¹¹ Date du premier Contrat de Mixité Sociale signé entre la commune et l'Etat.

¹² En 2024, un parc social en forte croissance pour satisfaire aux obligations fixées par la loi SRU (chiffres au 1er mai 2024) ; 284 logements sociaux sur le territoire, dont 200 logements livrés depuis le 1er janvier 2021, Projets sur les années 2025-2026 : 89 logements / source ABS de la commune.

B. Bouleversements démographiques et Analyse des Besoins Sociaux¹³ :

1. Contexte démographique

Habitat, évolution de la population et données financières ont profondément muté ces dernières années. Le Collonges de 2025 a fortement évolué depuis la rédaction du précédent projet de service. Il est donc nécessaire d'y consacrer un point spécifique car c'est bien le principal enjeu de cette fin de mandat et pour le mandat municipal à venir.

Aujourd'hui, la population de référence donnée par l'INSEE est de 4698 habitants en 2022 (4517 en 2021)¹⁴. Mais l'ampleur des projets immobiliers collectifs croisée avec les différentes données disponibles sur le territoire nous permet de dire que les chiffres présentés aujourd'hui sont largement dépassés et ont atteint la barre symbolique des 5000 habitants. Chiffre qui ne va cesser d'augmenter dans les années à venir, interrogeant les capacités d'accueil des infrastructures communales. Selon les mêmes chiffres INSEE, entre 2014 et 2020 la commune a connu un accroissement de la population de + 10 %. Une croissance démographique très rapide et qui s'accélère dû à un afflux de nouveaux arrivants : +17% d'habitants entre 2010 et 2020, dont plus de la moitié entre 2017 et 2020 (+658 habitants au total). Un solde migratoire nettement positif (1,4%), qui contraste avec le solde migratoire nul des territoires de comparaison et qui excède le solde naturel (0,5%) de la commune avec une densité de plus de 1170 habitants au km² déjà en 2020 (catégorie 1 de la grille de densité communale).

Le prochain recensement de la population interviendra en janvier 2026 et validera un certain nombre de chiffres. Dans cette perspective, le CCAS a lancé en 2024 une « Analyse des Besoins Sociaux » confiée à ITHEA, bureau d'étude spécialisé dans le diagnostic de territoire. Cette analyse s'articule en deux temps, à savoir un diagnostic suivi de l'élaboration de préconisations concrètes.

L'ABS a mis en lumière que si d'un point de vue socio-économique, la situation collongearde reste proche de celle signalée dans le PCSES de 2019, à savoir un public familial, de catégorie socio-professionnelle supérieure avec un revenu médian élevé¹⁵, les chiffres « cachent des inégalités marquées et un phénomène d'isolement qui fragilise des personnes issues de toutes les tranches de population »¹⁶.

¹³ Ce diagnostic répond à l'obligation fixée par l'article R. 123-1 du Code de l'Action Sociale et des Familles, modifié par décret le 21 juin 2016, selon lequel « les centres communaux et intercommunaux d'action sociale produisent une analyse des besoins sociaux de l'ensemble de la population du territoire de leur ressort » et renouvellent cette analyse tous les six ans.

¹⁴ Chiffres INSEE, population de référence en 2022 : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/8288323?geo=COM-69063>

¹⁵ Les revenus annuels moyens supérieurs sont très élevés et en hausse (DGFiP, 2022, revenus déclarés par foyer fiscal) soit 68 603€ par foyer fiscal en 2022, soit 34% de plus qu'à l'échelle du Val de Saône et 2,3 fois plus qu'en France métropolitaine.

¹⁶ 6% d'habitants vivant sous le seuil de pauvreté, contre 16,9% à l'échelle de la Métropole de Lyon. 2,4 foyers allocataires du RSA pour 100 ménages, contre 4,8 à l'échelle de la Métropole de Lyon – source ABS.

Trois points de vigilance soulignés par l'ABS :

- Un enjeu de cohésion sociale que peuvent soulever les fortes inégalités de revenus du territoire¹⁷.
- L'isolement, source de précarisation grandissante, qui touche toutes les strates de population¹⁸, accentué par une problématique de mobilité dans la commune dû à sa composition géographique.
- L'adaptation des infrastructures communales à cette dynamique.

2. Caractéristiques démographiques : grands groupes d'âge, infrastructures et services

L'ABS permet de cerner le profil des nouveaux habitants, notamment les ménages à revenus modestes et « d'anticiper les besoins à venir d'une population changeante »¹⁹. Des changements que, jusqu'à maintenant, l'ensemble des services concernés ressentaient mais sans pour autant pouvoir les cerner précisément.

Les grandes tendances :

- Surreprésentation de deux tranches d'âge : les enfants de moins de 14 ans et les seniors de plus de 60 ans²⁰.
- De nouveaux arrivants plus jeunes que la population installée : 57% de 25-54 ans parmi les nouveaux arrivants contre 36% dans le reste de la population.
- Une population installée fortement qualifiée²¹ et de nouveaux arrivants plus actifs mais moins qualifiés avec une majorité de professions intermédiaires et employés et moins de retraités.

L'enfance :

Selon l'ABS, la population collongearde est constituée d'une part exceptionnelle et croissante d'enfants de moins de 14 ans²², alimentée à la fois par les nouveaux arrivants et par des naissances sur la commune.

La petite-enfance : pression sur l'offre de garde

La petite enfance n'échappe pas à cette croissance et fait pression sur l'offre de garde disponible²³ d'autant que la plupart des parents sont en activité²⁴, et les assistantes maternelles rares sur le territoire (11 assistantes maternelles à la rentrée 2024).

¹⁷ En 2021, le revenu du ménage le plus pauvre des 10% les plus riches de la commune était 4,4 fois plus élevé que celui du plus riche des 10% les moins riches.

¹⁸ 37% d'adultes seuls parmi les ménages de la commune, 8% de familles monoparentales. 74% d'adultes seuls parmi les foyers allocataires du RSA en 2022 (CAF, 2022), 43% de personnes isolées sans enfant, 31% de monoparents. 63% d'adultes seuls parmi les attributaires d'un logement social en 2023 (Métropole de Lyon, 2023), 30% de personnes isolées sans enfant, 33% de monoparents. 42% de 80 ans et plus vivant seuls en 2020 (INSEE, 2020) – sources ABS.

¹⁹ Par exemple, entre 2009 et 2020, les habitants de la CSP « employés » ont évolué de - 10% pour Collonges-au-Mont-d'Or, la CSP ouvriers de + 52 % et la CSP cadres de + 8%.

²⁰ En 2020, les 0-14 ans représentaient 21% de la population de la commune, contre 18% pour la France métropolitaine et en termes d'indice de jeunesse en 2020, on comptait pour Collonges-au-Mont-d'Or 10,3 personne(s) de moins de 20 ans pour 10 personnes de plus de 60 ans soit un taux plus élevé que sur la circonscription Val de Saône.

²¹ Les cadres et professions intellectuelles supérieures, principale catégorie socio-professionnelle parmi les 15 ans et plus de la commune (22% d'entre eux), à l'exception des retraités (27% d'entre eux).

²² 21% de 0-14 ans, contre 18 à 19% dans les territoires de comparaison. +22% de 0-14 ans entre 2009 et 2020.

²³ Une dynamique à la hausse qui distingue Collonges de ses territoires de comparaison soit pour la population collongearde, une hausse de la part d'enfants de moins de 3 ans de 0,7 points entre 2009 et 2020, contre une baisse de 0,4 points à l'échelle de la Métropole de Lyon.

²⁴ 79% des deux parents ou du monoparent en emploi parmi les moins de 3 ans, contre moins de 60% dans les territoires de comparaison.

Actuellement l'offre de garde est centrée autour de l'accueil collectif avec une crèche associative de 44 places avec une longue liste d'attente. Le bâtiment qu'elle occupe, municipal, a été construit à l'emplacement de l'ancienne médiathèque. Cette structure petite enfance est sa plus proche voisine.

A noter : 2 projets de micro-crèches de 12 berceaux chacune sont à l'étude sur le territoire communal dont une qui se situerait dans la future résidence seniors sociale de la commune.

- ➡ La Médiathèque accueille la crèche de manière régulière et anime des séances à la crèche. Des séances ouvertes aux assistantes maternelles qui en font la demande.
- ➡ Les séances bébés-lecteurs de la Médiathèque sont ouvertes au public individuel mais également aux assistantes maternelles.
- ➡ Demain : la Médiathèque aura pour objectif de développer un partenariat d'accueil dans ou hors les murs avec les nouvelles structures.

Les enfants en âge d'être scolarisés

Entre 2009 et 2020, le nombre d'enfants de 3-5 ans est passé de 144 à 180, soit une évolution de + 25%. A cet égard, les chiffres d'inscription de la rentrée de septembre 2024 illustrent ce dynamisme.

➡ **Ecole publique Monsieur Paul : 350 enfants inscrits pour 16 classes.**

En Maternelle : 125 élèves.

En Elémentaire : 225 élèves.

A noter l'existence d'une classe ULIS depuis de nombreuses années et spécialisée Troubles du Spectre Autistique depuis la rentrée 2024.

➡ **Ecole privée Jeanne d'Arc sous contrat : 346 enfants inscrits pour 12 classes.**

En Maternelle : 121 élèves

En Elémentaire : 224 élèves

Environ la moitié des élèves de l'école habitent la commune.

➡ **Ecole privée Greenfield (hors-contrat et sous contrat pour une classe) : 160 enfants inscrits**

En Maternelle : 68 élèves dont 15 collongeards (hors contrat)

Elémentaire : 92 élèves dont 24 collongeards (dont 9 CM1 CM2 pour la classe sous contrat)

A la rentrée 2024 c'est 856 élèves qui sont scolarisés sur la commune, dans une zone hors éducation prioritaire²⁵. A l'exception de l'école élémentaire Greenfield, la Médiathèque reçoit la totalité des élèves.

²⁵ Données Observatoire Métropolitain de la Démographie Scolaire et de la Réussite Educative
17 - PCSES Médiathèque de Collonges au Mont d'Or - 2025

L'offre est la même qu'en 2019, à savoir :



- ➡ Un service de garderie pour l'école publique, avec presque 100% de fréquentation sur le temps de midi, une tendance constatée depuis la mise en place de la cantine à 1€. Mais également des chiffres de fréquentation des services périscolaires matin et soir en augmentation. La Médiathèque est partenaire de ce service avec du prêt ponctuel de livre, l'accueil de projets, expositions etc.
- ➡ Un accueil de loisirs pour les mercredis et vacances délégué à l'association Alfa3A²⁶. Partenaire de longue date de la Médiathèque, bien que les liens soient parfois distendus selon les années. Cette dernière est bien identifiée comme lieu ressource à la fois en termes de collections mais également d'actions communes à mener. L'implantation de l'Association dans l'école publique, au cœur du village des enfants et à proximité immédiate de la médiathèque est également un atout.
- ➡ L'Association Sportive Intercommunale qui propose un accueil pendant les vacances scolaires aux enfants des communes adhérentes. Un partenariat plus récent s'est développé avec la Médiathèque, bien que cette association soit identifiée par le service depuis longtemps. C'est en 2024, à la faveur d'une action dédiée à l'Inclusion menée depuis 2023 (la Quinzaine de l'Inclusion), que la médiathèque s'est positionnée en tant que partenaire dans le cadre de ses missions liées à l'inclusion de tous les publics et le développement d'un fonds documentaire d'Édition Jeunesse Accessible²⁷.
- ➡ Le Conseil Municipal d'Enfants : Géré par un agent et des élus de la commune, la Médiathèque ne travaille pas à proprement parler en partenariat avec ce dernier. Néanmoins elle est également identifiée comme lieu ressource dont le groupe a pu se saisir parfois. Un partenariat plus resserré pourrait être développé à l'avenir.

La Médiathèque est identifiée comme lieu ressource des acteurs du périscolaire et des partenariats sont développés avec trois d'entre eux.

 Point de vigilance sur le groupe d'âge « enfance » :

L'ABS fait ressortir qu'avec l'arrivée de familles plus précaires, un enjeu naissant d'accessibilité de l'offre de loisirs apparaît mais également de nouveaux besoins d'accompagnement pour des enfants en plus grande difficulté²⁸.

De plus, l'indice de position sociale restant élevé chez les élèves, le constat d'un décalage social inédit est identifié par les différents acteurs, dont la Médiathèque qui devra tenir son rôle à la fois en tant qu'actrice de la cohésion sociale et accompagnatrice sur des problématiques identifiées : accès facilité à une offre culturelle accessible et de qualité, zone de répit pour les devoirs, lieu ressource pour l'aide sociale & le handicap, sensibilisation à l'hygiène alimentaire etc.

Dans les années à venir, la Médiathèque veillera à développer des propositions à destination des enfants en situation sociale précaire.

²⁶ Environ 80 à 90 enfants de 3 à 12 ans accueillis le mercredi.

²⁷ Projet développé par l'Association Signes de Sens.

²⁸ 30% des enfants inscrits au restaurant scolaire bénéficient du dispositif « Cantine à 1€ ».

Adolescents et jeunes adultes :*Les adolescents :*

En ce qui concerne les adolescents de 11 à 17 ans, ces derniers représentent 9,6% des habitants de la commune soit une part relativement élevée de la population.

L'ABS met en lumière que ce public reste méconnu, difficile à appréhender et peu fidélisé par les actions qui leur seraient destinées. Des activités qui restent très limitées, l'âge limite d'accueil au centre de loisirs étant de 12 ans, en l'absence de club « jeune » sur le territoire et d'établissements d'enseignement secondaire. Les associations sportives et culturelles type Ecole de Musique vont offrir une alternative pour une part d'entre eux.

Au niveau des infrastructures spécifiques existant sur le territoire, on peut néanmoins signaler :

- Le Prado : Un Hébergement éducatif A2 (accueil des adolescents) financé par la Métropole et la Protection Judiciaire de la Jeunesse. Ce centre accueille 16 jeunes de 13 à 18 ans, avec habilitation Aide sociale à l'enfance et Protection judiciaire de la jeunesse. La Médiathèque n'a à l'heure actuelle pas de partenariat avec cette structure.
- Le foyer d'accueil Notre-Dame du Grand Port pour mineurs isolés géré par l'association Habitat & Humanisme et qui se trouve à proximité de la Médiathèque. Un centre d'accueil transitoire permettant à ses jeunes résidents de suivre une remise à niveau afin d'intégrer un cursus scolaire parallèlement à un accompagnement social. Un partenariat existant de manière sporadique avec la Médiathèque. Avec le projet de développer du segment de collection « Facile à Lire »²⁹, cela pourra donner un second souffle à ce partenariat. Le lieu Médiathèque et son offre sont bien identifiés par plusieurs bénévoles de la structure qui œuvrent à l'accompagnement de ces mineurs isolés. Plusieurs rencontres avec les encadrants ont eu lieu mais le « turn-over » à la fois des résidents et des équipes encadrantes, couplé avec le fait qu'en fonction des années les résidents sont plus ou moins allophones rend le partenariat aléatoire. Néanmoins un des objectifs de la médiathèque est de rechercher la stabilité de ce partenariat.

- Concernant ce public adolescent, la médiathèque de Collonges peut se targuer d'obtenir des taux d'inscription assez élevés. Ce résultat est sans doute corrélé à la fidélisation exercée pendant toute la période du 1^{er} degré avec les accueils de classe et les propositions d'actions culturelles pour ces publics. De nombreux collégiens, et dans une moindre mesure de lycéens, se retrouvent à la médiathèque à la descente du bus, tous les collégiens étant scolarisés en dehors de la commune³⁰. Cela représente 105 abonnés actifs entre 12 et 18 ans sur 876 abonnés actifs en 2024.

Des adolescents relativement nombreux sur la commune, scolarisés à l'extérieur et peu présents sur les offres de loisirs qui leur sont proposées (elles-mêmes peu présentes en dehors de l'offre associative sportive et culturelle).

Un taux d'inscrits à la Médiathèque non négligeable (env. 20%).

Deux structures spécifiques avec lesquelles la Médiathèque doit affirmer ou créer un partenariat.

²⁹ <https://www.culture.gouv.fr/Thematiques/livre-et-lecture/pour-les-professionnels-des-bibliotheques/developpement-de-la-lecture/facile-a-lire>

³⁰ En 2020, 404 enfants de 11-17 ans de la commune étaient scolarisés en dehors de leur commune de résidence.

Les jeunes adultes :

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU

Le segment de population des jeunes adultes est un des rares à connaître une baisse sur la commune : -9% de 18-24 ans entre 2009 et 2020. Une fuite des jeunes adultes que l'ABS explique par le contexte socio-économique de la commune : peu d'emploi, peu de transports et des logements onéreux. Parmi les 15-24 ans de la commune, 85% des jeunes sont logés chez leurs parents, contre 55% à l'échelle de la Métropole. Les contraintes économiques liées au coût du logement sur l'ensemble de la Métropole sont une explication.

- Concernant ce segment de la population, la Médiathèque ne peut que constater cette tendance avec seulement 14 abonnés actifs de 18 à 25 ans en 2024. Les jeunes de ce segment reçus à la Médiathèque sont souvent identifiés comme revenant sporadiquement à la faveur de leurs études puis de manière transitoire entre la fin de leurs études et leur premier emploi.

De jeunes adultes peu présents sur la commune et difficiles à capter.

Les inscrits à la Médiathèque le restent sur un temps court, en lien avec leur situation personnelle souvent en transition.

Famille et monoparentalité :

La part conséquente des familles dans la commune est un phénomène durable ³¹. Néanmoins, à la faveur des évolutions démographiques, l'ABS met en évidence une hausse de la part de familles monoparentales ³² supposant de plus forts besoins d'accompagnement déjà identifiés par les acteurs du social présents sur le territoire et à proximité (Restos du cœur notamment). Ces derniers soulèvent les problématiques financières mais également d'isolement que rencontrent ces familles.

Ce constat a mené le CCAS de la commune à organiser une journée de travail et de réflexion à destination des différents acteurs sociaux du territoire (commune, CTM Val de Saône et Métropole). Ce séminaire auquel a participé la Médiathèque, s'est déroulé le 18 octobre 2024 en deux temps :

- Une matinée consacrée aux « services aux familles et l'accompagnement à la parentalité.
- Un après-midi consacré à « la lutte contre l'isolement et la précarité ».

La médiathèque a participé au groupe de travail « précarité et isolement » afin de se positionner sur cette question en temps qu'actrice du lien social de la commune.

Une population familiale dont une part de plus en plus importante de familles monoparentales avec des problématiques liées à la parentalité ou à l'isolement.

La Médiathèque souhaite se positionner comme lieu ressource et de sensibilisation à ces questions.

³¹ Entre 2009 et 2020, les couples avec enfants de la commune sont passés de 520 à 630, ce qui correspond à une évolution de + 21%.

³² +76% de familles monoparentales entre 2009 et 2020, soit 155 foyers.

Les seniors :

Comme signalé au début de cette partie consacrée à la question démographique, la part de seniors sur la commune est également conséquente et croissante³³.

Cette situation est imputable au vieillissement de la population installée³⁴.

Comme pour les autres tranches d'âge de la population, une majorité de ces derniers est dans une situation économique confortable. Mais cette situation ne doit pas cacher l'existence de seniors vulnérables mais invisibles, seuls ou en couple (travailleurs sociaux et Restos du cœur confirment cette tendance)³⁵.

Des actions sont menées de longue date par la commune et le CCAS : portage de repas, aide au chauffage, ateliers de remise en forme, conseiller numérique.

- A noter que ces ateliers se déroulent dans la salle modulable dite Salle Médiaplus, attenante à la médiathèque. Le conseiller numérique dédié est le médiateur de la médiathèque recruté lors de la mise en place des missions de service numérique à la médiathèque en 2019 (objet du dernier PCSES).
- Si la médiathèque a tenté en 2015 la mise en place d'un système de portage de documents à domicile, le taux de retours très faible des personnes concernées ne nous a pas permis d'aller au bout de cette démarche qui cependant reste une action possible pour regagner un public senior dont le taux d'emprunt, bien que réel ne semble pas à la hauteur du nombre de résidents seniors de la commune. De même la médiathèque se saisira de l'installation d'une résidence senior sociale dans les années à venir pour proposer de monter un partenariat avec cette structure. Un double intérêt car cette dernière devrait accueillir également une micro-crèche. Autant d'actions culturelles intergénérationnelles à mettre en place pour toucher ces deux publics bien spécifiques.

Enfin, il est important de signaler que si les problématiques liées aux seniors augmentent, le nombre d'aidants est également en hausse. Il sera donc nécessaire pour la Médiathèque de développer des actions facilitatrices également pour ces personnes et faire du service un lieu ressource et de répit éventuel.

Une population senior très présente sur la commune, vieillissante avec des problématiques d'isolement et de perte d'autonomie.

Création prochaine d'une résidence senior-sociale.

La Médiathèque doit continuer, relancer ou mettre en place des actions à destination de ce public.

Emploi et mobilité :

Les questions de mobilité sont une problématique très marquée au niveau du territoire communal et en particulier pour les populations les plus fragiles, seniors et demandeurs de logements sociaux non véhiculés. Sur un territoire géographique pourvu d'un fort dénivelé, avec plusieurs hameaux éloignés les uns des autres, l'accès entre ces derniers peut s'avérer difficile. De plus, les lignes de transport en commun sont assez peu développées sur la commune :

- La ligne TCL-71 relie le centre-bourg/Hameau de la Mairie à la gare de Vaise à Lyon.
- Une deuxième, TCL-43 longe les quais de Saône et arrive également à la gare de Vaise.

³³ 26% de Collongeards âgés de 60 ans ou plus, autant qu'à l'échelle du Val de Saône mais plus qu'à l'échelle de la Métropole de Lyon (21%). Entre 2009 et 2020, une hausse du nombre de 60 ans et + supérieure à celle du nombre de 0-14 ans : +36% de 60-74 ans, +27% de 75 ans et plus.

³⁴ En 2020, seulement 6% de nouveaux arrivants sont âgés de plus de 55 ans, contre 33% de 55 ans et plus parmi la population totale.

³⁵ Entre 2009 et 2020, une hausse de 80% du nombre de 80 ans et plus vivant seuls (soit 79 personnes), contre +47% à l'échelle du Val de Saône ou +27% à l'échelle de la Métropole de Lyon.

- Une troisième, la TCL 31 touche un quartier de l'extrême sud de la commune, la mairie, 20 minutes du quartier commerçant de Trèves-Pâques dans le 9^{ème} arrondissement de Lyon à la gare Perrache en passant par Vaise.

- A noter qu'un service de transport à la demande maille une partie du territoire communal et peut atténuer les difficultés de circulation entre le hameau de la Mairie et le bas de la commune. Malgré sa praticité, il ne semble pas identifié par l'ensemble des personnes concernées. La Médiathèque peut jouer un rôle de relais de l'information.
- Deux projets pourront également combler cette problématique de mobilité intra-communale :
 - Une navette relais de la ligne 71 entre le Centre hospitalier de Saint-Cyr-au-Mont d'Or et le hameau de la Gare de Collonges situé sur les quais de Saône. Une démarche validée par le SYTRAL³⁶ mais sans délai de mise en œuvre.
 - Une station Vélo'v qui serait installée dans un périmètre proche de la Médiathèque.

Le public actif est également fortement impacté par ces problématiques de mobilité. Peu touchés par le chômage, la plupart des actifs sont contraints de travailler en dehors de leur commune de résidence en raison du faible nombre d'emplois basés à Collonges³⁷ et les ménages sont en grande majorité équipés d'au moins 2 voitures.

Un point de vigilance doit être apporté à la problématique de la mobilité au sein de la commune car cela impacte le lien social.

La Médiathèque est une actrice de ce lien social.

Handicap :

Nous allons nous attarder sur le point concernant le Handicap soulevé par l'ABS car depuis 2022 la Médiathèque porte une attention particulière aux questions d'accessibilité au service.

L'ABS met en évidence le nombre croissant de bénéficiaires des allocations aux personnes en situation de handicap. Un chiffre en cohérence avec une dynamique nationale due à un repérage plus efficace des publics éligibles³⁸.

Les besoins d'accompagnement se développent déjà pour les enfants en situation de handicap. Ces derniers sont bien intégrés, le personnel sensibilisé mais avec un manque ressenti de personnel dédié (AESH³⁹). Ce manque d'accompagnement est également ressenti sur le temps méridien.

Comme signalé dans la partie consacrée au segment des scolaires, l'école publique Monsieur Paul est pourvu d'une classe ULIS depuis de nombreuses années avec qui la Médiathèque a toujours travaillé. Depuis la rentrée scolaire 2024, cette classe accueille des enfants diagnostiqués TSA⁴⁰.

³⁶ « SYTRAL Mobilités est l'autorité organisatrice de transports de la Métropole de Lyon et de la quasi-totalité du territoire du département du Rhône ». Source Wikipédia : https://fr.wikipedia.org/wiki/SYTRAL_Mobilit%C3%A9s

³⁷ Seulement 18% d'actifs collongeards employés sur leur commune, contre 20 à 42% dans les territoires de comparaison.

³⁸ De 2012 à 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé de la commune est passé de 23 à 29. De 2012 à 2021, le nombre de bénéficiaires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé(e) de la commune est passé de 0 à 24. En 2022 : 45 bénéficiaires de l'AAH contre 23 en 2015 (source : Métropole de Lyon) ; 70 personnes titulaires de la RQTH (travailleur handicapé) (source : Métropole de Lyon). Un nombre croissant d'enfants reconnus en situation de handicap : 22 bénéficiaires de l'Allocation d'Éducation de l'Enfant Handicapé (AEEH) en 2022 (données CAF), soit deux fois plus qu'en 2015. 2,2 bénéficiaires de l'AEEH pour 100 enfants de moins de 20 ans à Collonges en 2021, davantage que dans le Val de Saône (1,9) mais moins que dans les autres territoires de comparaison.

³⁹ À l'école publique Monsieur Paul : 24 heures d'AESH à répartir entre 6 ou 7 enfants ; À l'école Jeanne d'Arc : 63 heures notifiées à l'Académie, 26 heures pourvues.

⁴⁰ Troubles du Spectre Autistique

Les actions de la Médiathèque :

➡ Depuis 2 ans, la médiathèque a entamé un travail de développement à la fois des collections et des actions à destination de ce public et/ou de sensibilisation au handicap pour tous les publics.

➡ Concernant le public adulte, la Médiathèque accueille également des résidents du foyer d'accueil médicalisé (FAM) des Cabornes, implanté sur la commune voisine. Ces derniers viennent essentiellement pour effectuer du choix de documents aux horaires d'ouverture mais une résidente participe à un comité de lecture avec les bénévoles et un agent de la Médiathèque.

Dans le futur projet d'établissement, la Médiathèque développera les actions à destination des publics adultes handicapés.

Les publics en situation de handicap sont de mieux en mieux identifiés sur la commune. La Médiathèque développe des actions à destination de ces personnes à besoins spécifiques.

Elle veillera à communiquer son offre auprès des différents acteurs et structures médico-sociales du territoire et travaillera à faire tomber les barrières symboliques qui empêchent ces personnes de franchir ses portes.

C. Vie Locale, économique, culturelle, associative et services communaux :

2. Secteur économique et tourisme :

Concernant le secteur économique de la commune, ce dernier est constitué pour 69% de commerces, transports et services divers de taille modeste. 67% de ces établissements sont constitués de 1 à 9 travailleurs. Au niveau touristique Collonges reste une cité gastronomique reconnue en raison de la présence sur son territoire du restaurant étoilé au Guide Michelin « L'Auberge Paul Bocuse ».

Au niveau de l'offre d'hébergement touristique il n'existe plus d'hôtel, comme c'était encore le cas en 2019, cependant 8 gîtes touristiques répertoriés et une dizaine d'hébergements référencés sur la plateforme commerciale Airbnb complètent cette absence de structure hôtelière.

➡ Le secteur économique de Collonges est constitué essentiellement de petites sociétés de service.

➡ Les touristes y séjournent brièvement pour se rendre à l'Auberge Paul Bocuse ou plus longuement pour sa proximité immédiate avec Lyon.

3. Vie associative :

Le tissu associatif de la commune est relativement dense avec 106 associations inscrites au Répertoire National des Associations en 2024⁴¹ dont une majorité sont des associations installées depuis plus de 15 ans sur le territoire. Des associations qui partagent dans l'ABS le sentiment de saturation croissante des infrastructures qu'elles occupent et qui sont des bâtiments communaux en grande majorité et bien que le taux d'équipements sportifs et culturels soit satisfaisant⁴².

Les infrastructures seront complétées en 2029 par un bâtiment associatif (déjà évoqué dans l'évolution du territoire) qui se situera dans le hameau de la Mairie.

- ➡ L'ABS met en évidence les difficultés des personnes à bas-revenus de s'inscrire à des activités au-dessus de leurs moyens financiers.
- ➡ Il sera intéressant d'interroger la place de la Médiathèque comme alternative ou complément de service public à des activités culturelles par exemple.
- ➡ Paradoxalement, le public est peu mobilisé sur des événements gratuits.

4. Offre culturelle

Si le territoire communal est en pleine mutation au niveau de la population, en termes d'offre culturelle, force est de constater que cette dernière n'a pas connu d'évolution majeure des infrastructures et également des acteurs depuis le PCSES de 2019. En cause : les contraintes de hausse de la population qui ont conduit les élus à repousser la construction d'un bâtiment associatif équipé d'une salle de 100 places.

La salle Médiaplus accolée à la médiathèque est un lieu de spectacle, de rencontres et d'expositions pour des manifestations organisées par le service mais également par le service culturel, des associations culturelles et le CCAS.

La salle des fêtes communale reste un lieu d'accueil du spectacle vivant notamment des spectacles organisés dans le cadre du festival « Saône en scène⁴³ » au mois de novembre avec d'autres communes de la CTM⁴⁴ Val de Saône.

Plusieurs associations à caractère culturel animent également le calendrier collongeard (école de danse, théâtre, école de musique, pluridisciplinaire). Soit 9 associations culturelles référencées.

- ➡ Une association patrimoniale très active, « Au fil des mémoires », a émergé ces dernières années et propose expositions, rencontres et sauvegarde du patrimoine de la commune. Elle est partenaire régulière de la Médiathèque pour des actions ponctuelles.

⁴¹ Soit 2,2 associations pour 100 habitants, autant qu'à l'échelle nationale et presque autant que dans le Val de Saône (2,7).

⁴² 9 équipements sportifs, soit 20,9 équipements pour 10 000 habitants : une couverture légèrement inférieure à celle de la France métropolitaine (24,7) mais nettement supérieure à celle de la Métropole de Lyon (9,8).

⁴³ <https://www.saoneenscenes.fr/>

⁴⁴ Conférence Territoriale des Maires, découpage administratif du territoire de la Métropole de Lyon.

Le patrimoine bâti historique est très présent sur la commune et parfois culturelles comme l'église Saint-Nizier du Vieux Collonges qui accueille artistes organisée par le service culturel communal.

L'association Au fil des mémoires s'est aussi impliquée dans la restauration d'anciennes structures patrimoniales, telle la roue à augets située sur la propriété Notre-Dame du Grand-Port⁴⁵.



*Roue à augets de Notre-Dame du Grand-Port.
D.R. Mairie de Collonges au Mont d'Or*

A l'image des deux précédents PCSES, Collonges au Mont d'Or ne possède pas de commerce de biens culturels. Ces derniers sont représentés sur les communes limitrophes de Saint-Cyr au Mont d'Or et Fontaines-sur-Saône⁴⁶. Cinéma et musées sont absents du territoire communal, ce qui accentue les problématiques de mobilité pour accéder à des offres bien représentées sur le territoire métropolitain mais éloigné des publics non-véhiculés.

A noter qu'en dehors de salles de spectacles influentes de Lyon et sa proche banlieue, ces dernières années se sont implantés sur le territoire du réseau ReBOND auquel appartient la Médiathèque de Collonges des espaces culturels tels L'Agora de Limonest, l'Espace Mont d'Or à Champagne-au-Mont-d'Or, l'espace Laurent Bonneval à Saint-Didier-au-Mont-d'Or et le Lissiac à Lissieu, sans oublier l'espace culturel d'Ecully implanté depuis plus longtemps.

Une offre culturelle communale restreinte mais dotée d'un budget propre et dont se sont saisis les services culturels de la commune (festival Saône en scène par exemple) et les acteurs associatifs.

Une offre à étoffer et à adapter en fonction des besoins et attentes de la population qui peut également compter sur les programmations des communes limitrophes.

⁴⁵ <https://www.fondation-patrimoine.org/les-projets/grande-roue-a-augets-a-collonges-au-mont-dor/74526>

⁴⁶ 1 librairie généraliste à Saint-Cyr-au-Mont-d'Or, 1 librairie généraliste et 1 spécialisée BD à Fontaine-sur-Saône.

5. Le partenariat avec les services communaux

Nous développerons ici le travail effectué avec les autres services communaux hors services « supports » Technique, administratif et comptabilité avec lesquels la Médiathèque travaille en bonne entente sur les missions traditionnelles. On peut néanmoins noter que les services techniques interviennent pour la prise en charge de la navette hebdomadaire du réseau pour la desserte de documents dans le local de dépôt centralisé et une fois tous les trois ans, toutes les trois semaines en complémentarité de deux autres communes. On parlera ici plus précisément des services partenaires en termes de projets culturels :

Le service communication :

La mairie de Collonges au Mont d'Or dispose d'un service communication qui informe et diffuse au grand public les informations concernant :

- Les lieux patrimoniaux à visiter
- Les événements culturels, sportifs, solidaires et liés à l'enfance (mairie, médiathèque, association)

En 2025, le service communication a débuté un état des lieux de sa communication auprès de la Métropole de Lyon avec l'Office du Tourisme ONLYLYON Tourisme. L'actualisation, prévue en février, permettra de relayer à plus grande échelle les idées de sortie de la commune.

Le service communication dispose de plusieurs supports de communication : magazine municipal trimestriel, site internet, panneaux lumineux, guide culturel et sportif annuel, newsletter mensuel, application « Collonges au Mont d'Or », affichage dans les lieux publics et panneaux affichages dédiés. La mairie dispose également d'un espace dédié aux supports de communication de la Métropole et renseigne le grand public.

Le service communication travaille étroitement avec la Médiathèque sur des actions menées auprès des habitants. La Médiathèque est le relais des actions montées par le service communication : action « où se cache petit biscuit » par exemple, accueil de l'exposition d'un concours photo organisé par le service communication etc.

Le service enfance, scolaire et périscolaire :

Un partenariat solide du fait de la volonté d'accueil renforcé des classes mais aussi du périscolaire à la Médiathèque. La collaboration se développe également sur des questions liées à l'accessibilité avec la participation en binôme à la Quinzaine de l'inclusion organisée par l'ASI depuis deux ans. Les deux services sont également complémentaires sur les grands enjeux communaux mis en évidence par l'ABS.

Le service Culture :

Un travail complémentaire est mené à la fois avec la Commission Culture et l'agent responsable du service Culture. La Commission Culture donne ses grandes orientations. La Médiathèque travaille étroitement avec l'agent responsable du service pour l'élaboration et la mise en œuvre du calendrier des actions culturelles montées en collaboration. Notons en particulier l'accueil des expositions dans la salle Médiaplus attenante à la Médiathèque.

Le service Actions Sociales et le CCAS :

Ce partenariat s'est fortement développé depuis 2019 avec la mise en place des missions du médiateur numérique de la Médiathèque définies en lien avec l'adjointe à l'Action Sociale et l'agent communal en charge de ce service et de la gestion du CCAS. L'agent renvoie systématiquement toute personne désireuse d'obtenir un soutien en matière de démarches dématérialisées (nous y reviendrons dans le diagnostic des missions de la médiathèque).

Le CCAS organise également des ateliers à l'intention des seniors « bien-être, prévention, maintien de l'autonomie » qui se déroulent dans la salle Médiaplus attenante à la Médiathèque.

Les liens entre les deux services municipaux se sont resserrés à la suite du séminaire de travail réalisé en octobre 2024 autour de l'ABS. Pour ce volet, le CCAS s'inscrit dans son rôle pilote de l'ABS, dispositif visant à concevoir un plan d'actions social susceptible de répondre aux besoins de la population pour lequel le CCAS et la Commune sont chargés de sa mise en œuvre. Le CCAS est également partie prenante de la quinzaine de l'Inclusion à laquelle participe la Médiathèque.

Les projets à caractère social proposés par la Médiathèque seront constitués autant que possible en concertation avec ces deux services, Actions Sociales et CCAS.

Le Service Espaces verts :

Dans le cadre d'un projet « potager participatif » sur lequel nous reviendrons, le service Espaces verts apporte aide, soutien logistique et conseils.

➡ La Médiathèque travaille étroitement avec les autres services communaux dans le cadre de ses missions d'accueil des publics. Des partenariats fructueux qui doivent perdurer afin de répondre ensemble aux grands enjeux qui attendent nos services.

6. Collonges dans la Métropole et réseau rebond - une évolution institutionnelle :

En 2013, la commune de Collonges faisait partie de la communauté urbaine du Grand Lyon. La loi MAPTAM⁴⁷ étant promulguée, elle intègre naturellement la Métropole du Grand Lyon en 2015. Le transfert de compétence de Lecture Publique de la Médiathèque départementale vers le pôle Métropole de la Bibliothèque Municipale de Lyon⁴⁸ s'effectue avec une transition de 2015 à 2018.

Administrativement la commune de Collonges au Mont d'Or dépend de la Conférence Territoriale des Maires Val de Saône. Au niveau culturel, cette CTM développe depuis plusieurs années le festival Saône en scène à la programmation éclectique et qui connaît un certain succès. Collonges est partie prenante de ce festival géré au niveau communal par le service Culture relié directement à la Commission Culture du Conseil Municipal. Par ailleurs, la Médiathèque appartient au réseau Rebond depuis 2019 (convention de partenariat remontant à 2017) qui est majoritairement situé sur la CTM Ouest-nord. En matière de fonctionnement sur le réseau cela n'est pas problématique. Les élus travaillent de concert au sein du COPIL du réseau qui se réunit plusieurs fois par an pour voter les orientations stratégiques du réseau.

Cependant en termes d'Action Culturelle, ces communes développent leurs propres manifestations de spectacle vivant, soutenus en cela par la Métropole au même titre que le festival Saône en Scène pour la CTM de rattachement de Collonges.

⁴⁷ Loi de Modernisation de l'Action Publique territoriale et d'Affirmation des Métropoles du 27 janvier 2014.

⁴⁸ <https://polemetropole.bm-lyon.fr/>

 Point de vigilance :

Si cette situation n'est pas en soi problématique il est nécessaire d'être vigilant. Les mandats municipaux membres du COPIL ReBONd de maintenir ce fonctionnement dans un contexte de création d'un autre réseau sur le territoire Val de Saône.

En effet, il est important de rappeler que le réseau ReBONd est un acteur culturel désormais durablement identifié par la population et dont les chiffres donnent la teneur du succès rencontré. De plus, les raisons de rejoindre ces établissements à partir de 2017 restent encore aujourd'hui valables : homogénéité de typologie, de fonctionnement, même niveau de formation des agents, équipes mixtes agents-bénévoles, avec pour objectif une amélioration du service rendu aux usagers (en particulier mise à disposition d'un catalogue commun de près de 120 000 documents complétés à l'époque de 40 000 documents du Pôle Métropole de la BML) et logique d'implantation géographique. Ce réseau est actif depuis septembre 2019 et a su dépasser les difficultés de la crise Covid. Revenir sur cet acquis signifierait un retour en arrière pour la qualité de service, d'offre documentaire et d'action culturelle à destination de nos publics. Le fonctionnement du réseau devient également de plus en plus intégré au fil du temps, en matière de complémentarité de la politique documentaire, d'acquisition des documents, d'offre des services (jeux sur place ou ludothèque, espaces EJA et FAL dans différentes communes, micro-folies sur deux communes dont une équipée d'un Fablab ouvert à tous les adhérents du réseau). Nous reviendrons plus amplement sur le fonctionnement du réseau et de l'activité de la Médiathèque de Collonges en son sein dans la partie consacrée au diagnostic critique du service.

Les mutations administratives que connaît le territoire de la Métropole de Lyon ont eu pour effet la création d'un réseau de bibliothèques auquel appartient la Médiathèque de Collonges (ReBONd) aujourd'hui dynamique et identifié par le public. Un atout pour la politique culturelle du territoire desservi.

II. Etat des lieux et diagnostic critique

Synthèse 2ème Partie

"Etat des lieux et diagnostic"

Ce qu'il faut retenir

Le Réseau
Innovation, succès et
dynamisme



La Médiathèque
Une activité en constante
augmentation

Offres et Action Culturelle

Accessibilité pour tous
Vivre ensemble

Offres classiques
Offres innovantes
Potager
Jeux
EJA

Une Action
Culturelle tournée
vers la jeunesse

**Médiathèque
"Tiers-Lieu"**

Les atouts



250 m2 / 20h30 d'ouverture /
3.2 ETP dont 1 ETP cat.B

1 "open-space" avec du potentiel

Moyens humains et financiers /
soutien de la commune

**Succès de l'extension des
horaires et du service numérique**

Les points de vigilance

Des collections en bonne santé
mais à ajuster

Un mobilier vieillissant à
l'implantation dépassée

Cohabitation des publics complexe

Des publics absents :
+ de 60 ans hommes



**Emergence d'un autre réseau à
proximité & visibilité dans la
commune**

Une équipe salariés/bénévoles
dynamique mais des missions à
formaliser



**Un service pro-actif dans la conduite
du changement, un projet de
réaménagement pour l'accompagner**

A. Situation administrative et gouvernance du réseau ReBONd

1. Mise en place et convention

La Médiathèque est un service municipal géré en régie directe depuis ses origines. Une charte de coopération culturelle signée en 2017 avec 8 autres communes conduit à la création d'un réseau de bibliothèques en septembre 2019 avec la signature d'une première convention cadre applicable au 1^{er} janvier 2019 et pour une durée de 3 ans. Cette convention confère à chaque structure un fonctionnement et des actions indépendantes, gérées au niveau communal dans le cadre d'une politique culturelle spécifique, et également des actions et des modes de fonctionnement fixés dans le cadre du partenariat avec le réseau. Elle reprend les grands principes du réseau : un catalogue commun, la circulation des collections et des publics dans toutes les bibliothèques avec carte d'abonné unique et tarifs uniques, acheminement des collections par un système de navette, et également la création d'un poste de coordinateur à mi-temps.

- Ce poste de coordinateur est alors soutenu par la DRAC Rhône-Alpes via la signature d'un Contrat Territoire Lecture de 3 ans avec la commune de rattachement du coordinateur à savoir Saint-Didier au Mont d'Or entre 2019 et 2021.
- 1 second CTL est signé sur la période triennale suivante toujours avec la commune de Saint-Didier, portant toujours une subvention de soutien à la création de poste mais ajoutant une subvention de soutien à une action culturelle mutualisée sur le réseau.

La dernière convention cadre entre les différents partenaires⁴⁹ a été signée pour la période couvrant 2024 à 2026, soit 3 ans. L'année 2026 sera une année charnière qui verra le renouvellement des conseils municipaux et de la convention cadre suivante pour les années 2027 à 2029.

Dans son préambule, il est rappelé que :

« Le réseau est conçu comme le renforcement d'un service de proximité préexistant : les 10 bibliothèques municipales⁵⁰. Avec des coûts mutualisés, dans un contexte financier contraint, les communes améliorent chacune leur service public de proximité avec un budget maîtrisé.

Les communes réaffirment les objectifs du réseau :

- Créer une dynamique de territoire
- Accueillir tous les publics
- Faciliter l'accès aux documents grâce à une navette de retour et de réservation hebdomadaire
- Elargir l'offre documentaire
- Faciliter et enrichir le travail des salariés et bénévoles
- Rationaliser les coûts pour les communes par une mutualisation de moyens
- Collaborer autour de la mise en place d'animations. »

Il est signalé que ces objectifs s'inscrivent dans les engagements attendus par la Loi Robert relative aux bibliothèques et au développement de la lecture publique, à savoir garantir l'accès libre et gratuit pour tous aux contenus et aux loisirs proposés dans le réseau et favoriser le développement de la lecture.

Enfin il est rappelé que le réseau, en tant que service public, fonctionne sur les principes d'égalité, de continuité et de mutabilité.

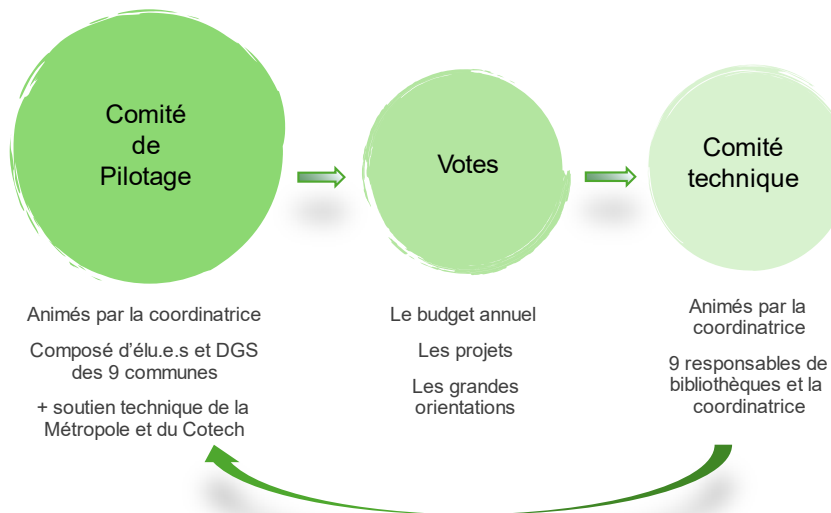
⁴⁹ Champagne au Mont d'Or, Collonges au Mont d'Or, Dardilly, Ecully, La Tour de Salvagny (qui a rejoint le réseau en 2023), Limonest, Lissieu, St-Cyr au Mont d'or et St-Didier au Mont d'Or.

⁵⁰ La commune d'Ecully possède deux structures de lecture publique.

A sa création, le réseau ReBONd est pilote sur le territoire de la Métropole de Lyon.
Son modèle est aujourd'hui décliné dans plusieurs CTM, notamment le Val de Saône.

2. Gouvernance et champ d'action du réseau

La gouvernance du réseau



62 000 hab
9 communes
10 bibliothèques



Budget propre à chaque bibliothèque
26 salariés/60 bénévoles/1 mi-temps de coordination



178 000 docs ou objets empruntables (inclus aide Métropole)



1 action culturelle mutualisée/an
1 ludothèque
Bouquet de Ress. Num. (Métropole)
2 micro-folies
Dvpt du prêt de matériel



3. Les prérogatives communales et les prérogatives réseau :

Le tableau suivant présente ce qui relève du réseau et/ou de la commune. A noter que ces prérogatives deviennent au fil du temps de plus en plus interdépendantes. C'est bien une « culture réseau » qui se développe de manière de plus en plus affirmée au sein des structures qui le compose.

Ce qui relève de la gestion communale	Ce qui relève du réseau
- Horaires d'ouverture - Conditions d'accès - bien que le COPIL soit informé de ces changements éventuels	Le règlement intérieur
- La politique d'acquisition – bien que celle-ci tende à s'harmoniser de plus en plus entre les structures - L'offre de service	Les groupements de commande matériel, SIGB et marchés d'achat CD/DVD
Les budgets d'acquisition et de fonctionnement - Néanmoins la dernière convention cadre introduit une préconisation de maintien du budget pour les communes⁵¹	Les conditions de prêt et les tarifs liés à l'abonnement et aux remboursements
La gestion des espaces internes et médiation des collections	Le SIGB⁵² et le portail public
L'organisation de l'Action Culturelle avec budget propre et tarification éventuelle	Certaines actions culturelles communes dont l'évènement réseau annuel. Depuis la fin du CTL dédié, la Convention Cadre introduit la notion d'un budget minimum obligatoire par commune (600 euros)
- Information et communication via les outils communaux et une page allouée sur le portail public. - Une charte graphique communale qui couple son logo avec le logo Rebond lorsque l'on traite du service bibliothèque/médiathèque	Communication dédiée aux événements communs, newsletter ponctuelle, portail public, campagnes de publicité sur les réseaux (à venir)
Certains tarifs et conditions de prêts de collections et services spécifiques : Ludothèque à Dardilly, FabLab à Limonest	

⁵¹ Extrait de l'article 3 de la Convention Cadre de Partenariat : « Dans chaque bibliothèque, les attendus sont : • 1 salarié qui soit un professionnel des bibliothèques, • 1 ligne budgétaire, dans le budget communal, permettant de renouveler chaque année ses collections ».

⁵² Système Informatique de Gestion de Bibliothèque ; dans le cas du réseau c'est le système Decalog SIGB qui a été retenu et avec lequel les bibliothèques fonctionnent depuis 2019.

➤ Remarque concernant les horaires : si ces derniers relèvent de choix communaux, leur modification a une incidence sur la politique d'ouverture du réseau qui se veut la plus large possible. Cette année le créneau du samedi après-midi assuré par une commune a dû être supprimé. C'est un point que la Médiathèque de Collonges doit intégrer dans l'évolution de sa propre politique d'accès. Les horaires de la Médiathèque de Collonges seront détaillés dans le point suivant.

Tableau récapitulatif du règlement, des conditions de prêt et tarifs du réseau votés pour la seconde période de la convention cadre 2025-2026 :

Réseau ReBOND – Règlement intérieur et tarifs 2025-26						
		<i>Abonnement Bibliothèque / habitants du Réseau</i>	<i>Abonnement Bibliothèque / habitants en dehors du Réseau</i>	<i>Abonnement Bibliothèque + ludothèque / habitants du Réseau</i>	<i>Abonnement Bibliothèque + ludothèque / habitants en dehors du Réseau</i>	<i>Remarques</i>
Cotisations	Médiathèque Adulte (+26 ans)	10 €	18 €	26 €	65 €	Inscription dans la commune de son choix Fiche d'inscription avec déclaration sur l'honneur, autorisation parentale (si mineur) et acceptation du règlement. Signalement de tout changement d'adresse. Pour pouvoir prendre un abonnement « ludothèque », il est obligatoire d'avoir un abonnement bibliothèque en cours de validité et de régler l'abonnement « bibliothèque+ludothèque » dans les médiathèques qui proposent du prêt de jeux.
	Associations et collectivités	Gratuit	33 €	26 €	130 €	
	Moins de 18 ans	Gratuit	Gratuit	13 €	26 €	
	Jeunes de 18 à 25 ans	Gratuit	8 €	19 €	36 €	
	Demandeurs emploi, allocataires du RSA et personnes en situation de handicap	Gratuit	8 €	19 €	36 €	
	professionnels et bénévoles des bibliothèques du réseau	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	
Durée abonnement	1 an de date à date					
Durée des prêts	3 semaines pour les individuels 2 mois pour les collectivités					
Emprunts	Illimité pour imprimés et CD	Limite : - 4 DVD - 1 liseuse - 2 nouveautés par type de document (5 pour les CD)		Plus - 4 jeux - 4 jeux vidéo - 1 console	Plus - 4 jeux - 4 jeux vidéo - 1 console	Les emprunts et les retours des documents peuvent se faire dans toutes les bibliothèques du réseau - Les jeux (sauf jeux vidéo) et le matériel (liseuse, console...) devront obligatoirement être rendus dans la bibliothèque dans laquelle ils ont été empruntés - 1 document est considéré comme « nouveauté » pendant 3 mois à partir de la date de son prêt.
Prolongations	1 fois, sauf - réservations, - nouveautés, - retards. Prolongation impossible pour les liseuses.					
Retards	Pas de pénalités de retard mais suspension de prêt : après 3 semaines de retard : suspension du prêt pendant 8 jours à partir du retour des documents // à partir de 2 mois de retard : 16 jours de suspension // Délégation au Trésor Public après la 3ème relance.					
Perte de carte	2 €					
Perte d'un DVD ou dégât	35 €					
Perte autres documents ou dégât	Remplacement par un document neuf ou équivalent					
Périodique	Le dernier paru n'est pas empruntable					
Prêt liseuse	Emprunt sans caution mais avec signature d'une charte. Remplacement des liseuses et accessoires si perte ou dégradation.					
Réservation	possible sur tous les documents empruntables de l'ensemble des bibliothèques du réseau - A disposition pendant 10 jours dans la bibliothèque « site de retrait » demandée - 5 réservations maximum dont 2 nouveautés (dont 5 nouveautés si ce sont des CD)			Jeux : 4 réservations		

➡ Depuis les origines du réseau les membres du comité technique défendent la gratuité totale des tarifs d'inscription⁵³. Malgré les arguments en termes d'accessibilité et de gain de temps versus sommes engrangées, les élus membres du Comité de Pilotage restent toujours attachés à la cotisation des emprunteurs adultes. Cependant la gratuité a été appliquée dès la création du réseau pour les moins de 18 ans, permettant de favoriser et de renforcer l'accès à la médiathèque pour le jeune public. Depuis 2024, elle est également appliquée pour les 18-25 ans, les demandeurs d'emploi, allocataires RSA et en situation de handicap habitants le réseau.

Enfin, un des projets d'envergure que le réseau souhaite mener concerne la recherche de nouveaux publics sur 2025-2026 avec mise en place d'actions en ce sens.

Les évolutions tarifaires du réseau vont dans le sens d'un accès facilité pour les publics les plus fragiles.

4. Activité du réseau :

Depuis sa création, le réseau connaît des chiffres d'activité en constante évolution :

- ➡ En 2024, il touche 9064 abonnés actifs, soit une augmentation de + 2% par rapport à 2023, tout comme le nombre de prêts (403 405 prêts).
- ➡ 99 590 documents passés par la navette hebdomadaire (+ 9% d'activité).
- ➡ 62901 connexions au portail du réseau (+ 15 %).

On constate une progression des principaux indicateurs d'activité du réseau, cependant ces chiffres sont variables d'une commune à l'autre. Nous allons nous intéresser plus précisément à l'activité de Collonges dans un prochain paragraphe.

Concernant le réseau, on peut signaler que cette progression marque légèrement le pas. Cela signifie peut-être un plateau d'activité atteint : impression à confirmer lors du bilan de l'année 2025.

En moyenne le nombre de documents empruntés par les abonnés de Collonges ailleurs sur le réseau et le nombre de documents de Collonges empruntés par les abonnés des autres communes est à l'équilibre avec un peu plus de 5% pour chacune de ces activités. Ce chiffre est légèrement en-dessous de la moyenne des autres communes, de même le public collongeard se déplace et emprunte moins sur les autres communes. Son implantation géographique en bordure de réseau, son éloignement de la zone Techlid⁵⁴ qui se superpose au cœur du réseau ainsi que le manque de desserte TCL sur le secteur peuvent expliquer ces chiffres. Une autre explication peut aussi se trouver dans le taux de satisfaction de ces usagers en matière d'offre documentaire.

- ➡ Inauguré en septembre 2019, le réseau ReBONd rencontre un succès grandissant avec une croissance qui se stabilise.
- ➡ La Médiathèque de Collonges profite de ce dynamisme mais doit accentuer la médiation autour des possibilités que ce réseau offre à ses abonnés pour faire progresser les chiffres de circulation.

⁵³ Cf : chapitre consacré aux textes de références en début de document.

⁵⁴ Techlid : Pôle économique Ouest de la Métropole de Lyon : <https://www.techlid.fr/la-situation-geographique/>

B. Locaux, conditions d'accessibilité et d'information à la Médiathèque :

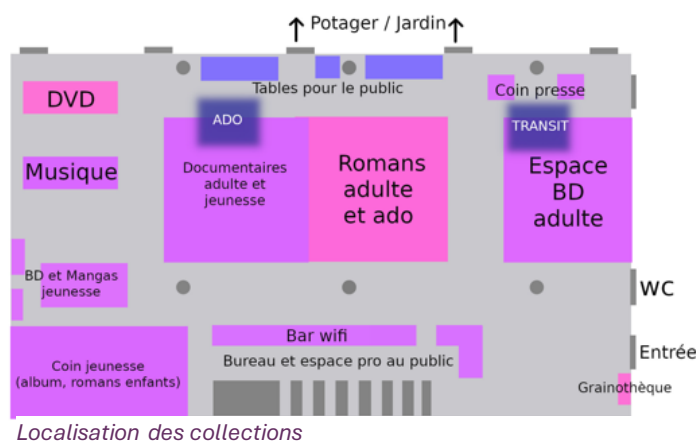
1. Le bâtiment

La superficie de la médiathèque est toujours la même depuis 2013 à savoir 350m² dont 250 dédiés à l'espace des collections sur un plateau en open-space et une salle polyvalente de 70m² qui peut être rendue indépendante de la médiathèque et permettant d'accueillir les actions culturelles de la médiathèque, du service culture communal, des associations culturelles et les actions CCAS pour des petits concerts, spectacle vivant, diffusion, expositions, conférences, ateliers divers. Le bâtiment est un ERP de type S et de 5^{ème} catégorie⁵⁵ et le nombre de places assises disponibles dans la salle Médiaplus et le seuil de confort de cette salle se situent aux alentours de 70 personnes accueillies simultanément.

Depuis le PCSES de 2019, l'espace dédié aux collections, à savoir 5 pôles principaux :

- Détente, consultation des Bandes dessinées adultes et revues.
- Imprimés avec une localisation des documentaires adultes et enfants rapprochés et localisation différenciée adulte/jeunesse pour la fiction.
- Détente/consultation albums et Bandes Dessinées jeunesse.
- « Services » regroupant tables de travail, bar wifi et borne audio auxquels s'ajoutent depuis 2019, une grainothèque et 2023 un pôle spécifique Edition Jeunesse Accessible⁵⁶ ainsi qu'un potager participatif dans le jardin de lecture attenant et longeant la façade ouest du bâtiment.
- Enfin le pôle accueil caractérisé par une banque de prêt face à la porte d'entrée.

Schéma Médiathèque actuelle



➡ Aujourd'hui, ces implantations de mobilier et le principe « open-space » du bâtiment se heurtent aux changements de pratiques du public et aux nouveaux services proposés. L'aménagement est dépassé et doit être repensé pour répondre aux attentes. Le mobilier, notamment sur mesure est vieillissant et détérioré. La banque de prêt ne répond pas aux normes de prévention des Troubles Musculo- squelettiques et l'augmentation

⁵⁵ Les ERP de type S et de 5^{ème} catégorie reçoivent moins de 200 personnes avec moins de 100 personnes au sous-sol ou en étages.

⁵⁶ Programme évoqué dans la première partie concernant les questions de handicap.

croissante du nombre de prêts nécessite de trouver un mobilier plus adapté à la fois aux conditions des agents et au flux d'emprunts des collections.

En terme d'accessibilité, telle que définie dans la loi « pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées » du 11 février 2005 (loi n° 2005-102), le bâtiment répond aux critères d'accessibilité du cadre bâti⁵⁷, avec un point de vigilance concernant l'emploi éventuel d'une personne à mobilité réduite.

En effet, les espaces de travail interne se trouvent à un niveau inférieur, accessible uniquement par un escalier. Une personne à mobilité réduite qui serait employée dans le service aurait obligation de contourner le bâtiment par l'extérieur pour y accéder. Techniquement l'ajout d'un ascenseur à la place du monte-charge actuel ne serait pas possible, il serait alors nécessaire de créer un aménagement de poste spécifique à l'étage.

Un bâtiment au potentiel répondant toujours aux normes d'attribution de la DGD, accessible aux termes de la loi de 2005 mais avec un open-space et une implantation de mobilier (vieillissant) qui posent question.

2. Les horaires d'ouverture du bâtiment :

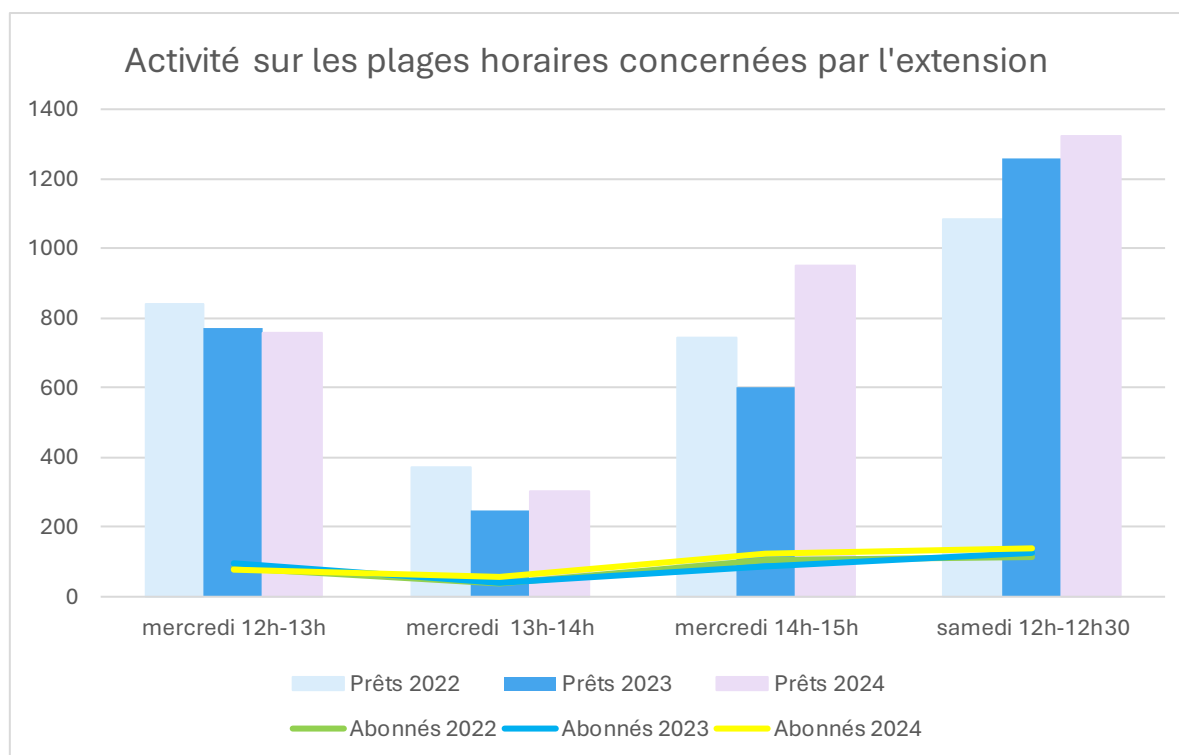
En ce qui concerne les horaires, ouverte 17h par semaine avant 2019, avec 4 soirées de fermeture à 19h afin de permettre au public travaillant à l'extérieur de la commune⁵⁸, de pouvoir fréquenter l'établissement en semaine à leur retour de travail, la médiathèque est passée à 20h30 d'ouverture hebdomadaire en 2019 à la faveur de l'aide reçue dans le cadre de l'extension des horaires de la médiathèque. L'augmentation de cette plage-horaire s'est répartie entre un non-stop le mercredi de 10h à 19h et une extension entre 12h et 12h30 le samedi midi. Si cette augmentation a mis du temps à s'installer dans les pratiques du public, celui-ci s'en est largement saisi depuis la fin de la crise Covid :

Présentation de l'évolution de l'activité « Extension des horaires » sur les 3 dernières années en chiffres suivie d'une présentation en graphique :

	2022		2023		2024	
Plage concernée horaire par l'extension	Abonnés	prêts	Abonnés	prêts	Abonnés	prêts
mercredi 12h-13h	81	840	96	772	76	760
mercredi 13h-14h	38	372	40	249	57	301
mercredi 14h-15h	105	745	86	600	124	951
samedi 12h-12h30	114	1083	126	1257	139	1325

⁵⁷ https://fr.wikipedia.org/wiki/Loi_pour_l%27%C3%A9galit%C3%A9_des_droits_et_des_chances_la_participation_et_la_citoyenn%C3%A9_des_personnes_handicap%C3%A9es

⁵⁸ Cf : voir les caractéristiques du territoire en termes d'emploi et de mobilité en partie 1.



Les périodes de baisse de fréquentation sont expliquées en 2024 par quelques fermetures sur la plage horaire du mercredi de 12h à 13h en raison de problématiques de ressources humaines pendant l'année écoulée. En dehors de cela, les chiffres et notamment ceux en gras montrent la progression constante d'emprunteurs sur ces segments.

⚠ En l'absence de compteur de passage, cette analyse ne prend pas en compte le public séjournant non-inscrit qui est également très présent sur ces plages horaires, en particulier le mercredi, jour d'activités périscolaires. Ce jour-là, l'école de musique et le dojo d'arts martiaux se situant à proximité de la Médiathèque, il est fréquent que des enfants ou leurs accompagnants patientent à la médiathèque le temps de l'activité.

Un sondage manuel des séjournants non-inscrits est en réflexion au niveau du réseau et serait profitable à Collonges pour mieux appréhender ce public notamment dans le cadre des problématiques liées aux nouveaux arrivants sur la commune.

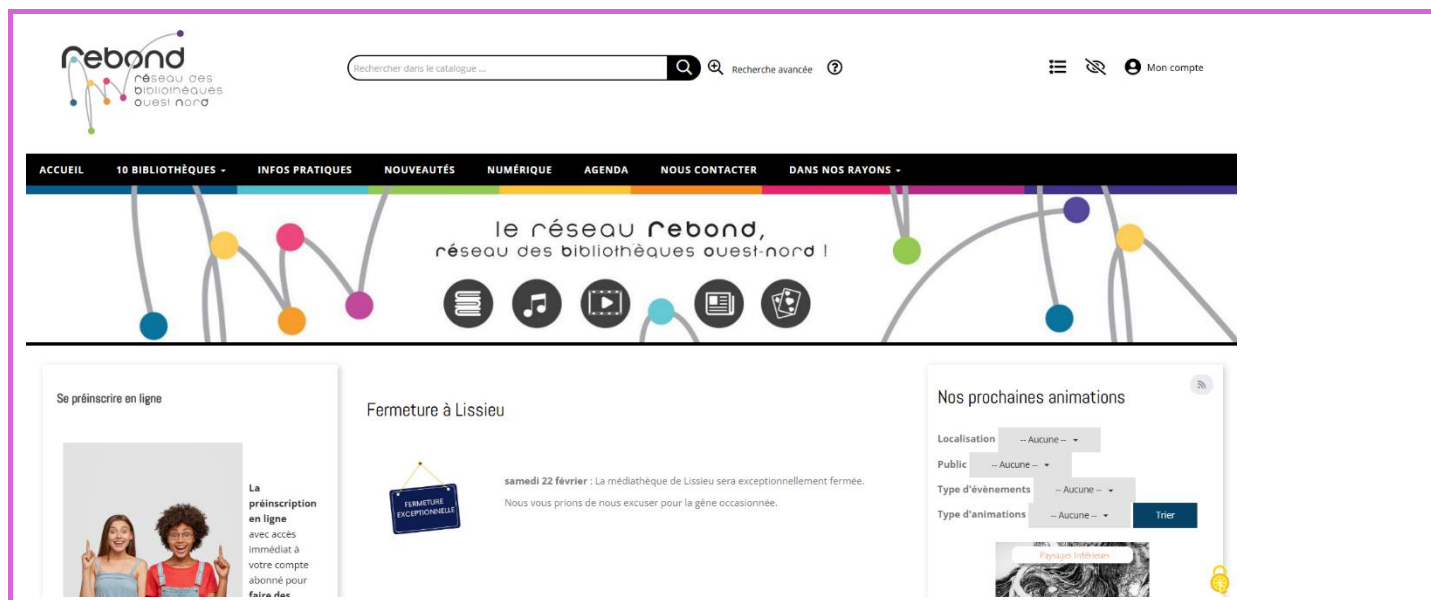
La Médiathèque devra dans un futur proche réinterroger son amplitude d'ouverture à la lumière des nouveaux besoins du public.

3. L'information à destination du public :

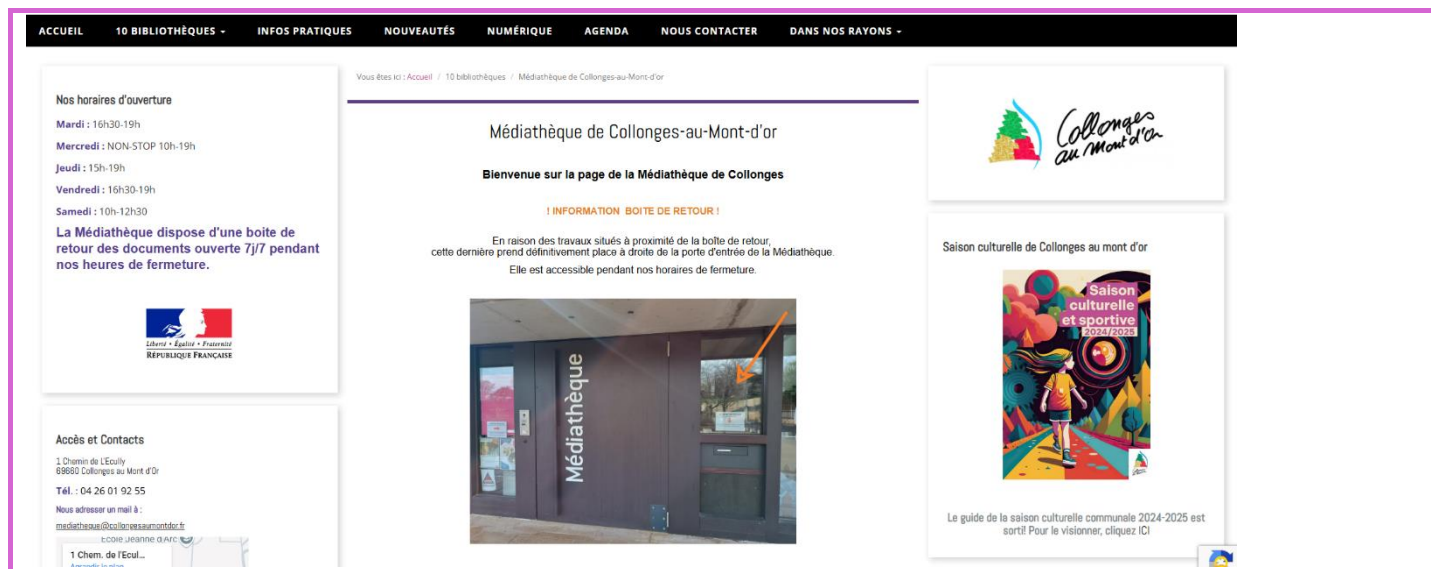
En termes d'information aux publics, les propositions se concentrent :

- Au niveau réseau sur le guide papier disponible à l'accueil des bibliothèques et visible en ligne⁵⁹, le site internet reseau-rebond.fr et la page Collonges dédiée⁶⁰.
- Au niveau communal, le site internet mais également une nouvelle application lancée début 2025 reprennent les informations de la médiathèque.

Les sites Internet ReBOND et Collonges au Mont d'Or :



Page d'accueil du site ReBOND

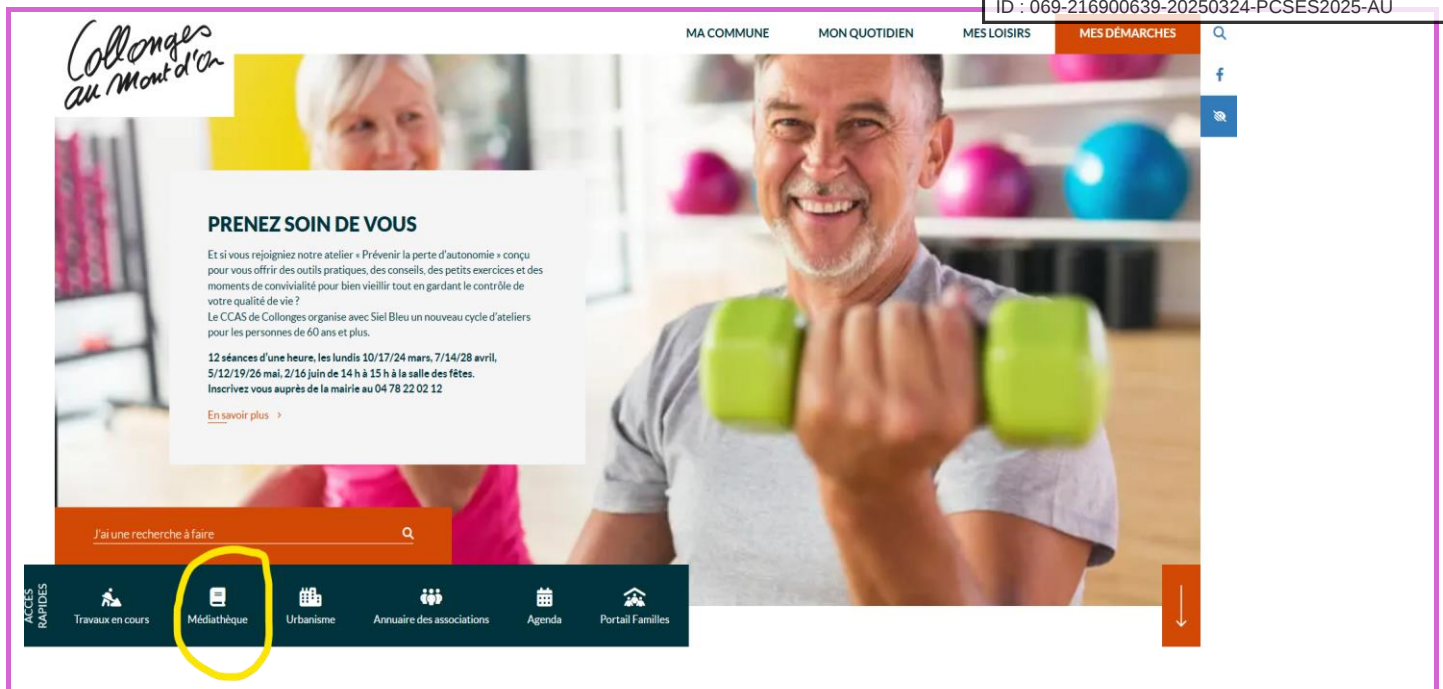


Page Collonges sur le site reseau-rebond.fr

- Sur la page dédiée à la Médiathèque de Collonges au Mont d'Or, on retrouve également le guide culturel annuel de la commune, consultable en ligne et en version papier à la Médiathèque.

⁵⁹ https://reseau-rebond.fr/vendors/richfilemanager/connectors/php/filemanager.php?mode=readfile&path=%2Fimages-reseau-MPB%2FGuide_Rebond_2024.pdf&time=1725089982442

⁶⁰ <https://reseau-rebond.fr/> ; <https://reseau-rebond.fr/collonges-au-mont-d-or>



Page d'accueil du site communal - la rubrique Médiathèque est visible dès la page d'accueil.

➤ Les actions de la Médiathèque sont régulièrement citées dans le bulletin municipal trimestriel mais également dans les autres outils à disposition du service communication qui travaille en étroite collaboration avec le service, tant en termes d'informations pratiques que de diffusion des actions et services disponibles.

➤ La Médiathèque édite une newsletter bimestrielle reprenant toutes les animations culturelles de la période. Cette information est diffusée au public abonné souhaitant être informé de nos actions. Elle ne touche donc pas les séjournateurs non-inscrits.

Le maillage information et communication concernant la Médiathèque et ses actions est bien développé. Néanmoins ce dernier connaît les limites des publics fragiles qui ne peuvent s'en saisir pour des raisons de mobilité ou d'illectronisme.

C. Publics, politique d'accès, activité et offre de service

1. Les publics et l'activité de prêts : Une médiathèque où l'on séjourne

Lors de la rédaction du PCSES de 2013, la situation temporaire du service n'incitait pas à rester sur place. Un des objectifs affirmés de ce dernier était de créer un Troisième Lieu incitant les publics à rester. C'est aujourd'hui une réussite, la médiathèque est un lieu où l'on séjourne, travaille, se divertit.



Un mercredi après-midi à la Médiathèque : lectures, jeux et travail...

L'activité de prêt à la Médiathèque, un indice du public touché :

Le nombre de prêts par type de public nous donne de bons indicateurs concernant le public que nous touchons :

- Le nombre de prêts du public ado est en constante progression, ce qui confirme la présence bien réelle de ce segment de la population par ailleurs difficile à toucher (notamment en termes d'action culturelle).
- Le prêt au public adulte progresse, mais reste de 2/3 inférieur aux prêts jeunesse.

	2022	2023	2024
Public visé	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
	31037	34633	32708
Adolescent	980	1270	1537
Adulte	6324	6376	7635
Jeune	22098	25771	23116
Tout public	1635	1216	420

Les non-inscrits :

⚠ Ces statistiques ne prennent pas en compte le public non-inscrit de la médiathèque, à savoir beaucoup de parents, Assistantes-maternelles ou nourrices et jeunes au pair.

Si l'on compare le nombre d'enfants entre 0 et 10 ans inscrits seuls et le nombre d'enfants de cette même tranche d'âge inscrits dans un regroupement familial, 78 enfants ont potentiellement un adulte accompagnateur avec eux non inscrit. Si l'on prend une tranche d'âge légèrement resserrée de 0-8 ans, on passe à 61 enfants.

Nous constatons également la venue dans nos murs à la sortie d'école de beaucoup d'enfants niveau CM1-CM2 (10-11 ans) qui viennent en groupe à la médiathèque et qui ne sont pour partie pas inscrits.

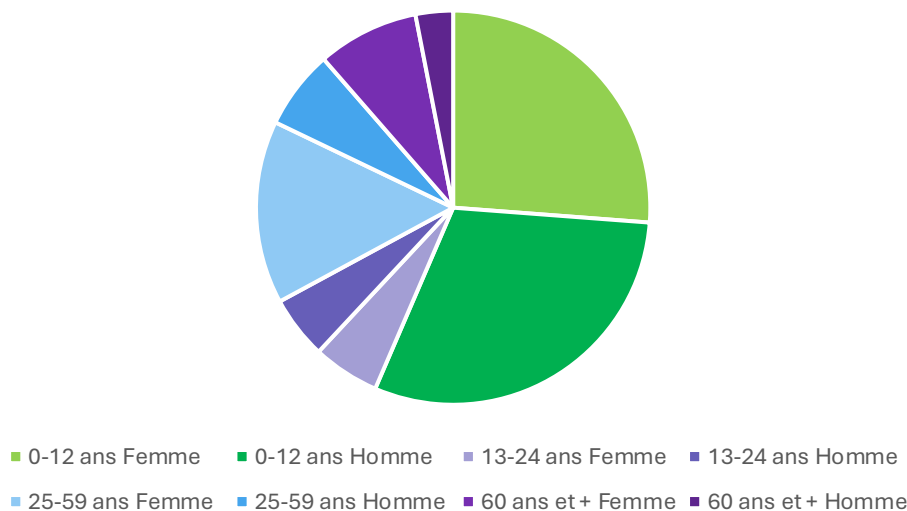
Enfin nous voyons séjourner de plus en plus de publics adultes, venus pour travailler, qui ne sont pas inscrits et n'empruntent pas.

Cerner et quantifier ce public non-inscrit qui fréquente la Médiathèque est complexe en l'absence de compteur de passage.

La Médiathèque doit développer les outils nécessaires à leur identification.

Les inscrits :

Part des abonnés actifs 2024 par âge et sexe



Ce graphique montre la prédominance des abonnés jeunesse à la médiathèque de Collonges (en vert).

Le public ados-jeunes adulte (en bleu) bien que minoritaire est tout de même bien représenté. Une réflexion concernant la recherche de public adulte, notamment les plus de 60 ans est nécessaire à réaliser. Ces derniers restent sous-représentés pour des raisons diverses liées à une multitude de situations aux antipodes desquelles on retrouve les personnes âgées isolées ou les jeunes retraités dynamiques et aisés. On retrouve cette spécificité partout sur le territoire du réseau.

Avec un taux d’inscrits (23%) et d’abonnés actifs (18%)⁶¹ au-dessus des moyennes nationales⁶², la Médiathèque connaît un certain dynamisme en termes d’inscrits mais cela laisse également penser que nous ne touchons pas soit parce qu’elle ne connaît pas notre offre de services, soit parce qu’elle ne peut dépasser les freins symboliques que représentent les bibliothèques (temple de la culture, silence, « un lieu qui n’est pas pour moi »). Tout cela conduit actuellement à la création d’une campagne publicitaire développée par la coordinatrice du réseau ReBONd à destination de ces publics, visible prochainement sur les réseaux sociaux et dans les supports de communication communaux.

➡ Nous constatons que les habitants de la commune qui profitent des services gratuits d’aide aux démarches en ligne ou d’ateliers numériques vont naturellement venir s’inscrire à la Médiathèque à la fin de l’atelier mais sans emprunter. Cela peut-être une des explications au hiatus entre inscrits et actifs.

Evolution des nouveaux inscrits et abonnés actifs⁶³ :

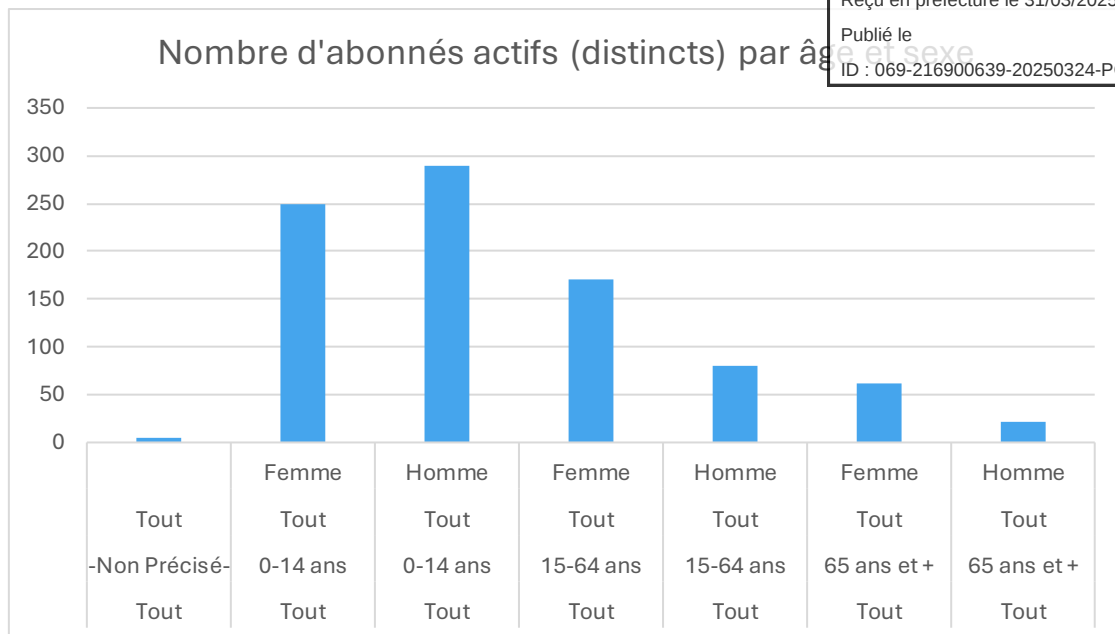
Année	Nouveaux inscrits	Inscrits	Inscrits actifs
Année	nouveaux inscrits	Abonnés	Abonnés actifs
2013	490	NC	792
2014	279	NC	1001
2015	203	NC	784
2016	193	NC	790
2017	210	NC	780
2018	NC	NC	1005
2019	243	NC	906
2020	89	998	620
2021	241	877	661
2022	256	1063	809
2023	237	1157	881
2024	201	1194	876

Abonnés actifs ou la problématique de la « carte pour deux » (trois ou quatre) ...

Le nombre de nouvelles inscriptions et d’abonnés actifs est en légère baisse en 2024, alors que le nombre d’abonnés annuels augmente. Une raison existe à cela : le choix du prêt illimité de livres, fait que pour plusieurs membres d’une même famille, une seule carte peut être utilisée, soit par facilité de gestion de l’emprunteur, soit par rapidité de la part du bibliothécaire qui effectue le prêt et ne pense pas à changer de carte abonné. C’est la fameuse « carte pour deux » qui dans le cas du prêt illimité peut se transformer en « une carte pour la famille », C’est un phénomène bien connu de contournement qui amène les bibliothèques à toujours pondérer ces chiffres qui sont plus bas que la réalité de la pratique de prêt. Ainsi on peut affirmer que le taux d’emprunteurs actifs réel, comme le taux d’abonnés est plus haut que ce que les chiffres cherchent à nous donner.

⁶¹ Taux calculés sur une base de 5000 habitants et non sur les chiffres INSEE.
⁶² 16 % pour les derniers chiffres disponibles mais qui datent de 2018 dans la « Synthèse nationale des données d’activité 2018 des bibliothèques municipales et intercommunales » publiée en 2021.
⁶³ Un inscrit (ou abonné) est une personne qui possède une cotisation valide. Un inscrit actif (ou abonné actif) est une personne qui possède une cotisation valide et qui a emprunté au moins un document pendant la durée de sa cotisation.

43 - PCSES Médiathèque de Collonges au Mont d’Or - 2025



Si l'on compare les abonnés actifs sur l'année 2024, on constate la prédominance du nombre d'enfants et de femmes chez les adultes. Ces chiffres devront être un indicateur de rééquilibrage de la politique des publics qui devra tendre un peu plus vers les adultes les plus âgés et les hommes. Le travail de fidélisation des enfants, renforcé par la proximité avec les structures enfance sera lui poursuivi.

Les abonnés extérieurs :

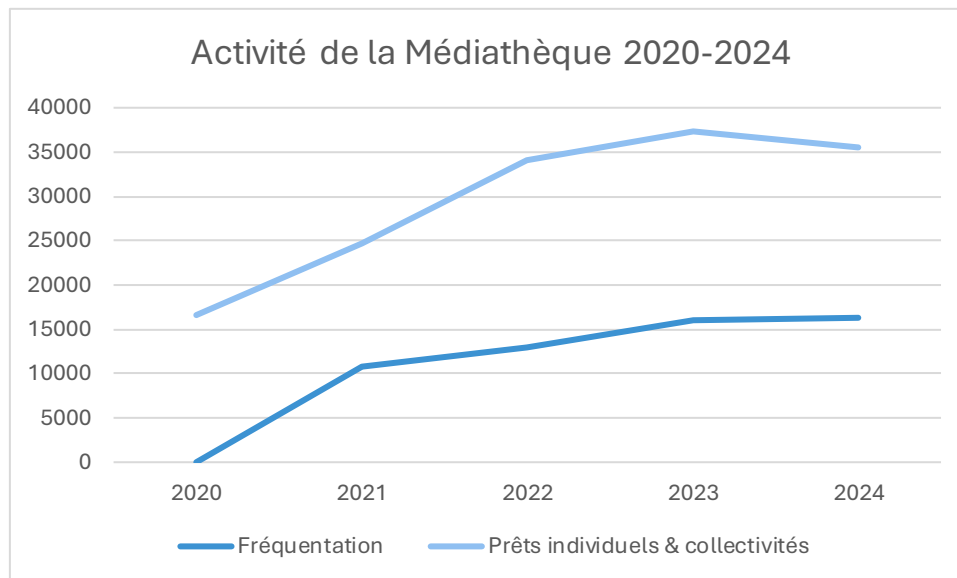
Le public extérieur à la commune ne doit pas être oublié. Collonges se situant à un carrefour entre Lyon et des communes plus éloignées au Nord, elle draine du public des communes limitrophes, notamment pour celles dont l'équipement de lecture publique, bien qu'existant, est moins attractif. Ajoutons à cela des personnes travaillant sur la commune (en majorité les gardes d'enfants), les agents communaux inscrits (qui bénéficient de la gratuité du service comme sur l'ensemble du réseau) et les familles d'enfants scolarisés à l'école privée (la moitié des enfants scolarisés à l'école Jeanne d'Arc sont extérieurs à la commune).

➡ Cela donne 131 abonnés hors réseau soit 11% des abonnés de la médiathèque. 112 viennent des communes directement limitrophes, avec un palmarès pour les personnes domiciliées à Lyon (le 9^{ème} arrondissement est limitrophe à Collonges) : 40 abonnés et Saint Romain au Mont d'Or (38 abonnés).

En croisant l'ensemble des données abonnés on peut dresser un tableau assez précis du public que l'on capte pour le service de prêt et celui qu'on ne capte pas et sur lequel il va falloir apporter une attention particulière.

➡ De manière globale, le public de la Médiathèque est un public indéfectiblement familial en grande majorité et ce depuis la création de la médiathèque. Mais on constate que de plus en plus d'enfants sont inscrit sans leurs parents. Ces derniers sont accompagnateurs pour les plus jeunes, mais de nombreux enfants se présentent sans leurs parents, les plus grands de la fratrie accompagnant les plus jeunes. Dans le cas où les parents ne sont pas accompagnateurs, la fiche d'inscription est remplie à la maison et rapportée par l'enfant.

2. Fréquentation et prêt, l'activité globale de la Médiathèque :



Depuis la reprise post-covid, la Médiathèque est dans un mouvement globalement dynamique. En ce qui concerne les prêts, le choix de faire du prêt illimité des imprimés à l'ouverture du réseau a profité à l'activité. La croissance tend à stagner en terme du taux de prêts mais la fréquentation (effectuée par sondage global sur deux périodes de référence de l'année au printemps et à l'automne hors public scolaire) elle progresse.

Cette augmentation de la fréquentation atteste également des visites d'un public non-inscrit de plus en plus présent.

En ce qui concerne la baisse du nombre de prêts en 2024 (baisse d'environ 1700 prêts), elle peut être expliquée par un nombre de prêts à la jeunesse légèrement moindre cette année ainsi que par un nombre légèrement en baisse des nouveaux inscrits. Cette fluctuation ne trouve pas de raisons spécifiques pour cette année. Si la tendance se confirme les années suivantes, il sera nécessaire d'être vigilant et de proposer des actions pour relever cette activité.

Si la Médiathèque est dans une dynamique d'activité, une légère baisse en 2024 nécessite de rester vigilant.

3. Politique des publics :

En 2019, la politique des publics était basée sur deux axes, aujourd'hui mis en œuvre :

- L'accueil tout public avec objectif de capter les non-fréquentant : Cette orientation est pleinement mise en œuvre avec l'évolution des collections, de nouvelles propositions de services (jeux et grainothèque cités en 2019, potager participatif depuis), développement progressif de l'offre numérique, action culturelle diversifiée.
- L'accueil des enfants, individuels, pré, péri, extra et scolaire. Un grand nombre d'accueils sont effectués chaque année. La Médiathèque reçoit la totalité des classes de la commune à l'exception des élémentaires de l'école privée Greenfield. 161 accueils pour 31 classes en 2023 soit un peu plus de 5 visites dans l'année, 25 actions à destination du public enfant. 159 accueils de classes en 2024 pour 29 classes, une moyenne de visites constante et enfin 32 actions à destination du public enfant. Les accueils dédiés aux classes font l'objet d'un contenu pédagogique spécifique proposé aux enseignants en début d'année et adapté aux différents niveaux reçus.

La crèche est reçue de manière renforcée à la médiathèque ou entre ses murs : 19 rencontres de
en 2024, en accueil libre et surtout en accueil thématique du type séance
A noter que des séances bébés lecteurs sont également proposées une fois par mois au public
individuel, séances auxquelles assistent régulièrement des assistantes maternelles. Cette action
concerne environ 20 enfants en moyenne sur ces séances.

Le temps de travail dédié à l'accueil jeunesse s'accroît au fur et à mesure de l'ouverture de nouvelles
classes et continuera d'augmenter dans les années à venir.

Ces axes sont toujours d'actualité, mais à analyser sous le prisme de la problématique
augmentation rapide de la population et arrivée de publics fragiles.

Aujourd'hui, ces axes réactualisés pourraient se définir comme tels :

- Accessibilité pour tous les publics. On y retrouve cette volonté d'accueillir tous les publics et de capter les non-fréquentants. Un important travail, débuté en 2022, est mené actuellement sur le développement de collections dites accessibles et sur l'accueil du public en situation de handicap ou empêché. Les agents, sensibilisés à la question, participent à plusieurs groupes de travail sur l'accessibilité au sein du réseau ou dans le cadre de l'accompagnement du pôle Métropole et se forment. L'objectif étant d'accueillir au mieux les publics aux besoins spécifiques qui viennent à la Médiathèque : abonnés de la FAM⁶⁴ les Cabornes, enfants de la classe ULIS, sans compter toutes les personnes porteuses d'un handicap invisible⁶⁵.

Dans le cadre de la recherche de nouveaux publics, le développement de partenariat avec des associations dédiées est un objectif. De nouvelles actions en partenariat avec une association pôle ressource handicap sera très prochainement montée.

La mise en place des permanences numériques notamment d'aide aux démarches en ligne complète ce souhait de rendre le bâtiment accessible en tant que lieu ressource, c'est pourquoi se développe un second axe autour du :

- Vivre ensemble : La médiathèque développe depuis quelques années des services qui peuvent être qualifiés d'innovants, avec une dominante axée sur la biodiversité avec le potager participatif depuis 2023, des ateliers intergénérationnels, des spectacles, un atelier cuisine organisé récemment. La médiathèque apprécie également de développer des partenariats avec les associations ou structures du territoire : Syndicat Mixte Plaine Mont d'Or⁶⁶ pour l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal, l'ASI pour la quinzaine de l'Inclusion qui a été évoquée en première partie, les services de la Métropole (atelier co-jardinage par exemple organisé par le service « Climat et résilience »).

En termes de politique des publics, la Médiathèque a su développer et mettre en action les axes définis lors du PCSES allégé de 2019. Avec les évolutions récentes de la population, ces axes sont déclinés autour des notions d'accessibilité et de vivre-ensemble.

⁶⁴ Foyer d'Accueil Médicalisé

⁶⁵ 80 % de la population française est atteinte d'un handicap invisible.

⁶⁶ Syndicat chargé de gérer, préserver et mettre en valeur les espaces naturels de 15 communes :

<https://www.plainesmontsdor.com/comprendre/smpmo-et-ses-missions/>

4. Les offres de service et services innovants :

a. Les offres « classiques » :

- Accueil sur place et consultation libre & gratuits
- Emprunt de documents à domicile (imprimés, CD/DVD, liseuses électroniques)
- Tables de travail, 3 postes informatiques avec wifi et lecteur externe DVD, tablettes numériques consultables sur place (utilisée entre autres pour les applications dédiées aux personnes en situation de handicap⁶⁷).
- Impressions/photocopies, site internet du réseau avec page dédiée, compte-lecteur avec prolongations et réservations possibles en ligne.
- Une Boîte de retour des documents complète les services facilitants pour le public emprunteur. Située à sa création entre le parking et l'esplanade/parvis de la Médiathèque, elle a été depuis intégrée au hall d'entrée du bâtiment en raison de l'emprise du futur restaurant scolaire dont le chantier a été évoqué en première partie. Ce nouvel emplacement donne entière satisfaction. Le dépôt des documents reste simple d'accès pour le public. L'emplacement permet une gestion facilitée des retours pour l'équipe. Enfin le choix a été fait de ne pas rendre l'accès de la boîte accessible pendant les heures d'ouverture de la Médiathèque afin de favoriser le contact avec le public qui dépose les documents.



Nouvelle boîte de retour

b. Les services numériques :

- *Le parc informatique à disposition du public :*

La Médiathèque propose trois postes portables à destination du public qui peuvent servir lors des formations. A noter que pendant plusieurs années des difficultés techniques sur le réseau informatique a privé notre public d'un accès libre au wifi. Depuis 2024 l'offre est à nouveau disponible, mais elle doit à nouveau faire l'objet d'une communication et d'une médiation accrues pour que le public en prenne possession. Néanmoins des personnes se présentent de manière sporadique pour utiliser ces postes. Le wifi public est un outil incontournable pour les séjournants qui viennent avec leur propre poste.

Enfin un ancien pc portable est toujours à disposition du public pour la consultation du catalogue mais il n'a plus de réelle utilité, en particulier depuis le passage au réseau et l'offre fournisseur d'une application de recherche et gestion compte-lecteur « BibEnPoche ».

⁶⁷ Card Talk, qui permet de convertir des notions en pictogrammes et le dictionnaire Elix pour la Langue des Signes Française entre autres.

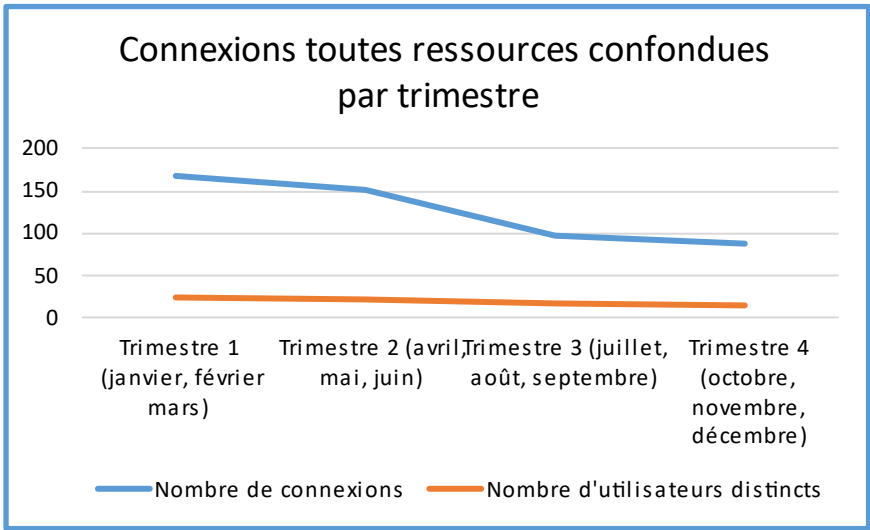
La Médiathèque possède également trois liseuses électroniques alimentées d'ouvrages de contenu adulte essentiels. Ce segment fait l'objet d'un point spécifique dans le diagnostic consacré aux

- *Ressources numériques de la Métropole*⁶⁸ :

Au niveau des ressources numériques la Médiathèque ne développe pas d'offre spécifique mais s'appuie sur l'offre de la Métropole de Lyon. Ce service est signalé lors de l'inscription, est repris sur le site du réseau rebond et fait l'objet d'une campagne d'affichage dans la médiathèque et d'une médiation plus appuyée si les taux semblent en baisse.

L'activité pour l'année 2024 :

Comparatif avec année N-1			
	2023	2024	Évolution
Nombre de connexions	534	507	-5,06%
Nombre d'utilisateurs distincts	29	37	27,59%



Statistique par ressource sur l'année complète⁶⁹ :

Collonges au Mont d'Or		
	nb de connexions	nb d'utilisateurs distincts
ToutApprendre	48	8
Munki	4	3
Europresse	64	15
Médiathèque Numérique / ArteVOD	366	26
Mediapart	25	6
	507	

⁶⁸ Ressources numériques offertes gratuitement à toute personne abonnée d'une Médiathèque appartenant au réseau Métropolitain de Lecture Publique : deux ressources de presse : Europresse et Mediapart; une offre VOD Médiathèque Numérique d'Arte; une ressource jeunesse Munki ; une ressource d'autoformation : Toutapprendre.

⁶⁹ Source : Pole Métropole.

L'activité reste assez confidentielle, un effort devra être fourni en ce sens. À noter que la Médiathèque Numérique/Arte VOD est une offre qui attire beaucoup les abonnés, malheureusement les crédits offerts ont baissé en cours d'année, passant de 8 à 4 crédits, ce qui a indéniablement réduit le nombre de connexions. Par rapport à l'année précédente, l'offre de presse en ligne a aussi vu une ressource (Bibenpresse) disparaître. L'offre Europresse pâtit peut-être de son interface un peu complexe et correspond peut-être plus à un public scientifique plus que de loisirs.

Comme les abonnés des médiathèques des autres communes de moins de 15 000 habitants du territoire Métropolitain, les abonnés de la Médiathèque de Collonges bénéficient de l'offre gratuite de ressources numériques.

Ces dernières évoluent d'une année sur l'autre et un projet de Médiathèque Numérique est en cours de développement. Cette dernière remplacera à terme cette offre.

- *La Médiation numérique :*

Depuis la création du poste de médiateur numérique en 2019, la Médiathèque est devenue un acteur important de la formation au numérique à la fois pour le public adulte en difficulté et pour le public jeunesse.

L'offre pour le public adulte

➤ **Les ateliers individuels :**

Lancés en septembre 2019, après un travail de concertation avec le service et l'Adjointe Municipale en charge des Affaires Sociales, les permanences d'aides aux démarches en ligne se déroulent le jeudi après-midi à la Médiathèque, dans la salle Médiaplus. Les rendez-vous se prennent par téléphone ou sur place à la Médiathèque. Une inscription par Internet serait contre-productive pour des personnes éloignées de l'outil informatique. Ces rendez-vous perdurent aujourd'hui sous la même forme, l'offre n'ayant pas vraiment évolué depuis 2022 puisqu'elle se voulait déjà très flexible et souple lorsqu'elle a été conçue. Néanmoins il est aujourd'hui plus facilement envisageable de proposer un accompagnement long en individuel à un débutant, alors que ce dernier aurait plutôt été orienté vers les ateliers collectifs débutant avant septembre 2024.

Un partenariat solide est noué avec la mairie et notamment l'agent en charge des affaires sociales qui réoriente de plus en plus vers ces ateliers, concourant à l'augmentation de leur fréquentation et permettant de mettre en lumière leur caractère nécessaire pour de nombreux habitants de la commune.

La communication appuyée sur ce service par le biais des différents outils déjà évoqués participe également à la popularité de l'offre.

En ce qui concerne les points de vigilance :

- un délai d'attente pour obtenir un rendez-vous un peu long (environ 2 semaines) dû au créneau consacré restreint sur une demi-journée.
- A la création du poste, le souhait a été de labelliser le poste « Aidant Connect⁷⁰ », or de nombreux freins (techniques principalement, de planning également) ont empêché cette labellisation. Des freins qui se lèvent progressivement.

⁷⁰ <https://aidantsconnect.beta.gouv.fr/>

- Une offre d'ateliers individuels d'aide aux démarches en ligne nécessaire et plébiscitée par les utilisateurs qui doit être maintenue.
- Une offre adaptée aux besoins particuliers de chaque personne.
- Un créneau de permanences à étendre à l'avenir.
- Une labellisation « Aidant Connect » qui serait une garantie supplémentaire de qualité de service.

➤ Les ateliers collectifs :

- En Octobre-Décembre 2021, après la période Covid qui a retardé leur mise en place, sont proposés des ateliers collectifs (8 séances d'1h30) pour acquérir les bases de l'informatique. Puis de janvier à juin 2022, mise en place de 3 cursus collectifs (débutant, intermédiaire, avancé) qui comprennent chacun 4 à 5 ateliers d'1h30. Chaque atelier se déroulant une fois par semaine le jeudi à 13h30 pour un groupe de 10 personnes. Par la suite la formule des ateliers collectifs continue de la sorte en proposant 2 cycles par an, un de janvier à juin et l'autre de septembre à décembre. Une formule qui permet d'offrir aux usagers débutants de la commune un service adapté pour se mettre à niveau.
- Début 2024, un essoufflement dans le concept proposé se fait sentir : les sessions de 5 ateliers sont trop engageantes et rigides pour les apprenants comme pour le médiateur numérique. Ce dernier, en recherche de nouvelles pratiques sonde différents collègues médiateurs numériques pour s'inspirer de leurs pratiques et ainsi adapter le catalogue de Collonges au mont d'or.
- En septembre 2024 une nouvelle formule est mise en place. Les cycles d'ateliers par niveau et les cycles longs sur plusieurs semaines sont abandonnés. A la place un programme d'ateliers indépendants les uns des autres et avec une thématique spécifique est proposé. Les thématiques sont diversifiées et moins axées grands débutants sur ordinateur (des ateliers individuels plus adaptés à leur situation leurs sont proposés). Cette nouvelle programmation propose des thématiques actuelles comme la gestion du smartphone et ses applications, les IA, la sécurité sur Internet. Certaines thématiques occupent deux ateliers comme la découverte des smartphones. Là où auparavant nous proposons un programme évolutif de la pratique débutante à celle déjà un peu plus avancée, l'idée est maintenant de laisser à chacun la possibilité de « faire son marché » parmi l'offre d'ateliers.
 - 3 ateliers ont eu lieu depuis ce changement et nous constatons un très net regain de popularité des ateliers collectifs.
 De plus l'offre commençait à devenir redondante dans ses sujets traités. Les usagers ne revenaient donc pas vraiment d'une année sur l'autre en atelier collectif. Le changement de formules permet de fidéliser un peu plus et de diversifier les ateliers. C'est aussi beaucoup moins chronophage pour le médiateur numérique.

Une offre d'ateliers collectifs renouvelée et diversifiée pour répondre aux grands enjeux du bouleversement numérique à destination d'un public éloigné de la question.

L'offre numérique pour le public jeunesse a débuté en septembre 2018 avec un premier atelier programmation « Scratch » de 2h proposé sur inscription pour le niveau d'âge 8-12 ans.

L'expérience est renouvelée en octobre 2019 avec un nouvel atelier Scratch mais cette fois il s'agit d'un petit cycle de 3 ateliers d'1h30. Toujours à partir de 8 ans et pour 10 enfants maximum.

A la rentrée 2020 une programmation annuelle alternant atelier programmation Scratch (avec robots éducatifs, MakeyMakey⁷¹) et atelier « CinéClap » permettant de découvrir la technique du stop-motion par le biais de thèmes avariés, est proposée au public jeunesse, toujours sur le modèle de 3 ateliers d'1h30 pour les 8-12 ans sur inscription.

En mars 2022 est proposé pour la première fois un tournoi « Switch » sur deux après-midi qui remporte un vif succès essentiellement chez les jeunes garçons. Ce tournoi est depuis reconduit chaque année. Nous notons une participation toujours identique de jeunes garçons. Il devra être envisagé une action de communication spécifique à destination des jeunes filles pour réussir à capter ce public tout aussi légitime à participer à ce type d'action. Développer le jeu vidéo en intergénérationnel est également envisagé et pourrait répondre aux besoins d'occupations du public « grands-parents/petits enfants » très important en période de congés scolaires.

Cette même année 2022, une animation Education aux Médias et à L'Information est proposée au grand public via un support prêté par le pôle Métropole de la BML : Stagram'Toi⁷².

La programmation culturelle annuelle du réseau ReBONd 2024, « Imag'In ReBONd » qui s'est tenue à l'automne a été propice au développement d'action numérique autour de l'EMI. Ainsi un cycle numérique a été consacré à l'Intelligence Artificielle. Toujours dans le cadre d'Imag'In ReBONd, la Médiathèque a fait intervenir un médiateur de l'association Archipel⁷³ spécialisée dans l'EMI pour un atelier de 2h « A la manière d'un Youtuber ». Cette collaboration, extrêmement pertinente a permis de poser les bases d'une intervention de cette association dans le cadre de la programmation 2025-2026.

➔ A noter que depuis 2021, nous proposons aussi des ateliers programmations dans les classes de CM2 de l'école publique. Il s'agit d'un cycle de 5 séances de ¾ d'heure en demi-classe et réparti sur 5 semaines autour du logiciel Scratch. Cette initiation a pour but d'amorcer les notions de programmation abordées en classe de cinquième.

➔ Bien que récurrente d'année en année, cette programmation à destination des enfants reste toujours très populaire. L'arrivée des ateliers autour de l'Intelligence Artificielle apporte du nouveau dans le contenu. Néanmoins ce sont souvent les mêmes usagers qui s'inscrivent aux ateliers et suivent d'une année sur l'autre le même atelier. Une mixité plus marquée que pour les tournois de jeux vidéo est remarquée mais néanmoins pas encore paritaire (2 ou 3 participantes sur les 10 inscrits) pour des ateliers qui affichent souvent complet. A terme, le médiateur numérique souhaite instaurer un contenu plus diversifié et réduire les ateliers Cinéclap et Scratch à une occurrence par an.

Les enfants se montrent plutôt satisfaits de ce qui est proposé mais sont souvent assez impatients dès lors qu'il s'agit de numérique. L'offre se concentre donc sur des ateliers avec beaucoup de pratique et le médiateur ressent souvent des difficultés à transmettre les aspects théoriques aux enfants. Le choix du créneau peut être interrogé (17h le jeudi soir), ainsi que les contenus abordés plus adaptés aux enfants à partir de 10 ans.

➔ Une offre numérique à destination de la jeunesse pertinente mais qui doit se renouveler.

➔ Un public à diversifier, en proposant du contenu pour les plus jeunes par exemple.

➔ Un créneau d'ateliers bien identifié mais peu performatif pour l'acquisition théorique.

⁷¹ Outil mêlant programmation et électronique : https://makeymakey.com/?srsltid=AfmBOoqtviFy-47ZDY9_yLNtoRnnd7QumvFTHkQJfSab_4tuZgDgIZ2T

⁷² <https://polemetropole.bm-lyon.fr/materiel-d-animation/animations-cle-en-main/stagramtoi/>

⁷³ <https://archipel-mediateur.fr/>

c. La grainothèque et le potager participatif

La grainothèque :

Cette dernière, créée en 2019, trouve son origine dans la volonté de proposer un service innovant, favorisant les liens sociaux, les rencontres autour de la question de la biodiversité et du développement durable à une période où ce type de service commence à se développer en bibliothèque. Une pratique collaborative qui s'inscrit dans la notion de partage des biens communs et qui donne une autre image de la bibliothèque, avec échange, partage de compétences et non plus uniquement missions ascendantes autour du livre et dans l'objectif de faire venir un nouveau public à la Médiathèque dans une commune où les jardins individuels sont majoritaires.

➡ Si elle rencontre un certain succès à son lancement, force est de constater que cette dernière ne connaît de regain d'activité que lorsqu'une action de communication est lancée à son encontre. De même, une problématique récurrente des grainothèques à laquelle celle de Collonges n'échappe pas, est l'emprunt systématique sans échange malgré une médiation faite quasi systématiquement dès lors qu'un usager vient se servir.



La grainothèque

Le potager participatif :

Un jardin de lecture attendant à la médiathèque occupe la façade ouest du bâtiment. Largement sous-exploité depuis l'ouverture du service, des lecteurs demandent la possibilité de faire vivre ce lieu. Les agents y voient la possibilité de proposer un nouveau service innovant et pédagogique permettant au nouveau public occupant majoritairement un habitat collectif de pouvoir accéder au jardinage dans une dynamique participative et de relancer l'activité de la grainothèque dormante.

Un projet monté en partenariat avec les élus aux travaux, au cadre de vie, le service Espaces Verts et un usager permet de mettre en place ce potager à l'été 2023, pensé pour fonctionner à moindre coût et valorisant le recyclage, la récupération de matériaux et de graines issues des plantations. Le système d'arrosage du jardin existant est réparé, le service Espace verts fournit quelques plans et du terreau pour les carrés potagers, des semis issus de la grainothèque sont lancés et quelques ustensiles de jardinage achetés (râteaux, arrosoirs, sécateurs, plantoirs etc.).

L'agent référent de la grainothèque est en charge du suivi du potager et de sa médiation et les membres de l'équipe sont associés au projet afin d'accueillir au mieux le public dans cette démarche.

Un hôtel à insectes « récup » créé par les enfants à l'été 2021 lors d'un atelier créatif trouve sa place dans le jardin, donnant l'opportunité aux acteurs du projet de proposer des ateliers de sensibilisation à la biodiversité.

A l'issue de la première saison d'activité un constat s'impose : Le public picore, les bibliothécaires entretiennent. Il est donc nécessaire d'ajuster cette offre afin que le public se saisisse de la proposition.

Le choix se porte sur une action à mener au Printemps suivant, au moment où la nouvelle saison est lancée. L'arrivée simultanée d'une stagiaire et la proposition d'intégrer l'Atlas de la Biodiversité Intercommunal mené par le Syndicat Mixte Plaine Mont d'Or⁷⁴ permettent de lancer une action d'ampleur sur le mois d'avril 2024 avec expositions, ateliers potagers participatifs (individuels et intergénérationnels, scolaires), conférences ayant pour thème la biodiversité et le jardinage.

➡ L'évaluation quantitative et qualitative de l'évènement est positive. La Médiathèque est désormais un lieu identifié comme acteur de la sensibilisation aux questions de biodiversité. Les enfants se saisissent du lieu. Des actions similaires dans une moindre mesure sont prévues pour être reconduites chaque année.

➡ Points de vigilance : C'est un espace qui demande une importante médiation et un engagement de toute l'équipe pour le faire connaître et inciter le public à s'en saisir.

Un décalage est aussi visible entre le service proposé en « work in progress » car collaboratif et les attentes de certains usagers qui pensent trouver un potager abouti à entretenir.



Le jardin potager à son lancement



Atelier plantation en avril 2024

⁷⁴ Cf : page 41.

La Médiathèque est une actrice de la sensibilisation à la biodiversité et du bien-vivre ensemble : la grainothèque et le potager participatif sont des outils de ces missions. Deux services complémentaires qui demandent une médiation accrue au long cours et un développement de l'offre culturelle dédiée. Il est nécessaire de repenser la place de ces propositions dans les missions de l'équipe.

d. Le jeu sur place :

Objet culturel à part entière qui a connu une véritable renaissance pendant la crise COVID, le service de jeu sur place est développé depuis 2019 à la Médiathèque. A la création du réseau ReBONd, le choix a été fait de réserver l'emprunt de jeux à domicile à la ludothèque de Dardilly appartenant au réseau.

Si le public a pris quelques années pour se saisir de la proposition, elle est aujourd'hui une activité prisee du public jeunesse et familial et participe à la fréquentation de publics non-inscrits. De nombreuses actions sont également menées autour de ce segment, avec des soirées jeux, des tournois organisés avec le Centre de Loisirs, ou des moments autour de jeux inclusifs. La Médiathèque est aidée en cela par la BML qui propose un service d'emprunt de jeux, et travaille en étroite collaboration avec le ludothécaire de la médiathèque Dardilly qui prête de nombreux supports et est force de propositions et conseils.

🕒 Aujourd'hui la difficulté est de pouvoir articuler cette pratique :

- Assez bruyante avec les pratiques de séjournants venus pour passer un moment calme ou pour travailler.
 - Gourmande en temps (médiation et vérification des contenus) avec les autres missions des agents.
- A noter que la médiation autour des jeux est très spécifique et demande des connaissances élémentaires de chaque jeu que les membres de l'équipe ne maîtrisent pas toujours, en particulier les bénévoles peu habitués à pratiquer ce média. La médiation et l'accompagnement de cette proposition pourraient être améliorées. Pour pallier ces difficultés, des séances de prise en main de nouvelles acquisitions sont organisées en équipe et un système de « QR code » avec tutoriels en ligne a été apposé dans les boîtes de jeux mais cela suppose que le joueur soit adulte pour pouvoir se connecter via un smartphone ou une tablette de la médiathèque. Dans le cadre d'enfants jouant seuls, ce qui est fréquent, les agents présents doivent se mettre à leur disposition pour leur apprendre les règles du jeu ou débloquer une situation. Ce qui demande des compétences spécifiques et donc un besoin de formation. Une fois le jeu rapporté, les agents procèdent à sa vérification (pièces égarées, détériorations éventuelles).



Soirée jeux à la Médiathèque

☞ Au Printemps 2024 est apparue une nouvelle proposition de « puzzle participatif » :

Une table à proximité de la banque d'accueil a été installée avec un puzzle à réaliser.

Si les deux premières expériences ont porté leurs fruits, l'activité a dû être suspendue en raison de pièces égarées et de puzzles régulièrement détruits par les petites mains d'enfants en bas-âge. Malgré les panneaux explicatifs demandant aux parents d'accompagner leurs plus jeunes dans cette activité, l'action a été suspendue. Au vu du succès de l'opération, elle sera très probablement renouvelée, mais ponctuellement, et en repensant l'accès au puzzle, par exemple sur une table haute permettant aux enfants d'y accéder mais aux tout petits de n'y accéder qu'avec un adulte.



Puzzle collaboratif terminé

Le jeu sur place est devenu une offre incontournable des permanences au public. Il sera nécessaire de veiller à une médiation renforcée.

e. L'offre Edition Jeunesse Accessible :

A l'été 2022, un appel à projet lancé par l'Association Signes de sens, basée dans le Nord de la France cherche à implanter son projet d'Édition Jeunesse Accessible sur le territoire Rhône-alpins. L'équipe ayant soumis le souhait de pouvoir développer ces questions au sein du service qui accueille alors un public identifié (FAM Les Cabornes pour les adultes et enfants du dispositif ULIS de l'école⁷⁵), nous répondons positivement à cet appel. Nos collections sont à cette époque très limitées : quelques livres en braille, quelques adaptations « DYS » noyées au milieu de nos collections.

En janvier 2023, une formation en présentiel d'une journée se déroule à Collonges avec une dizaine de participants venus du Rhône et de départements voisins. Un agent du pôle Métropole de la BML est également présent. Cette journée est suivie de 3 matinées en visioconférences.

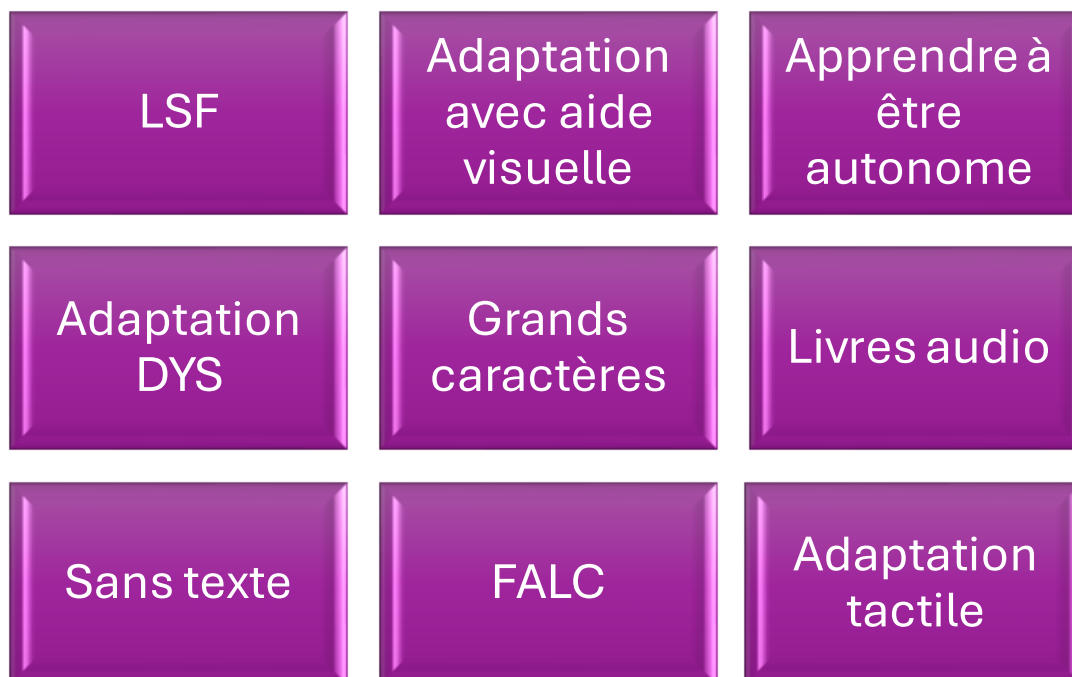
Cette formation « clefs en mains » permet de monter très vite un fonds identifié avec signalétiques et supports de communication dédiés. Ce dernier est opérationnel mis en place dès le premier trimestre 2023 avec une cinquantaine de documents. Nous le présentons aux enfants des classes lors de leurs visites et un travail de médiation auprès du public individuel est entamé lors des permanences.

- ➡ A la rentrée 2024, une présentation systématique du fonds avec ateliers de sensibilisation au handicap pour toutes les classes de niveau élémentaire est proposée. Aujourd'hui le fonds est constitué de 87 documents appartenant à la médiathèque. Il est complété de l'offre du pôle Métropole de la BML qui a développé ce segment ainsi que des ressources matérielles en lien avec les questions d'accessibilité (coin lecture nomade, valise d'animation « Sensibox » etc.). Actuellement la médiathèque complète son offre d'une trentaine d'ouvrages de la BML.



Espace EJA

⁷⁵ Voir chapitres de la première partie consacrés au handicap et au public scolaire.

Les adaptations proposées pour la lecture accessible :

Cette nouvelle offre à destination du public jeunesse connaît un engouement de la part des enfants reçus dans le cadre scolaire ainsi que de leurs enseignants. Il est intéressant de constater que plus ce segment est connu des publics concernés, et notamment de parents d'enfants à besoins spécifiques, plus ces derniers s'en saisissent. L'activité de prêt du fonds, bien que récente est très dynamique. Elle est aidée en cela par les supports de médiation proposés par l'association Signes de sens ainsi que par la force du réseau créé autour de l'EJA⁷⁶.

A noter que cette offre est développée dans trois autres bibliothèques du réseau.

Aujourd'hui l'objectif est de faire connaître ce service aux structures médico-sociales du territoire et de développer des actions permettant au public concerné de se saisir à la fois de la collection et du lieu.

⁷⁶ <https://e-j-a.fr/>

D. Collections physiques et numériques, état, implantation et mise en valeur

1. Evolution de l'offre :

A l'ouverture de la Médiathèque, un plan de développement des collections avait été mis en place et a été largement réalisé et dépassé depuis puisqu'un fonds de jeux de société, de livres numériques sur liseuse⁷⁷ et de livres accessibles (EJA) ont été développés.

Evolution du nombre de documents présents à la médiathèque entre 2013 et 2025	prévu à l'ouverture 2013	au 31 décembre 2024 hors BML
livres	8000	11010
cd	1100	1664
revues	25	28
DVD	500	1230
Objets en 3 dimensions	0	65
Livres numériques	0	521

Evolution du budget d'acquisition des collections entre 2013 et 2024						
Année	Livres	CD	DVD	Périodiques	jeux	livres numériques
2013	8081	6219	1465	1647	0	0
2014	15345	5641	7995	1729	0	0
2015	10147	8149	10877	1816	0	0
2016	6659	1687	3585	1879	0	0
2017	6726	1383	6592	1845	0	0
2018	9648	1534	5451	2257	0	507
2019	7960	1059	3523	2139	393	502
2020	9465	1317	5183	1486	483	497
2021	11814	1483	2928	2237	394	506
2022	8913	1132	2496	2405	0	230
2023	9793	1120	2499	2467	0	475
2024	8994	999	2498	2525	490	344
Certains forts écarts d'une année sur l'autre peuvent s'expliquer par les reports de facturation.						

On peut remarquer dans la colonne « livres » que la Médiathèque avait profité du plan de relance Bibliothèque en 2021, d'où un budget d'acquisition plus élevé que les années précédentes et suivantes. Aujourd'hui la Médiathèque est au-dessus de la préconisation des 2€ d'acquisition par habitant soit 3.43 € par habitant (calculé sur les chiffres INSEE disponible), chiffre qui est donc à pondérer légèrement.

⁷⁷ Auparavant le corpus d'œuvres des liseuses était uniquement constitué d'œuvres « classiques » libres de droit.

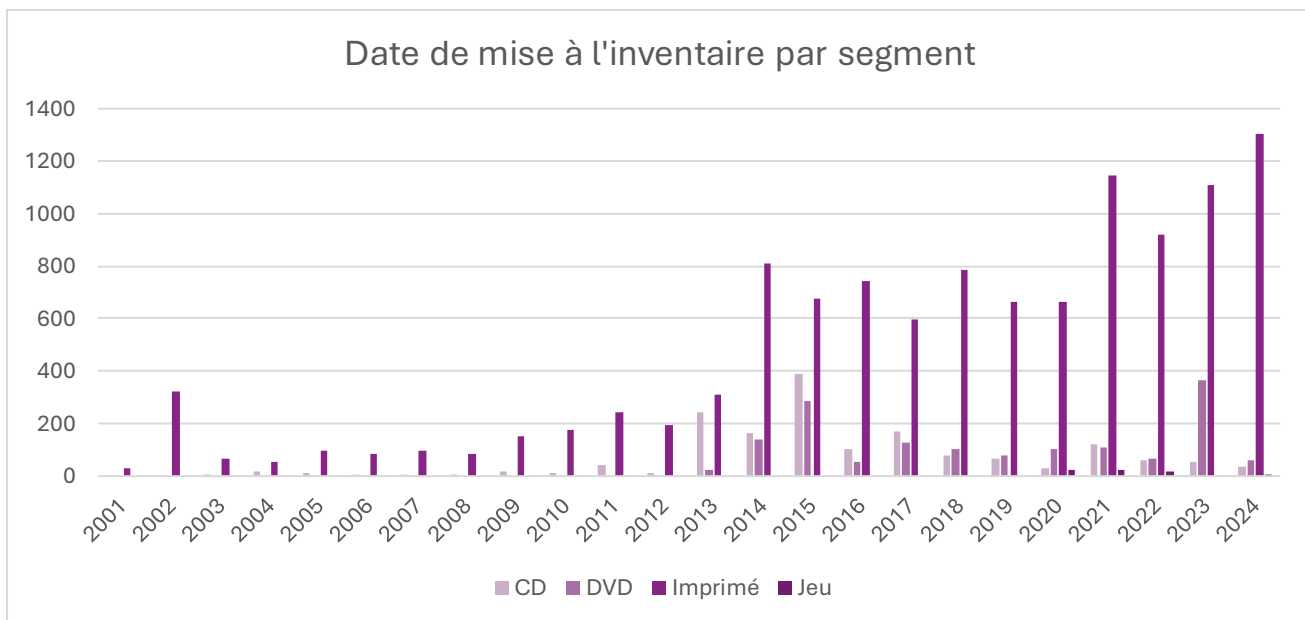
Ce budget d'acquisition permet un taux de renouvellement des collections. Les nouveautés livres sont très recherchées par le public adulte.

Cette offre est d'autant plus pertinente qu'elle est complétée et complémentaire de l'offre de l'ensemble du réseau soit un peu moins de 160 000 documents proposés aux habitants du territoire.

Un service pro-actif en matière d'acquisition de documents.

2. Age des collections et taux de rotation :

Age des documents :



Les collections sont majoritairement des documents de moins de 10 ans, néanmoins, si l'on s'attarde sur ces grands segments on peut constater qu'un effort de désherbage pourrait être porté sur les documents de plus de 10 ans notamment en CD et DVD.

En ce qui concerne les imprimés, les situations sont plus variables, romans adulte et jeunesse, documentaires adultes et Bandes dessinées adultes devront connaître un effort de désherbage tandis que les Bandes dessinées et albums jeunesse sont plus récents et connaissent un important taux de rotation, indicateur de la vitalité de ces fonds.

Taux de rotation :

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU

Localisation	Nombre de prêts	Nombre d'exemplaires	Nombre d'exemplaires dont le dernier prêt remonte à 2023	Nombre d'exemplaires actif	Taux de rotation par localisation 2024	taux de rotation 2023	Différence
CO_Albums	7119	1371	118	1253	5,19	5,30	-0,11
CO_BD Ados	900	224	12	212	4,02	3,42	0,60
CO_BD Adultes	1528	944	305	639	1,62	1,74	-0,12
CO_BD Enfants	9554	1259	64	1195	7,59	7,99	-0,40
CO_Contes Adultes	3	13	9	4	0,23	0,15	0,08
CO_Contes Enfants	308	147	39	108	2,10	2,50	-0,41
CO_Discothèque Adultes	374	1336	852	484	0,28	0,26	0,02
CO_Discothèque Enfants	399	266	91	175	1,50	1,77	-0,27
CO_Documentaires Adultes	733	1101	579	522	0,67	0,73	-0,07
CO_Documentaires Enfants	1754	971	266	705	1,81	1,68	0,13
CO_EJA	148	84	7	77	1,76	NC	NC
CO_Périodiques Adultes	460	536	117	419	0,86	0,88	-0,02
CO_Périodiques enfants	929	449	156	293	2,07	2,22	-0,15
CO_Poésie Adultes	5	32	14	18	0,16	0,25	-0,09
CO_Poésie Enfants	7	31	23	8	0,23	0,39	-0,16
CO_Première lecture	2105	385	39	346	5,47	6,01	-0,55
CO_Réserve	149	97	23	74	1,54	1,95	-0,41
CO_Romans Ados	310	350	176	174	0,89	0,89	0,00
CO_Romans Adultes	1893	1407	623	784	1,35	1,17	0,18
CO_Romans d'anticipation	162	122	41	81	1,33	0,89	0,44
CO_Romans Enfants	1818	918	247	671	1,98	1,75	0,23
CO_Romans Policiers	802	409	117	292	1,96	1,74	0,22
CO_Texte lu Adultes	40	95	62	33	0,42	0,35	0,07
CO_Théâtre Adultes	5	29	15	14	0,17	0,10	0,07
CO_Théâtre Enfants	5	14	8	6	0,36	0,29	0,07
CO_Vidéo Adultes	674	744	344	400	0,91	1,05	-0,14
CO_Vidéo Enfants	998	485	134	351	2,06	1,94	0,12

Ces taux de rotation sont très instructifs car ils montrent sur quels secteurs il va falloir agir pour renouveler l'offre de collection. Si l'on recoupe ces derniers avec l'âge des différents segments on voit bien que l'on retrouve les

mêmes problématiques. Actualiser le secteur adulte par exemple pourra permettre de gagner en attractivité auprès du public concerné.

Un état des collections globalement satisfaisant avec un travail à effectuer sur le secteur adulte et romans jeunesse.

3. Secteurs musique & cinéma :

Si l'on regarde le nombre de prêts sur l'année 2024 par grand type de segment, la tendance confirme la baisse drastique de l'activité Musique et son et Cinéma, à savoir les supports physiques qui pâtissent le plus de la mutation des pratiques culturelles du public. Celui-ci a drastiquement migré vers la dématérialisation, par choix ou imposée (plus de lecteurs de supports intégrés aux nouveaux ordinateurs par exemple).

L'implantation dans l'espace pose également problème. Le secteur Musique & Cinéma est positionné à l'arrière du bâtiment car au moment de l'implantation du mobilier en 2013, les DVD étaient encore un produit d'appel au fort potentiel. Le choix avait été fait de le positionner au fond de la salle pour inciter le public à traverser la Médiathèque, lui permettant de découvrir l'ensemble de l'offre. Aujourd'hui ces segments et leur implantation doivent être rendus visibles et repensés.

Le prêt restant présent, notamment en jeunesse et même dans une faible proportion, il est nécessaire de nous interroger sur la place de ces segments dans le futur projet médiathèque sans les éliminer totalement mais en repensant leur rôle, leur implantation et la politique d'acquisition.

Activité Musique et son 2024 par type de public						
			0-12 ans	13-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Type d'expression	Nouveauté ?	Public visé	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
Musique et son	Non	Adulte	32	12	119	75
Musique et son	Oui	Adulte	1	2	12	1
Musique et son	Non	Jeune	237	5	54	14
Musique et son	Oui	Jeune	5		2	1
Musique et son	Non	Tout public	28	1	104	31
Musique et son	Oui	Tout public	4		10	9

Activité DVD 2024 par type de public

			0-12 ans	13-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Type d'expression	Nouveauté ?	Public visé	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
Vidéo et document projeté	Oui	Adolescent			2	
Vidéo et document projeté	Non	Adulte	49	29	289	80
Vidéo et document projeté	Oui	Adulte	2	1	39	21
Vidéo et document projeté	Non	Jeune	567	41	139	63
Vidéo et document projeté	Oui	Jeune	26		4	
Vidéo et document projeté	Non	Tout public	78	5	56	7
Vidéo et document projeté	Oui	Tout public				1

Un secteur « Musique & Cinéma » à l'activité déclinante mais toujours présente, à interroger.

4. Les imprimés :

Activité Imprimés hors périodiques 2024 par type de public

			0-12 ans	13-24 ans	25-59 ans	60 ans et +
Type d'expression	Nouveauté ?	Public visé	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts	Nombre de prêts
Texte	Non	Adolescent	880	350	217	40
Texte	Oui	Adolescent	25	10	26	5
Texte	Non	Adulte	1085	218	2407	2580
Texte	Oui	Adulte	8	7	245	346
Texte	Non	Jeune	18157	779	2061	531
Texte	Oui	Jeune	274	27	54	2
Texte	Non	Tout public	56	3	17	2
Texte	Oui	Tout public		1	3	

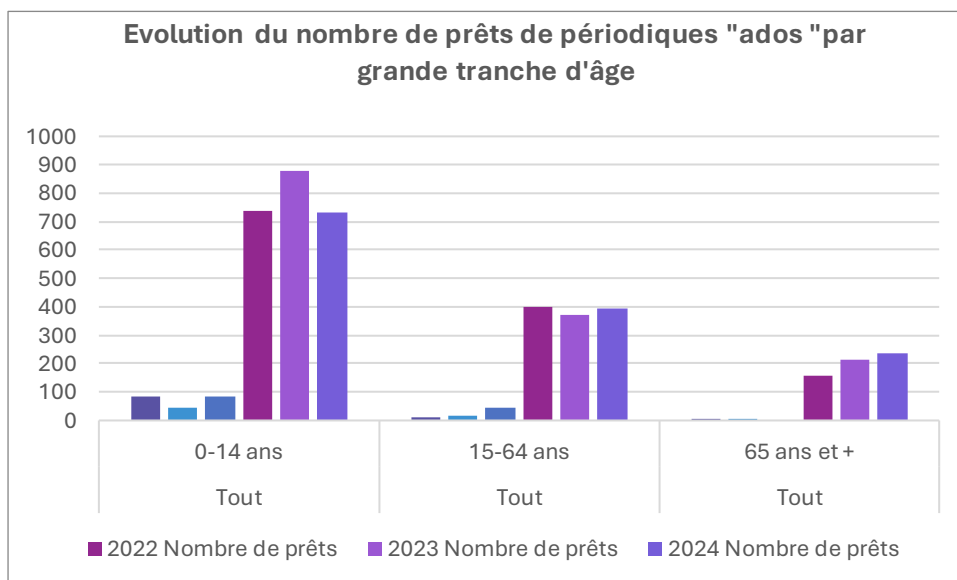
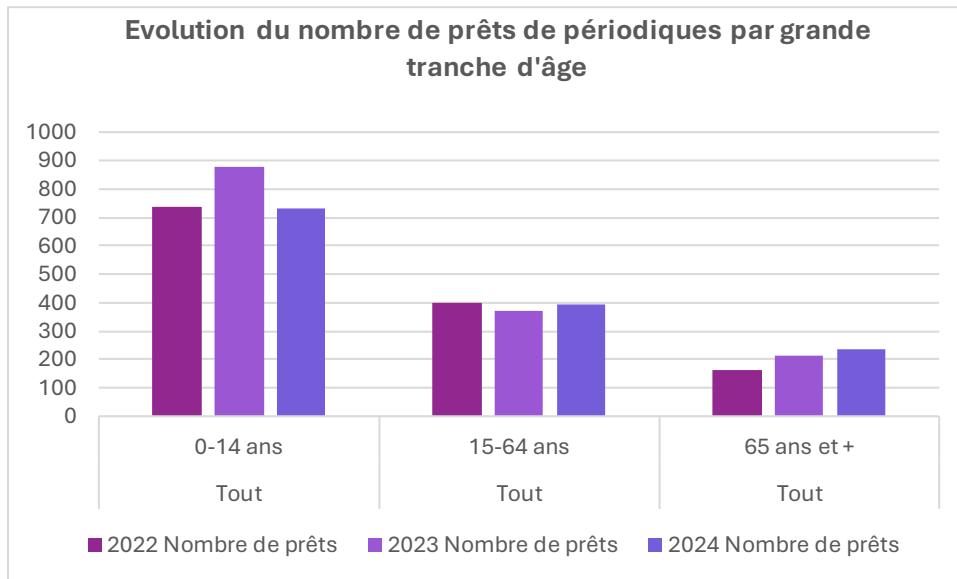
➡ La grande activité des documents jeunesse doit réinterroger la place qu'ils occupent en termes d'implantation dans la Médiathèque à savoir une superficie moindre que l'ensemble des autres collections soit environ 1/3 de l'espace pour quasiment 2/3 de prêts.

➡ Les taux de rotation sont un indicateur pour savoir ce qui plait ou ce qui doit faire l'objet d'une vigilance ou d'une médiation accrue.

Les périodiques :

La collection de périodiques est composée de 28 abonnements agrémentés par la Mairie⁷⁸ et un titre donné par un abonné publiant une revue annuelle à compte d'auteur⁷⁹.

Cette collection éclectique, est régulièrement ajustée en fonction des demandes et attentes du public. Les graphiques ci-dessous montrent que l'activité, comme pour l'ensemble de l'activité de prêt, est majoritairement liée à la jeunesse. Le second graphique montre que les deux titres proposés au public adolescent⁸⁰ connaissent une activité non négligeable.



Les périodiques restent un segment papier à l'activité plus confidentielle mais néanmoins présente.

Il est nécessaire de veiller à réactualiser l'offre régulièrement et d'axer les efforts sur le public senior.

⁷⁸ Le quotidien « Le Progrès » est donné quotidiennement à la Médiathèque une fois dépouillé pour revue de presse par la Mairie. La commune ayant un partenariat avec la SPA au titre des animaux errants trouvés sur son espace public, cette dernière est abonnée aux revues de l'association qui sont mises en dépôt à la Médiathèque (« La Protection des animaux » et « Arthur et Pirouette »).

⁷⁹ « Scribulations », revue de poésie et d'arts visuels éditée par M. Jean-Marie Dutey.

⁸⁰ « Topo » et « Okapi ».

5. Les livres électroniques :

La Médiathèque possède 3 liseuses électroniques disponibles au public. La collection est constituée de nouveautés adultes. Aujourd'hui la collection constituée de classiques libres de droit ou d'acquisitions se compose de 563 titres. Leur activité reste confidentielle pour plusieurs raisons :

- Un manque de médiation sur ces supports.
- Des documents souvent indisponibles au prêt car mis de côté en attente d'un cordon égaré, d'un stylet perdu et qui sont vieillissants (modèles achetés à l'ouverture de la médiathèque).
- Une offre qui n'est pas forcément en adéquation avec la demande du public, non pas en termes de contenu mais plutôt en termes de support. Ce dernier est pour beaucoup déjà équipé d'une liseuse et souhaiterait télécharger les romans en format epub. Malheureusement le coût du Prêt Numérique en Bibliothèque est hors de portée pour le budget de fonctionnement du service, comme de l'ensemble du réseau qui s'était interrogé sur la mise en place de ce service.

Une offre de livres numériques récents sur liseuse qui ne correspond pas réellement aux besoins du public.

Le coût du PNB trop élevé pour la Médiathèque et le réseau.

Des supports vieillissants.

Une nécessaire interrogation sur l'évolution de ce segment doit se poser.

6. Les jeux :

Les 79 jeux de la collection sont uniquement en accès à la demande sur place, il est donc impossible d'en dresser une activité précise.

C'est un fonds récent, développé avec l'aide de professionnels du monde ludique en particulier notre fournisseur et prestataire de jeux de société. L'agent ludothécaire de la médiathèque de Dardilly a également conseillé l'agent en charge de ce secteur pour définir les attentes du public pour ce type d'activité.

La collection est constituée selon plusieurs critères :

- Jeu jeunesse ou familial
- Niveau 10 ans maximum
- Relativement court (environ 15 à 20 min)
- Facilement explicable ou à prendre en main et pour 1 à 6 joueurs maximum.
- Différentes typologies de jeux représentées à l'exclusion des jeux symboliques. Ces derniers sont classés selon le système E.S.A.R.

Leur implantation :

La collection est positionnée à l'arrière de la zone de prêt, visibles au public qui peut demander à tout moment le jeu souhaité.

Le développement de la collection reste pour le moment limité, en raison de la place disponible et du choix de laisser cette collection en consultation sur place, néanmoins ce segment fait l'objet d'une attention particulière de la part de l'équipe quant à son évolution.



Espace jeux au-dessus des caisses navettes

Le jeu est devenu une activité incontournable de la Médiathèque lors des permanences au public et la légitimité de sa présence n'est plus à démontrer.

Les actions culturelles en lien avec cette collection sont également plébiscitées.

- Les collections présentes à la Médiathèque font toutes l'objet de médiations traditionnelles : Tables de présentations, sélections thématiques, mise en avant thématique en fonction du calendrier culturel et bien sûr Action culturelle contribuent à les mettre en valeur.

E. Actions culturelles et partenaires

Deux axes d'Action Culturelle sont développés à la Médiathèque :

1. Les actions menées avec le scolaire/périscolaire/petite enfance :

Au niveau scolaire :

Pour rappel, nous recevons 2 écoles primaires et une école maternelle soit 29 classes en moyenne 4 à 5 fois par an⁸¹ selon les classes et toutes situées à proximité immédiate de la Médiathèque ou sur le même secteur.

Pour l'école publique, chaque année, l'agent responsable du secteur jeunesse édite un programme mis à jour des actions possibles sur le principe d'une alternance entre accueil libre avec choix de livre et animation spécifique : découverte de la médiathèque, sensibilisation au handicap, speed-reading⁸², Album sur le fil, Tout zen, découverte d'un illustrateur. Ce programme est très apprécié des enfants et de leurs enseignants et participe sans doute à une réelle fidélisation du public de l'école publique.

Toutes ces animations sont montées clef en main par la bibliothécaire jeunesse pour que les autres agents, secondés de bénévoles puissent accueillir les groupes en son absence.

C'est un véritable confort et un gain de temps pour l'équipe, mais une tâche assez chronophage pour la référente jeunesse à temps partiel (80%). Depuis la rentrée 2024, un vacataire la seconde dans le montage de ces actions pour environ 5h par semaine.

Un point de vigilance est à signaler sur la différence de traitement apportée à l'accueil des enfants des classes élémentaires de l'école privée qui profitent essentiellement de séances libres avec un temps de lecture éventuel. En termes de temps de préparation, de planning et de ressources humaines il est actuellement impossible de dupliquer l'accueil de l'école publique à l'identique. Il sera donc nécessaire de veiller à l'avenir à un rééquilibrage.

Cependant les contenus des accueils de classe des maternelles de ces deux écoles sont elles identiques : à savoir une lecture dans le cadre de leur participation au Prix littéraire jeunesse des « Incorruptibles » et une petite animation en lien avec le thème abordé.

La troisième école maternelle a elle opté pour un accueil libre avec choix de livres et deux temps de lecture par an.

La Médiathèque et en particulier le service jeunesse se tiennent également à disposition des enseignants pour leurs projets pédagogiques.



Accueil de classe

⁸¹ 161 accueils en 2023, 159 en 2024.

⁸² Le « Speed-reading » est une animation consistant à faire tourner rapidement des livres entre les mains des enfants. Ces derniers ont 45 secondes à 1 minute pour feuilleter son contenu, lire sa quatrième de couverture. Une fois que tous les enfants ont pris connaissance de la sélection, ces derniers échangent leur ressenti et élisent un palmarès de leur livre préféré.

Ponctuellement des appels à projets liés aux actions culturelles menées par la médiathèque dans le cadre du réseau rebond notamment sont lancés auprès de l'école publique et parfois de l'accueil de loisirs : accueil d'intervenants, projet spécifique comme le projet jardin l'année dernière. Encore une fois, il est nécessaire de s'interroger sur l'équité avec les autres écoles du territoire bien que sur ce point, l'aspect budgétaire est le frein essentiel à la duplication des propositions.

Le Prix Jeunesse des Monts d'Or :

Proposé dès sa création en 2017 aux deux écoles, l'école privée n'a pas souhaité poursuivre l'aventure. Si sur le territoire Rebond cela concerne plus de 800 enfants, à Collonges 4 classes participent soit une petite centaine d'enfants. Les enseignants de ces classes participantes sont fidèles à cette proposition.

Une sélection concoctée par les bibliothécaires jeunesse du réseau est présentée à la rentrée scolaire aux élèves. Ces derniers ont l'année pour lire la sélection avec leurs professeurs. Ils reviennent à la médiathèque en février ou mars pour une séance de jeux autour de ces lectures puis reviennent voter au mois de mai en classe. Un bureau de vote avec urne accueille ce temps dédié et permet de sensibiliser les enfants à la pratique électorale. Les voix de chaque enfant sont comptabilisées et l'annonce du vainqueur au niveau du réseau se fait lors d'une soirée spéciale dans l'une des bibliothèques du réseau.



Séance de vote Prix Jeunesse des Monts d'Or

Petite enfance :

Les propositions pour la crèche sont de deux types :

- Un accueil libre une fois par période environ pour le groupe des plus grands.
- Une séance thématique mensuelle qui se déroule en alternance à la Médiathèque et à la crèche. Les séances à la crèche permettent de proposer la séance aux groupes des bébés qui sinon ne se déplacent pas à la médiathèque. Ces deux accueils sont complémentaires et le programme élaboré chaque année avec l'Educatrice de Jeunes Enfants. Les assistantes maternelles sont conviées aux séances à la Médiathèque. Ces séances sont assurées par la référente jeunesse qui pourra à terme être secondée par l'agent vacataire.

Accueil de loisirs :

Comme signalé, en fonction des propositions de projets de la Médiathèque d'accueil, des actions peuvent être proposées en fonction des années. Depuis deux ans, ce partenariat s'est un peu distendu. Il sera donc nécessaire de veiller à son maintien à l'avenir.

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AUet

Les actions à destination des publics scolaires et petite enfance sont bien installées. Le nombre d'accueils, leur élaboration et le renouvellement des propositions génèrent un temps de travail important qui représente une majorité du temps hors permanences au public.

2. Les actions tous publics :

Ces actions sont menées soit dans le cadre du réseau Rebond soit dans le cadre communal.

Au niveau du réseau Rebond, 4 temps forts :

- Le Prix Jeunesse des Monts d'Or qui a été évoqué ci-dessus
- Le festival du livre jeunesse d'Ecully avec venue d'un auteur jeunesse dans nos murs
- Le désormais annulé Prix Summer pour l'accueil d'un auteur de la sélection
- L'Action Culturelle annuelle mutualisée. Sur cette dernière un budget spécifique réseau est alloué par la commune et peut être complété par le budget Action Culturelle du service s'il le souhaite. En 2024, le budget réseau a financé deux interventions de prestataire, la médiathèque a financé sur son budget propre un spectacle.

Les autres actions sont financées sur le budget propre de la commune.

Au niveau communal, la politique culturelle est organisée selon une complémentarité des actions menées par la Médiathèque et le service culture de la commune, piloté par la Commission d'élus à la Culture et géré par un agent administratif.

- ➡ Ces actions sont regroupées dans un agenda culturel et sportif commun (guide culturel et sportif) édité annuellement et disponible sur la page Collonges du réseau ReBOND.

Concernant la chaîne décisionnelle, le calendrier et les projets d'Action Culturelle de la médiathèque sont présentés et discutés avec l'Adjointe à la Culture. La responsable de la Médiathèque rencontre également une fois par an les membres de la Commission Culture pour leur présenter son rapport d'activité et discuter des orientations de l'année à venir en termes d'objectifs de service et de programmation.

Répartition de l'Action Culturelle par service :

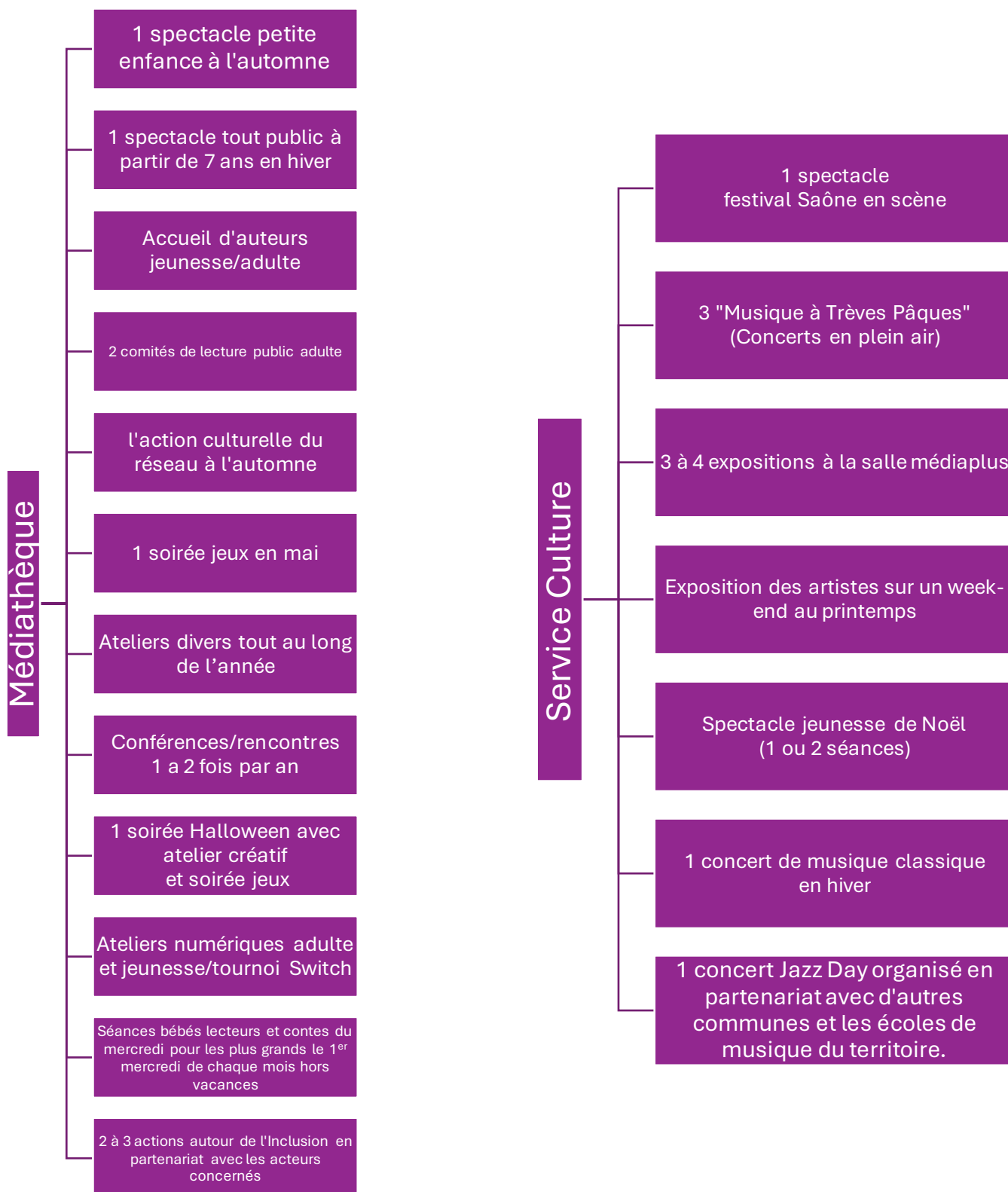
Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU



Politique tarifaire des actions culturelles :

Jusqu'à maintenant il n'y avait pas vraiment de politique arrêtée en matière de la Médiathèque, hormis les ateliers créatifs pour lesquels sont demandés 2 € de participation depuis leur mise en place.

Pour la saison 2024-2025, la Commission Culture a souhaité mettre en place une tarification symbolique pour les spectacles. Ces derniers étant à destination de la jeunesse, il a été décidé qu'un tarif de 3 € serait appliqué pour les enfants et gratuit pour les accompagnateurs. Cependant après deux encaissements on peut constater les limites de ce type de tarification : à partir de quel âge doit-on appliquer ce tarif, faut-il fixer un âge arbitraire, un tarif doit-il être appliqué pour des adultes qui se présentent seuls au spectacle pour les plus grands ?

- Il sera nécessaire de mettre à jour cette politique tarifaire pour l'agenda culturel 2025-2026 afin qu'elle reste symbolique si le choix est pris de garder une tarification mais qu'elle soit facilitante pour le régisseur et le public.
- L'ensemble des autres actions est gratuit.

Focus sur les ateliers thématiques :

Plusieurs ateliers thématiques innovants ont eu lieu à la Médiathèque à l'automne 2024, notamment dans le cadre du festival de l'alimentation de la Métropole.

Un atelier cuisine de légumes tout public a particulièrement permis de mettre en lumière le rôle que peut avoir la Médiathèque en termes de vivre-ensemble. Cette action très simple à mettre en place participe à la promotion de la santé pour des publics parfois éloignés de ces questions. Les enfants en particulier ont découvert qu'ils pouvaient très facilement cuisiner des crudités. Ils ont pu manger des variétés de légumes et fruits anciens méconnus, et certains sont repartis avec des légumes chez eux pour les faire découvrir à leurs parents.

Le projet jardin développé au printemps 2024, a lui aussi été un catalyseur de ce que doit être la Médiathèque dans son environnement en tant que facilitatrice, sensibilisatrice aux grandes questions sociétales tout comme les ateliers EMI proposés dans le cadre du projet Imag'In Rebond.

Les actions proposées dans le cadre du développement de l'offre inclusive et adaptée sont également à noter. Elles se déroulent dans différents cadres : Quinzaine de l'Inclusion, semaine de l'EJA. Une action émerge également cette année 2025 du groupe de travail « accessibilité » animé par le Pôle Métropole et qui sera reconduite. Conférences, expositions, séances de jeux adaptés, séances de contes en LSF, des propositions qui doivent continuer à être développées.



Atelier cuisine



Contes en LSF, Quinzaine de l'Inclusion 2024



Conférences TSA - Quinzaine de l'Inclusion

- Les actions qui sont proposées fidélisent une partie du public. Certains enfants sont des habitués de nos actions, notamment numériques ou ateliers créatifs. Pour ces derniers, ce sont les grands-parents résidents collongeards qui apprécient de se saisir de cette programmation qui se déroule pendant les vacances qui leur permet d'y inscrire leurs petits-enfants non-résidents.
- Concernant les actions réseaux, le public commence timidement à circuler sur certaines actions.

➤ La Médiathèque tente de proposer un panel assez large d'actions culturelles toujours dans l'idée d'accompagner la démocratisation culturelle et de capter de nouveaux publics.

➤ Si ces actions fidélisent, il serait appréciable de les développer mais les moyens humains et/ou financiers ne sont pas exponentiels. Des choix doivent être effectués : maintien avec augmentation RH ou réduction avec priorisation d'actions et de publics. ➤ Une forte activité culturelle qui a un impact évident sur l'augmentation du taux de fréquentation et la visibilité de la structure.

F. Moyens matériels, techniques, humains et financiers de la structure :

1. Moyens matériels et techniques :

La réalisation d'un DUERP⁸³ en 2021 pour l'ensemble des services communaux a permis de dresser un état des lieux assez précis des difficultés matérielles et techniques rencontrées par l'équipe. Aujourd'hui de nombreuses avancées ont été faites pour une évolution positive :

- Au moment de l'ouverture en 2013, le choix de mobilier de bureau n'était pas adapté à des missions quotidiennes répétitives. Des sièges de bureau adaptés et réglables ont été rachetés.
- Un dévidoir pour les rouleaux de couverture des livres a été acquis, ainsi qu'un massicot grande capacité.
- Un achat de 10 tables sur roulettes a permis de gagner en souplesse pour de nombreuses missions.
- Un manque de chariots pour acheminer les collections dans les rayons est identifié, des systèmes de portage prémunissant des TMS sont à l'étude pour un achat en 2025 (diable-gerbeur, chariots à fond constant).

Concernant les points de vigilance, on peut noter :

- La banque d'accueil sur mesure, inadaptée et usée.
- Le bâtiment sur deux niveaux pour les agents qui conduit à de nombreux allers-retours d'escaliers dans la journée. Le service étant doté d'une seule imprimante/photocopieuse, son utilisation fréquente favorise ces aller-retours. Ont été précédemment évoquées les limites de l'accessibilité sans ascenseur au niveau -1 du bâtiment pour un agent qui serait en situation de handicap moteur.
- Les chaises à disposition des manifestations organisées dans la salle modulable. Très lourdes, difficilement empilables et très détériorées par des années de pratique, cela nécessite un renouvellement rapide.
- La salle modulable et les sanitaires attenants ne sont pas adaptés aux ateliers créatifs dès lors que l'on doit utiliser du matériel qui se nettoie. Les vasques, esthétiques, ne sont pas pratiques.
- La qualité de l'entretien du bâtiment, confié à un prestataire, n'est pas satisfaisante. Néanmoins depuis la crise Covid, le service est passé de 2 à 3 séances de ménage par semaine, améliorant cependant l'état général du bâtiment. Le nettoyage des rayonnages étant aléatoire et, cette mission est désormais confiée à des jeunes collongeards qui ont intégré le dispositif de financement de leur permis de conduire contre quelques heures d'activité d'intérêt collectif pour la commune⁸⁴.
- Un mobilier qui doit faire face à trois problématiques : son âge, son inadaptation (sur-mesure notamment) et son inertie/massivité.
- Un open-space dans l'espace collections qui peut être source de pollution sonore.

Véhicules de service :

En ce qui concerne le parc de véhicules communaux, il n'y a pas de véhicule dédié au service qui peut utiliser à la demande les véhicules communaux. Cependant les activités de la Médiathèque nécessitant des déplacements peuvent parfois se heurter à un parc limité et vieillissant pour certains véhicules nécessaires au service, heureusement pour un nombre de déplacements limités - 2 à 3 déplacements par an pour les échanges de documents à la BML. Cette dernière étant dans la Zone à Faible Emission, le véhicule concerné doit être soumis à dérogation pour se rendre à Lyon. Les autres déplacements pour

⁸³ Document Unique d'Evaluation des Risques Professionnels dont les conditions d'application sont définies dans les articles R4121-1-1 à R4121-4 du Code du Travail.

https://www.legifrance.gouv.fr/codes/section_lc/LEGITEXT000006072050/LEGISCTA000023793886/

⁸⁴ <https://www.collongesaumontdor.fr/mon-quotidien/enfance-et-jeunesse/jeunesse/#:~:text=Aides%20au%20permis,repr%C3%A9sente%20souvent%20un%20lourd%20investissement.>

des réunions ou formations permettent d'utiliser un véhicule électrique. Néanmoins la réflexion est en cours. développement d'un parc mode doux à l'échelle de la commune pour permettre le déplacement de ce type pour des réunions qui se tiendraient dans les communes limitrophes à Collonges.

Le parc informatique :

- 5 postes informatiques sont disponibles en interne et ont été renouvelés en 2021. L'un d'eux est équipé pour le montage vidéo afin de répondre aux besoins techniques du médiateur numérique. Dans le cadre du futur fonctionnement du service, un sixième poste va être acheté en 2025 afin de permettre aux agents d'effectuer leurs missions de manière plus efficiente. En effet, en fonction des plannings de présence de chacun et des permanences dédiées au public, il est notamment impératif de créer un 3^{ème} poste d'accueil/conseil/accompagnement au public.
- Avec le passage au réseau ReBONd en septembre 2019, la Médiathèque est passée de Paprika CS2 à Decalog SIGB, SIGB commun à l'ensemble des 10 bibliothèques du réseau.
- Pour ce qui est du matériel numérique à disposition du médiateur, ce dernier réalise beaucoup d'actions jeunesse avec des tablettes relativement récentes car elles aussi datant de 2021. Mais force est de constater qu'à l'exception d'un micro, le service est clairement sous-doté en matière de matériel. L'offre matérielle en matière numérique sera à étoffer tout en prenant en compte le caractère d'obsolescence rapide de ce type de matériel.

2. Moyens financiers :

La médiathèque possède un budget de fonctionnement et d'investissement stable et à la hauteur de ces besoins. Ce budget connaît des ajustements à la marge en fonction des années. Nous avons vu qu'en terme d'acquisition, sa moyenne par habitant se situe au-dessus des recommandations nationales.

Evolution des budgets Médiathèques 2019-2024						
	2019	2020	2021	2022	2023	2024
Investissement dont collections imprimés et DVD	65032	15628	18613	15520	21056	14026
Dépenses spécifiques de fonctionnement	8122	3544	5713	4417	7108	7005
Dépenses d'acquisition (dont imprimés et DVD)	15576	18431	19362	15176	16354	15850

3. Moyens humains et missions :

En 2024 la Médiathèque est composée d'une équipe de 5 agents et d'un vacataire

a. Les agents communaux :

Les 5 agents qualifiés qui composent l'équipe représentent 3.2 Equivalent Temps Plein pour la structure, ce qui place la commune au-dessus des recommandations nationales⁸⁵ pour sa typologie.

Organisation des postes et missions :



- ➡ A l'exception de l'agent vacataire, les agents de la Médiathèque sont présents dans la collectivité depuis plusieurs années. Néanmoins des adaptations régulières liées à des départs en retraite, congés maternité, accidents de la vie ou souhait de faire évoluer son temps de présence créent des bouleversements réguliers dans le fonctionnement de l'équipe engendrant un sentiment d'instabilité. Pour l'équipe il sera important de veiller à trouver un équilibre dans son fonctionnement.

⁸⁵ 1 ETP de catégorie B pour 5000 habitants et 0.5 ETP qualifié par tranche de 2000 hab. Sources Ministère de la Culture :

Innovations :

Chaque agent prend la mesure des changements qui s'opèrent dans le service et permettent d'échanger et de réajuster nos modes de fonctionnement. Tous ont conscience des enjeux qui se jouent à la fois au niveau de la structure et dans le cadre professionnel des bibliothécaires.

- A la faveur des besoins d'évolution des missions, 2024 a été l'occasion d'expérimenter une nouvelle politique d'acquisition des documents. Cette dernière a pour objectif de s'affranchir des secteurs alloués à chacun.

Chaque acquéreur, mais également l'agent vacataire et les bénévoles qui le souhaitent effectuent une veille documentaire sur l'ensemble des secteurs et apportent leurs suggestions d'achat au référent de secteur qui est conservé. Des réunions d'acquisition sont organisées pour échanger sur ces suggestions et présenter succinctement les nouveautés du secteur aux collègues afin de développer la qualité du conseil aux usagers.

Ce fonctionnement, vertueux pour les collections qui gagnent en diversification, permet aux agents d'apporter leurs compétences sur certains secteurs dont ils n'ont pas la charge et leur permet de gagner en compétences à la fois sur tous les secteurs et sur les différents publics, source de motivation pour tous et d'enrichissement des collections.

La polyvalence et la forte capacité d'adaptabilité des agents font la richesse, la complémentarité et le dynamisme de cette équipe.

b. Les bénévoles :

Le nombre de bénévoles présents à la Médiathèque est constant avec 10 à 12 bénévoles selon les années. La plupart ont un engagement dans le service depuis de nombreuses années, voir dès les origines du service. Cependant cette année 2024 a vu le départ de plusieurs bénévoles qui ne pouvaient plus assurer leurs missions en raison de leur âge, de leur état de santé ou par obligation de devenir proche aidant. En janvier 2025, ce sont 7 bénévoles actifs qui renforcent l'équipe agents.

Pour le bon fonctionnement du service, un bénévole le mardi et un bénévole le mercredi matin qui assureraient les permanences seraient nécessaires.

Néanmoins ce dernier doit être opérationnel en terme informatique et avoir les notions de l'accueil public et du service public.

La place des bénévoles dans la structure :

Lorsque les problématiques du service ont été identifiées en réunion d'équipe, il est apparu évident que les bénévoles devaient retrouver une certaine légitimité de leur présence à la Médiathèque et également de leurs compétences. Très dynamiques et autonomes avant l'arrivée dans la nouvelle médiathèque, les évolutions du service, accentuées par la crise Covid les ont peu à peu dépossédées de certaines missions. La montée en compétence liée à l'activité exponentielle du service a pu contribuer également à cette situation, cantonnant les bénévoles dans des activités uniquement liées à l'accueil des publics abonnés.

Evolutions et missions :

Parallèlement aux ateliers de réflexion menés dans le cadre de l'évolution de la médiathèque, de proposer des ateliers ayant pour objectif la mise en place d'une convention d'engagement réciproque des bénévoles ainsi que l'élaboration d'une charte d'accueil du public : Deux documents qui seront finalisés courant 2025.

Une première session de réunions qui s'est tenue au Printemps a présenté les grands axes de la réflexion à mener :

- S'interroger sur ses pratiques et clarifier les missions de chacun, salariés et bénévoles
- Mettre en valeur compétences et connaissances de chaque bénévole mais également inciter à se former auprès du Pole Métropole ou en interne (réseau et médiathèque)
- Formaliser l'engagement des bénévoles auprès de la tutelle, clarifier les droits et devoirs de chacun (collectivité & bénévoles) avec la mise en place d'une convention d'engagement réciproque
- Organiser des réunions d'équipes plus régulières et des groupes de travail thématiques mais également des temps d'échanges individuels avec la responsable plus réguliers et à minima annuels

Une réunion de travail sur le positionnement des bénévoles au sein de la structure a eu lieu en mai, avec ateliers de présentation croisée et atelier photolangage. Un second atelier a eu lieu en juin synthétisant ces données afin de continuer à cerner les missions des bénévoles grâce à la désormais connue image de l'iceberg :

L'ICEBERG DES MISSIONS

FRÉQUENT)

(DU PLUS FRÉQUENT AU MOINS



- ➔ Cette synthèse des missions a permis à certains de se saisir à nouveaux d'actions tel que l'accueil de classes en binôme avec les agents et d'envisager la création de nouvelles missions qui trouveront leur place dans le nouveau projet Médiathèque.

SYNTHESE DE VOS PROFILS



UN ENGAGEMENT
DE LONGUE
DURÉE, FIDÉLITÉ
À LA
MÉDIATHÈQUE



UN ENGAGEMENT
ASSOCIATIF
PARALLÈLE
FRÉQUENT



UN GOÛT POUR
LA LECTURE
PRONONCÉ,
DÉFINI PAR CE
QUE VOUS
N'AIMEZ PAS OU
MOINS - LE
FORMAT BD, LA
MUSIQUE ET LE
CINÉMA NE SONT
PAS ÉVOQUÉS



ASSIDUITÉ MAIS
AVEC DES
OCCUPATIONS
PERSONNELLES
QUI PEUVENT
VOUS PRENDRE
DU TEMPS



GOÛT DU
CONTACT AVEC
LE PUBLIC, DU
RAPPORT AUX
AUTRES



MAIS AUSSI :
LA QUESTION DE
LA LÉGITIMITÉ,
L'APPÉTENCE
POUR CERTAINES
MISSIONS ET PAS
POUR D'AUTRES,
UN GOÛT POUR
LE TRAVAIL
MANUEL,
LE BESOIN DE
FORMATIONS
LOGICIEL
RÉGULIÈRES

➡ On retrouve les caractéristiques communes à l'engagement bénévole avec le goût de la lecture et du contact avec le public mais également la notion de l'engagement qui n'est pas représenté ici mais qui transparait dans la synthèse de l'atelier photolangage ci-dessous :

SYNTHÈSE ATELIER PHOTOLANGAGE: ÊTRE BÉNÉVOLE C'EST...

...Transmettre :

- Goût pour la lecture : prêt de livres essentiel
- Ouvrir l'esprit, aider à grandir (enfants & adultes), proposer des activités variées aux enfants pour les sortir des écrans
- Forme de continuité de ses précédentes expériences professionnelles

...Se rencontrer :

- Contact avec le public
- Dans la bienveillance : "avec le sourire ça passe!"
- Echange , engagement pour les autres
- Donner/recevoir/conseiller = se nourrir mutuellement

...S'accomplir dans cette activité :

- Notion de plaisir : à donner, à rendre service
- Sentiment d'utilité, d'appartenance à un collectif, d'implication dans la commune
- Fierté d'être bénévole
- Savoir-faire vs « ne pas savoir faire » = apprendre ou laisser la possibilité de ne pas faire

...Un environnement propice à ces missions :

- Des locaux agréables, reconnus également par le public
- Une relation équipe de bénévoles/équipe de salariés qui se passe bien
- Proximité avec les différents acteurs de la commune

Les ateliers menés avec les bénévoles leur ont permis de se replacer au centre de l'action menée par la Médiathèque.

Un espace de dialogue profitable pour légitimer à nouveau leur place au sein de la structure, nommer les attentes, les missions, les évolutions en cours et à venir du service.

- Equipe agents et bénévoles ont intégré les enjeux en cours pour le service. Si les missions restent sensiblement les mêmes depuis l'ouverture de la Médiathèque, ces dernières, auparavant essentiellement axées vers les collections et leur médiation à destination du public, ont aujourd'hui tendance à se tourner vers les services au public dont les collections sont une part, non négligeables mais plus nécessairement prioritaires.

G. Adaptation des outils de travail aux missions, aux enjeux spécifiques et problématique de l'aménagement

Le public vient à la Médiathèque car il s'y sent bien, y trouve des services qui lui conviennent, mais la vigilance reste de mise au regard des mutations évoquées précédemment.

1. Articulation des missions internes et des permanences au public :

Les agents doivent s'interroger également sur leur place dans la Médiathèque lors des permanences au public. En raison de l'implantation des postes internes et de la banque d'accueil, les agents sont encore trop statiques. Il est évident que le public a besoin de l'accompagnement des bibliothécaires. Aujourd'hui les agents se rendent disponibles sur demande. Cependant le grand nombre d'interactions qui se produisent lorsque ces derniers se trouvent dans les rayons nous invitent à imaginer de nouvelles pratiques de travail ajustées à ce besoin et de réintégrer de manière significative cet espace tout en sachant s'en exclure en fonction des missions exercées. En effet, hérité d'un fonctionnement interne ancien où toutes les missions se tenaient sur des postes de travail partagés avec les postes d'accueil, les agents ont pris l'habitude de continuer leur travail interne lors des temps de permanence. Si cela était confortable dans les premières années où le nombre d'agents était plus restreint, l'activité moindre et les usagers intéressés par des missions comme l'équipement des documents, aujourd'hui il n'est plus envisageable de ne pas être exclusivement tourné vers le public pendant les permanences. Le service doit donc revoir ses pratiques de travail interne et réinvestir également ces espaces de travail interne. En terme matériel, cette adaptation peut être plus aisément réalisable avec l'ajout de postes informatiques dans ces espaces internes qui existent mais sont sous-employés.

2. Aménagement, implantation et choix du mobilier

En ce qui concerne l'aménagement de la médiathèque, le public s'en satisfait mais pour les professionnels qui le pratiquent quotidiennement, ces derniers ont de plus en plus de difficultés à adapter les collections à l'implantation choisie il y a 12 ans. Les rayonnages, dimensionnés pour un plan de développement aujourd'hui dépassé, commencent à déborder, nécessitant un travail de désherbage affiné. La place des collections doit également être interrogée dans son ensemble, le zonage actuel est au mieux déséquilibré, quand il n'est pas flouté, créant une forme de confusion des usages de l'espace.

Le mobilier choisi en 2013 étant peu maniable à l'exception des bacs BD, DVD et CD et l'open-space participant aux conflits d'usages, il est difficile de pouvoir faire évoluer cet espace sans une remise à plat complète, tout en conservant le mobilier qui peut l'être.

La banque d'accueil, conçue sur mesure à l'origine fait se télescoper les agents, son emplacement est aujourd'hui peu adapté à l'explosion de la fréquentation jeunesse à qui elle tourne le dos, multipliant les incivilités dans l'espace jeunesse. Le pôle d'accueil doit être repensé entièrement.

Le meuble sur-mesure accueillant les romans jeunesse est également inadapté aux collections qu'il reçoit et doit être remplacé.



Bénévoles à la banque de prêt pendant une permanence au public

Il est également nécessaire de repenser l'utilisation d'espaces perdus comme le contour des 6 piliers en béton disposés dans la salle, de rendre plus efficient le rangement dans les placards à disposition des agents.

Une difficulté supplémentaire est ajoutée avec l'absence de murs pleins (à part celui occupé par le présentoir de nouveautés BD adultes qui marque la limite avec le local technique et les sanitaires. Toutes les autres façades sont équipées de baies vitrées, rendant difficile leur utilisation.

Les chaises à disposition du public, extrêmement lourdes sont également abîmées par leur usage à long terme. Elles doivent être remplacées par du matériel plus maniable et moins salissant.

Les usages de tri n'avaient pas été pris en compte au moment de la création du bâtiment, or aujourd'hui il est nécessaire de pouvoir proposer des pratiques vertueuses en termes de tri des déchets surtout pour un service engagé dans la promotion des enjeux environnementaux.

3. L'éclairage et l'équipement électrique :

La luminosité dans les rayonnages et dans le fond de la Médiathèque le « coin jeunesse » ou coin « cosy » car équipé de moquette, ce n'est pas inadéquat (cela peut également convenir à certains handicaps comme les TSA), se pose par contre la question de l'accessibilité pour les personnes mal ou non-voyantes. Il est donc nécessaire de revoir la question de l'éclairage.

De même lors de l'aménagement de la Médiathèque, malgré les alertes des agents, il avait été fait le choix d'une restriction de branchements du côté de l'espace de travail public. Cela conduit à l'absence total de branchements électriques d'un côté de l'espace. Il est nécessaire de revoir l'aménagement électrique afin de répondre aux besoins du public, notamment travailleur.

De plus, les nouvelles pratiques du public, comme le jeu vidéo ou le FabLab, gourmandes en branchements électriques, nécessitent d'anticiper les besoins à venir en termes de développement de ces services plébiscités par le public.

Dernière problématique liée à l'électricité : la vétusté des stores pare-soleil, qui ne se ferment plus sur les baies vitrées orientées à l'ouest, de ce même côté où sont positionnées les tables de travail. Ces dernières sont soit désertées les après-midi soit sont déplacées par les utilisateurs dans les rayonnages. Il est également urgent d'effectuer les réparations nécessaires à un accueil confortable des séjournants.

4. Salle Médiaplus :

Grande salle polyvalente de 70m², où se télescopent également les usages, pourrait être saisie ou améliorée pour certains de ces usages. Les heures du conte où les bébés lecteurs se déroulent dans cette salle surdimensionnée, sans infrastructure du type gradins ni cloisonnement pour délimiter l'espace de l'animation.

Le choix d'équipements inadaptés à ses usages complique son utilisation pourtant régulière en termes d'ateliers créatifs et manuels et pour tous les usages festifs qui nécessiteraient un réfrigérateur, une kitchenette avec évier, micro-ondes ou plaque de chauffage...

La salle est vide et inoccupée une partie du temps, mais de manière irrégulière.

➡ La problématique de cette salle : comment rendre son utilisation efficiente en termes de taux de remplissage et de missions qui pourraient y être menées ?

5. Le local technique :

Espace saturé dès sa création, ce dernier ne peut accueillir les tables à roulettes ou permettre le stockage du matériel des intervenants venant dans la salle (notamment les exposants), obligeant des allers-retours du matériel roulant. Ce dernier doit être agrandi afin de permettre le rangement de tout le matériel inhérent aux activités de ce type d'espace.

Des choix de mobilier et d'implantation qui sont aujourd'hui dépassés et inadaptés aux nouveaux usages de la Médiathèque et à l'augmentation de sa fréquentation.

Des pratiques internes à repenser.

Un open-space, à la fois limitant en termes de cohabitation des publics mais aux nombreuses possibilités.

H. Forces, faiblesses, bonnes pratiques et points de vigilance

1. Forces et bonnes pratiques :

☞ Par rapport aux moyennes nationales, la Médiathèque se situe dans une moyenne haute d'activité à tous niveaux : en termes de population touchée, de moyens humains, financiers et surfaces allouées. Ce qui en fait un outil culturel pertinent qui doit maintenir son caractère attractif et chercher à le développer. Son temps d'ouverture de 20h30 par semaine est satisfaisant et toutes les plages d'ouverture saisies par le public, néanmoins l'arrivée de nouveaux publics peut demander une adaptation à moyen terme qu'il peut être bon d'anticiper.

☞ Le bâtiment, malgré les limites développées au point précédent est lumineux et agréable. Un bar wifi délimite l'espace interne de prêt/retour de documents et les usages du public, bien que ces usages tendent à se brouiller sur ce dernier. La sonorisation et l'acoustique de l'ensemble est efficace mais n'empêche pas les soucis de cohabitation entre les joueurs et les autres.

☞ L'équipe agents et bénévoles a bien identifié les enjeux de la structure et de la commune et est proactive dans l'amélioration et l'évolution des services et missions.
La collaboration entre ces derniers est aisée avec une bonne communication interne et attentive.

☞ C'est un service dynamique marqué par une augmentation constante de la fréquentation, de l'activité de prêt et une fidélisation du public jeunesse. Le public nous fait part de bons retours et de compliments réguliers sur la qualité des actions menées ou les services proposés.

☞ Le service est accompagné, soutenu et reconnu (notamment financier) par la Municipalité.

☞ L'accompagnement du pôle Métropole de la BML est également un atout dans la réalisation des missions, dans les possibilités de développement des offres et dans l'accompagnement aux projets.

2. Points de vigilance et faiblesses :

Concernant le bâtiment et l'aménagement :

☞ Une implantation des pôles et du mobilier peu modulable à interroger dans un open-space qui se heurte aux pratiques diverses du public et aux différentes missions.

☞ Toutes les pratiques et le mobilier inadapté qui induisent des TMS pour l'équipe et les deux niveaux du bâtiment qui obligent à des allers-retours fréquents.

☞ L'utilisation de la salle Médiaplus avec multiplication des usages et inadaptation d'une partie de l'équipement.

Concernant les collections :

☞ Des collections à rajeunir, à ajuster aux nouveaux usages et à la complémentarité du réseau.

☞ Emplacement des jeux à questionner ainsi que l'évolution de cette collection.

☞ La question des secteurs à la mode comme la new-romance.

Concernant les évolutions du territoire :

☞ L'émergence d'un nouveau réseau sur la CTM de rattachement de la commune avec choix de gratuité totale pour tous les publics pouvant possiblement impacter la fréquentation des usagers.

☞ La visibilité de la Médiathèque dans le réaménagement du secteur d'implantation et plus largement dans la ville : pas de panneaux directionnels dédiés, pas de signalétique vraiment visible sur le bâtiment.

Concernant le public et son accueil :

- ➡ Quelles attentes réelles du public et nouveaux services liés ?
- ➡ Augmentation des publics, de la navette et de la circulation des documents, générant un temps de travail croissant.
- ➡ La cohabitation des publics et l'accessibilité.
- ➡ Le manque d'outils permettant de connaître plus précisément les séjournateurs non-inscrits.
- ➡ Absence des adultes notamment hommes de 60 ans et plus
- ➡ Les freins symboliques de l'image de médiathèque à lever, notamment pour les publics empêchés.
- ➡ Les tarifs des spectacles et de l'abonnement (gratuité pour les publics à faible revenu).
- ➡ La différence de l'offre entre les écoles.
- ➡ Des horaires à interroger.

Concernant les missions des bibliothécaires et leur organisation interne :

- ➡ Le manque de temps ressenti par toute l'équipe pour mener à bien ses missions et en développer de nouvelles.

Le diagnostic sur l'organisation et l'activité de la Médiathèque montre les atouts d'un service dynamique et pro-actif dans la conduite du changement générée par les évolutions de son territoire. Un service néanmoins confronté à des difficultés bien identifiées, notamment en termes d'aménagement qui pourront être résolues par un réaménagement et la mise en place d'objectifs de service concrets.

III. La Médiathèque de demain : orientations stratégiques, axes opérationnels (fonctionnement, moyens et calendrier prévisionnel)

Synthèse 3ème Partie

"La Médiathèque de demain"

Ce qu'il faut retenir



Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le

ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU

Berger
Levisait

Bien-vivre ensembles

Cohésion Sociale / publics fragiles

**Accompagnement aux enjeux
sociétaux**



**"Cultiver les
rencontres"**

**"Savoir pour
prévoir, prévoir
pour pouvoir" Auguste Conte**

*Slogans imaginés pour la Médiathèque pendant un
atelier préparatoire animé par le Pôle Métropole*

Objectifs opérationnels pour :

Améliorer l'accueil au public, veiller
au public précaire et empêché
notamment jeunesse

Améliorer les
conditions d'exercice

**S'adapter à la multiplicité
des usages et des publics,
rechercher de nouveaux
publics**



Etre vertueux en
matière environnementale

**Des collections retravaillées
mais pas que...**

... continuité, adaptation, innovation
des offres et de l'Action Culturelle



**Réaménagement &
nouvelles implantations**

Mise en oeuvre

Compter sur le
réseau ReBONd,
le Pôle Métropole
et les partenaires



**Calendrier
prévisionnel en 2
phases : 2025 & 2026**

- Une enveloppe budgétaire dédiée
- Un fonctionnement à moyens constants
- Une aide financière de la DRAC Auvergne Rhône-Alpes attendue

**Automne 2026 : Une Médiathèque
tournée vers l'avenir**



A. Les orientations stratégiques

1. Orientations de la Politique Culturelle

Le bien-vivre ensemble est un axe majeur de la politique communale qui se décline dans sa politique culturelle. La Médiathèque est un outil de cette politique volontariste qui se charge d'appliquer les orientations communales dans ses missions quotidiennes. Elle est une actrice de la cohésion sociale du territoire, enjeu majeur soulevé par l'Analyse des Besoins Sociaux de la commune.

La Médiathèque, pensée à l'origine pour être un lieu d'échanges, doit continuer à développer son attractivité et son adaptabilité pour tous les publics de la commune avec une attention particulière portée aux nouveaux publics dont les pratiques et attentes ne sont pas encore clairement identifiées et en particulier les publics fragiles ou à revenu modeste.

Elle doit également maintenir son accueil qualitatif dans le cadre d'une augmentation constante de sa fréquentation et de son activité et anticiper son action sur le temps du mandat municipal 2026-2032.

D'un point de vue éducatif, la Médiathèque est un partenaire incontournable des établissements scolaires, périscolaire et petite enfance. Elle accompagne les enfants dans leur éveil culturel chacun à son niveau, elle donne le goût de la lecture évidemment, mais aussi de la curiosité et accompagne au développement de leur esprit critique.

L'évolution de cette structure conduit à une forme de Troisième Lieu, avec une attention particulière portée aux publics fragiles. Elle doit s'efforcer de répondre aux grands enjeux sociétaux en accompagnant le public dans ces mutations et prendre sa part sur les questions de responsabilité sociale et environnementale.

2. Orientations et valeurs du service :

Dans le cadre de l'atelier « Quels sont les objectifs du projet de réaménagement ? »⁸⁶, les agents du Pôle Métropole de la BML qui animaient la séance ont proposé à l'équipe, partagée en deux groupes de travail, de réfléchir à la traduction de ces orientations pour le service sous forme de slogan.

➡ « Cultiver les rencontres » :

Ce slogan place le vivre-ensemble et l'accueil des publics au cœur de son projet de service.

Un projet qui doit articuler son positionnement à travers la notion de Droit Culturel⁸⁷ et développer ses offres de service et son rapport au public en fonction de ce dernier en :

- Soutenant le public dans des pratiques qu'il ne peut trouver ailleurs (un espace de travail au calme, la découverte et la formation à une pratique numérique ou manuelle, une activité menée en groupe et non isolée) et en facilitant l'accès à ces offres (public aux revenus modestes).
- Prenant en compte les demandes d'évolution des usagers et développer les projets issus de rencontres et d'échanges avec ces derniers et les acteurs du territoire.
- Développant des actions d'accessibilité qui pour le moment ne sont pas clairement identifiées par le public et faire de ce lieu un service identifié clairement. Un objectif qui doit être mené à court terme.
- En développant sa pratique du « hors les murs » aujourd'hui limitée (hormis pour les accueils petite enfance à la crèche et certains spectacles).

⁸⁶ Mené le 11 juillet 2024 à la Médiathèque de Collonges.

⁸⁷ https://bbf.enssib.fr/tour-d-horizon/journee-d-etude-les-droits-culturels-queelles-revolutions-pour-les-bibliotheques_70902

➤ « **Savoir pour prévoir, prévoir pour pouvoir** » citation d'Auguste Comte choisie par un des deux groupes de travail pour illustrer ces orientations. On retrouve dans cette notion la volonté de proposer une Médiathèque adaptée aux nouveaux usages, aux nouvelles pratiques et accessible à tous les publics, à tous les âges de la vie dans l'idée de lever les barrières et que ce soit en termes d'aménagement comme de projet culturel avec pour mot d'ordre l'anticipation.

Un service qui doit de plus intégrer le modèle de Bibliothèque verte⁸⁸ au regard du positionnement qu'il adopte concernant la sensibilisation à la biodiversité. Des pratiques qui sont à l'heure actuelle absentes du fonctionnement du service.

C'est également l'axe qui interroge et formalise le fonctionnement de l'équipe et ses missions dans son ensemble, aidé en cela par le référentiel métier du ministère de la Culture⁸⁹.

Les valeurs que porte la Médiathèque dans ce projet d'établissement⁹⁰:

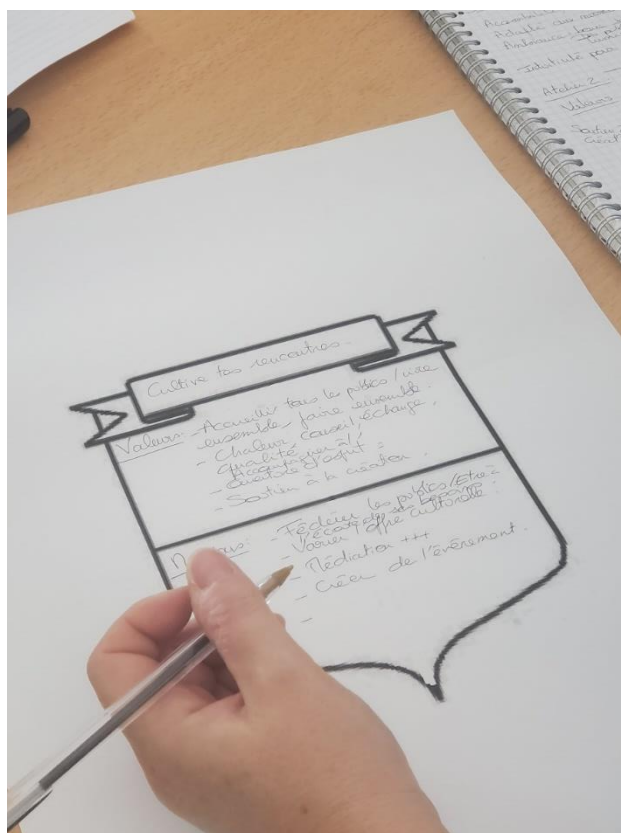
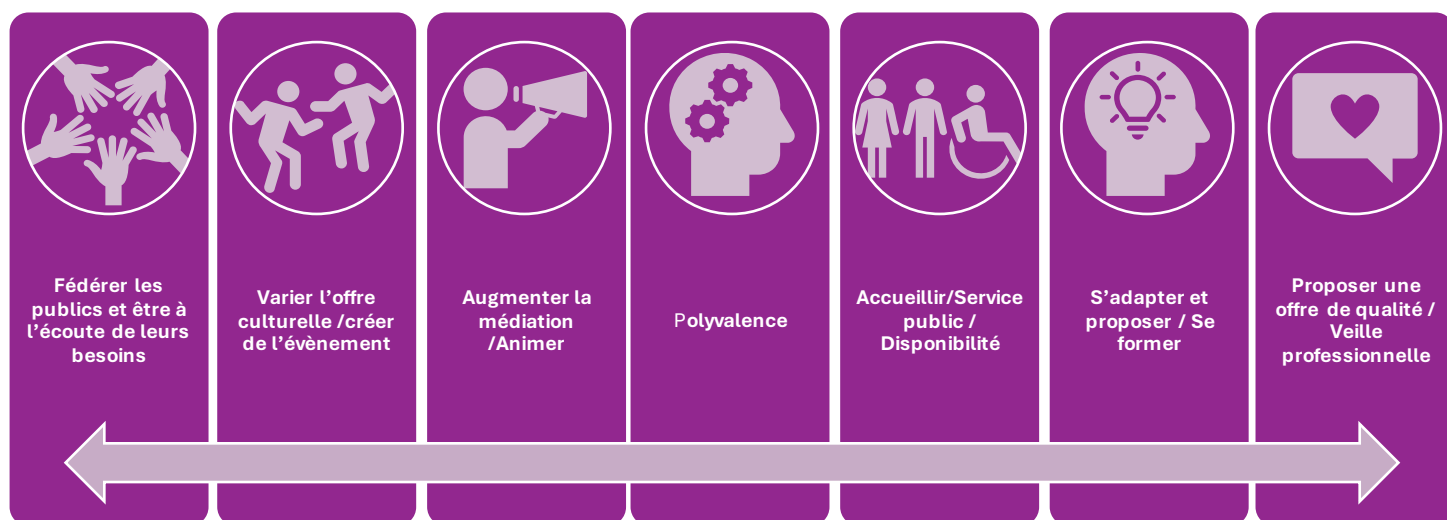


⁸⁸ https://bbf.enssib.fr/matieres-a-penser/la-bibliotheque-verte-pour-quoi-faire_71245

⁸⁹ [Poster référentiel des compétences des bibliothèques territoriales.](#)

⁹⁰ Valeurs établies dans le cadre de l'atelier du 11 juillet 2024.

Les missions identifiées pendant la séance du 11 juillet 2024 par les bibliothécaires agents et bénévoles :



Atelier « les objectifs du projet de réaménagement ». D.R. Pole Métropole de la BML

B. Les axes opérationnels :

En amont de la réunion du 11 juillet 2024, un tableau interactif a été proposé à l'équipe de la Médiathèque afin que chacun, agent ou bénévole puisse l'alimenter de ses remarques et propositions concernant les évolutions du service et son réaménagement, dégagant des objectifs généraux et des pistes d'actions plus concrètes.



Les post-its oranges représentent tout ce qui est lié aux problématiques d'aménagement et de meilleur accueil du public.

En jaune les nouvelles pratiques

En vert les difficultés rencontrées dans les missions quotidiennes

En bleu, l'amélioration du travail interne

En rose : le bien-être au travail.

Cet outil montre à quel point les axes d'amélioration de l'accueil public et des conditions d'exercice de nos missions sont centraux.

1. Connaissance des publics et adaptation des collections :

a. Les différents publics :

Dans un premier temps, il est nécessaire de formaliser les différentes attentes des publics et leurs besoins spécifiques. Des pratiques très souvent poreuses.

🔄 Les séjournateurs

Type de Séjour Besoin	Loisir Lecture	Loisir Jeu (dont vidéo)	Emprunt	Transitoire	Sociabilité/ Rencontre	Ressource informatique	Soutien/ Formation	Télétravail	Besoins spécifiques
Inscription	En majorité	En majorité mais pas nécessaire	oui	Peu	Au moins un membre de la famille en majorité	Peu	Partagé	Partagé	En majorité & avec cotisation groupe
Ambiance attendue	Calme	Bruyante	Calme avec discussion	Silencieuse à calme	Calme à bruyante	Calme avec discussions	Calme avec discussions	Calme	Calme
Ambiance sonore	Calme	Calme bruyante	à calme bruyante	à Silencieuse bruyante	à Calme à bruyante	Calme avec discussion	Calme avec discussion	Calme	Calme à bruyante en fonction des pathologies
Médiation	Modérée	Importante	Importante	Modérée	Modérée	Importante	Importante	Faible	Importante
Mobilier	Assises confort /fauteuils	Assises meuble tables	Bureaux de prêt	Assises	/	Assises/tables	Assises type et chaises bureaux	Tables de travail, assises, branchements, wifi	Mobilier accessible loi 2005
Matériel	Présentoirs	Grand écran, consoles	Ordinateurs ou automate	/	/	Ordinateurs /plaquettes info	Numérique	Numérique le cas échéant	Adapté
Temps RH	Non	Oui	Oui	Non	Oui	Oui	Oui	Non	Oui
Temps présence	Long	Long	Variable	Variable	Variable	Variable	Long	Long	Variable
Collection	Oui +++	Oui	Oui +++	Oui	Non	Non	Non	Non	Non

Dans ce tableau, nous avons tenté de dresser les spécificités de chaque type d'usage aujourd'hui identifié à la Médiathèque qui nous permettent d'envisager les besoins de chacun dans le futur aménagement afin de favoriser une cohabitation apaisée des différentes activités de la Médiathèque et des différents publics :

- *La présence loisir culturel* : « Je viens à la Médiathèque pour passer un moment de lecture » : une pratique plutôt calme mais qui peut déboucher sur des discussions. Les séjournateurs de ce type ont besoin d'assises confortables. Les besoins matériels sont limités, les besoins en collection et en mise en avant de documents essentiels. La Médiathèque devra veiller à une pertinence constante de ses fonds pour répondre à la demande. Ce type de public ne vient pas pour réserver, il doit pouvoir trouver sur place ce qui lui convient.

- *La présence loisir ludique* : « Je viens à la Médiathèque pour jouer ». L'activité de jeu est perçue comme bruyante or ce n'est pas toujours le cas, le niveau sonore étant plutôt lié à l'âge des joueurs et la composition du groupe (enfants uniquement ou accompagnés d'un adulte), néanmoins l'aspect sonore et l'emprise que cette activité occupe dans la Médiathèque doivent être revus dans l'aménagement. Les jeux proposés doivent avoir des critères spécifiques : temps de jeu et nombre de joueurs limité, facilité de prise en main. Des critères qui peuvent se recouper avec le jeu vidéo. Pour l'acquisition de ces deux segments, une attention particulière est portée à l'édition indépendante. Le développement d'un service jeux vidéo (qui sera développé plus loin) est générateur de besoins matériels spécifiques.

- *l'emprunteur* : souvent séjournateur « lecture » ou « jeu ». Il peut également avoir l'unique objectif de retirer un livre réservé, dans ce cas son temps de présence est extrêmement court. Le taux de satisfaction ainsi que les statistiques de l'activité de prêt seront un indicateur des besoins de ce public.

- *le séjournateur transitoire* : adolescent qui descend du bus et vient attendre un parent, parent qui attend un enfant en activité extra-scolaire, personne qui patiente pour une animation ou un spectacle. Le séjournateur transitoire a besoin d'une assise confortable, d'une éventuelle connexion wifi et également de collections rapides à consulter, type périodiques. Une attention particulière leur sera portée dans le futur aménagement avec des espaces d'assises identifiés. Un coin « ado » sera créé dans l'espace identifié que ces derniers occupent principalement lors de leur séjour à la Médiathèque. Le séjour transitoire et parfois couplé avec le séjour sociabilité/rencontre. Ce type de public est de plus en plus fréquemment non-inscrit et non emprunteur.

- *le séjournateur qui sociabilise et vient à la rencontre* : jeunes qui se retrouvent à la Médiathèque, parents qui se retrouvent pour discuter, personne isolée qui vient se confier : pratique souvent bruyante, imbriquée au séjour transitoire et à l'emprunt ne nécessitant pas de matériel dédié. Une pratique qui nécessite principalement l'attention de l'équipe pour deux raisons :

- veiller à ce que ce public continue à se sentir à l'aise dans cette pratique d'échange et inventer des temps d'échanges thématiques pour accentuer ce processus dans le but de renforcer la cohésion sociale des habitants et de lutter contre l'isolement.

L'équipe veillera à maintenir l'équilibre entre cette pratique de sociabilisation et les comportements plus complexes qui peuvent en découler : niveau sonore en cas de groupe important, enfants livrés à eux-mêmes dans les espaces, etc.

- *le public qui vient chercher une information*. Ces dernières sont éclectiques : programmation culturelle, sociales parfois, numériques. La Médiathèque est un lieu qui doit permettre au public de trouver des réponses de tout ordre. En ce sens les agents, qui ne sont en aucun cas assistants sociaux ou agents administratifs, doivent cependant avoir des notions des différents services offerts sur leur commune et le territoire afin de pouvoir proposer une information de 1^{er} niveau et orienter vers le service compétent et a minima pouvoir proposer des supports informatifs disposés à l'accueil du service. L'équipe doit être sensibilisée aux différentes problématiques sociales qui peuvent être rencontrées et qui nécessitent une attention particulière.

- *la personne en recherche de soutien /formation* (aide aux démarches en ligne, problématiques personnelles diverses) : retraité, personne isolée, en situation de précarité, ce public peut être encadré dans sa pratique et accompagné pour développer ses compétences. La Médiathèque veillera à continuer ses actions d'inclusion numérique et d'EMI⁹¹ que ce soit pour les adultes ou pour les enfants. Elle aura à cœur de renforcer son partenariat avec le service des Affaires sociales et le CCAS de la commune afin de proposer des temps dédiés et identifiés type « cafés-rencontre » thématiques sur les problématiques identifiées lors des rencontres de l'ABS de l'automne 2024⁹².

Il est nécessaire de garantir la gratuité de ces actions à destination des publics les plus fragiles.

- *le télétravailleur* : actif, à la recherche d'un cadre de travail calme et agréable par nécessité ou simplement envie de sortir de chez lui. Ce public ne nécessite pas ou peu de médiation. Ces éventuelles demandes documentaires sont souvent très spécifiques et en dehors du cadre de notre politique documentaire de proximité. Aujourd'hui cet usager est confronté à des difficultés d'ordre matériel : pas de branchement électrique au niveau des tables de travail, une absence de stores pare-soleil qui sont pour le moment hors-service car vétustes, un fond sonore bruyant en fonction des plages horaires. Les travaux électriques permettraient d'améliorer les espaces de travail, tout comme la création d'alcôves de travail. Concernant la qualité sonore la distribution gratuite de bouchons d'oreille est un service apprécié qui peut être facilement mis en place.

⁹¹ Education aux Médias et à l'Information.

⁹² Cf. p 20.

- *Le public avec des besoins spécifiques* : personne en situation de handicap, parents d'enfants handicapés, mineurs isolés, primo-arrivants, personnes allophones. Ces derniers bénéficient d'une offre documentaire dédiée, capable de répondre à leur besoin tout en étant accessible à tous. Un public dont l'accueil nécessite une importante médiation, des conditions d'accueil et un équipement spécifique : luminosité, ambiance sonore, boucle sonore, signalétique contrastée pour certain handicap. Un accès facilité aux collections, notamment dans le choix de mobilier, identifié rapidement et accessible (ni trop haut, ni trop bas). Un temps dédié également pour des actions gratuites à destination de ces publics sera proposé.

- *Le public « captif⁹³ »* : essentiellement jeunesse à la Médiathèque. C'est un public dont l'activité aujourd'hui est très développée et sur lequel une attention particulière est portée. Un rééquilibrage sera nécessaire en raison d'un nombre de groupes amené à fréquenter le service de plus en plus conséquent au fur et à mesure de l'augmentation de la population sur le territoire communal. C'est un accueil essentiel qui doit être maintenu avec le même niveau de qualité qu'aujourd'hui. Les collections à destination de la jeunesse dont profite ce public font l'objet d'une attention particulière et des projets doivent continuer à être menés avec lui. En ce qui concerne l'aménagement de l'espace, ces derniers doivent pouvoir continuer à avoir une place dédiée à leur accueil à la fois dans l'espace collections mais également dans la salle Médiaplus. La modularité du mobilier est importante comme le type d'assises dédiées aux groupes (tapis, galettes, sièges) ou des patères pour suspendre leurs manteaux.

La Médiathèque accueille une variété d'usages pour une variété de publics. Son objectif est de proposer un aménagement et des services capables de s'adapter à cette multiplicité et dans lesquels le public se retrouve.

Elle doit également développer un outil de sondage du public non-inscrit afin de pouvoir en brosser un portrait plus précis.

➡ **Le non-public :**

Les analyses statistiques d'activité de prêt sont un bon départ pour cerner les personnes qui ne profitent pas de ce service et montrent la marge de progression pour les capter.

La Médiathèque lancera des actions à destination de ces personnes afin de se faire connaître. Déjà renforcée par une politique de communication volontaire au sein de la commune, elle sera très prochainement fortement aidée par la campagne promotionnelle lancée sur les réseaux sociaux par le biais du réseau ReBOND et qui sera reprise au niveau communal.

Il est également prévu de développer des animations culturelles permettant plus particulièrement de capter un public senior qui nous échappe : participation au Trophée des Seniors Silver Geek⁹⁴ à l'instar d'autres bibliothèques du territoire métropolitain, ateliers tricots, mais également développement du partenariat avec l'association patrimoniale « Au fil des mémoires » pour des conférences, visites contées et commentées. Le développement de partenariats avec les associations communales dédiées aux seniors est également

⁹³ Public venant en groupe, encadré par un référent, dans un cadre pédagogique le plus souvent : public scolaire, péri-scolaire.

⁹⁴ <https://silver-geek.org/qui-sommes-nous/le-projet/>
<https://www.marcyletoile.fr/evenements/soiree-silver-geek-a-marcy-letoile/>

nécessaire. Des services innovants, tel le prêt d'objet⁹⁵ peuvent aussi être utiles à une partie de la population qui ne vient pas et participer à la levée des freins symboliques de la venue en bibliothèque. A noter que la Médiathèque, présente chaque année au forum des associations communales, sur un stand « Municipalité » doit continuer cette présence qui, outre une visibilité et une identification de ce service public, lui apporte chaque année une dizaine d'abonnés supplémentaires.



Visuels de la campagne promotionnelle ReBOND à destination des non-fréquentant. D.R. réseau ReBOND mairie de Saint-Didier-au-Mont-d'Or.

⁹⁵ <https://www.enssib.fr/bibliotheque-numerique/documents/68274-quelle-place-pour-le-pre-t-d-objets-en-bibliotheque.pdf>

<https://www.lagazettedescommunes.com/963759/en-bibliotheque-le-pre-t-d-objets-repond-a-levolution-des-besoins/>

b. Les collections :

La tendance actuelle en bibliothèque est à l'allègement des collections et au déplacement progressif de la priorité donnée à ces dernières au bénéfice d'autres formes de contenus culturels et services ⁹⁶. La Médiathèque de Collonges au Mont d'Or n'échappe pas à cette tendance.

L'ajustement des propositions en termes de collections documentaires est un axe opérationnel permettant à la fois de répondre aux attentes et besoins des usagers présents et à venir tout en actant la fin de sa prépondérance. La Médiathèque doit être en capacité de proposer des collections et des ressources adaptées à chacun en faisant « mieux avec moins ».

Elle s'approprie l'idée que les collections adaptées, par leur caractère spécifique, ont une portée universelle et elle continue à porter ses efforts sur l'analyse statistique de l'état et l'activité de ses fonds, entamée pendant le confinement de 2020, lui permettant un suivi régulier de ces derniers en termes de désherbage⁹⁷ et de politique d'acquisition.

Ainsi une attention particulière va être portée aux secteurs les plus en souffrance, identifiés par leurs taux de rotation : secteur adulte, musique et cinéma. A budget d'acquisition constant, un travail d'élimination des documents trop anciens va être mené afin de rajeunir les collections, le public appréciant les nouveautés.

L'implantation des collections va être revue en partie, notamment pour les fonds documentaires, fiction et BD adulte, musique et cinéma afin de rééquilibrer ces dernières en fonction de leur activité et de leur besoin d'attractivité.

Le fonds documentaire, aujourd'hui rapproché entre adultes et enfants (étagères hautes pour les adultes et basses pour les enfants) doivent être scindées tout en restant proches pour leur permettre de retrouver une cohérence par niveau de lecture et les mettre en plus en avant.

Le fonds fiction adulte comme Bande dessinée adulte doivent connaître un important effort de renouvellement en raison de leur vieillissement et de la stagnation de leur activité de prêt.

Des actions de médiation et de mise en valeur de ces segments seront proposées régulièrement afin d'améliorer leur attractivité.

Les fonds de mangas jeunes, adolescents et adultes aujourd'hui sous-représentés malgré leur succès seront développés et auront un espace dédié.

Tout comme *le secteur « ado »* pour lequel nous voyons poindre un accroissement de l'activité. Ce dernier sera implanté dans un espace dont ces derniers se saisissent aujourd'hui de manière détournée. L'implantation devra-t-être subtile afin que ces derniers ne s'en détournent pas. Les collections « ado » et « young-adult » seront séparées car les niveaux d'âges de lecture liés aux contenus ne sont parfois pas adaptés.

Les fonds Musique et Cinéma sont touchés profondément et durablement par le phénomène de dématérialisation des contenus et par les changements des pratiques de consommation culturelle des usagers. Bien qu'un mouvement de remise en cause de ces fonds se développe en médiathèque, nous faisons le choix de les maintenir en travaillant à la fois à un resserrage de l'offre et au développement d'actions de « rematérialisation » qui semblent trouver une certaine résonance chez notre public. L'expérience positive d'autres structures du réseau confirment cette tendance de l'attrait de l'« objet musical ».

En ce qui concerne l'implantation de ces secteurs, attractifs il y a 10 ans et placés à l'arrière du bâtiment, ils doivent être déplacés à l'avant afin de gagner en visibilité. Concernant l'espace Musique, ne seront mis en accès libre que les nouveautés de l'année ou des deux dernières années, à définir à l'usage. Un fonds de discothèque « idéale » sera conservé en réserve accessible pour les demandes existantes de mélomanes, en complémentarité de l'ensemble du fonds du réseau. Une platine d'écoute sera mise à disposition. Une nouvelle

⁹⁶ <https://pro.bpi.fr/bibliogrill-seconde-grande-mutation-bibliotheques-municipales/>

⁹⁷ Désherbage : fait d'ôter de l'inventaire des documents selon des critères spécifiques et objectifs d'élimination.

collection de vinyles et de nouveaux services vont être développés afin d'accroître l'attractivité de ce fonds (à partir du point suivant sur l'offre de service). Au niveau de l'action des bibliothécaires, les actions seront menées plus régulièrement dans les animations proposées au tout-public comme au public captif.

Périodiques adultes et enfants seront séparées. Les revues enfants seront rapprochées du fonds jeunesse tandis que les adultes complèteront l'offre « détente » de l'espace occupé par le fonds musique et cinéma, identifié pour le public « transitoire » et « loisir-consultation ».

Une campagne de consultation du public sur l'offre périodique sera menée à l'été 2025 pour proposer une offre ajustée aux nouvelles attentes (titres senior notamment, aujourd'hui absents et demandés).

Enfin un effort conséquent de mise en valeur des *fonds FAL et EJA*⁹⁸ sera porté avec un espace dédié, central et facilitant. Autre objectif : l'obtention du label FAL chez les adultes une fois le réaménagement effectué. Des collections qui seront constituées en complémentarité avec l'offre du réseau et renforcées par le prêt de documents du Pôle Métropole de la BML. Une complémentarité loin d'être anecdotique si l'on considère les coûts de certains segments des collections adaptées. Une forte médiation et le développement des actions et services à destination des publics fragiles vont être constitués.

Politique d'acquisition : Afin de donner des tonalités variées et complémentaires aux différents secteurs et de les rendre moins figés, mais également pour accroître sa montée en compétence, l'équipe d'acquéreurs a identifié la nécessité de pouvoir naviguer dans les différents fonds à travers la veille documentaire. Certains domaines d'attribution vont garder leur acquéreur de référence et d'autres seront redistribués. Une réflexion est actuellement menée sur une redistribution par grands thèmes.

Ce resserrage de l'offre documentaire, de son implantation et de la politique d'acquisition a deux atouts :

- la nouvelle organisation des missions d'acquisition, facteur de réactivité et d'un éclectisme raisonné.
- la complémentarité de l'offre de l'ensemble du réseau qui sera utilisée afin d'effectuer des choix pertinents.

- La Médiathèque a plusieurs atouts pour répondre au mieux aux attentes et besoins du public :
- Une bonne connaissance du public séjournant mais également un public non séjournant bien cerné grâce aux statistiques abonnés.
- Un ABS qui confirme ces impressions et identifie les points de vigilance à opérer.
- Une équipe qui peut s'appuyer sur un travail d'ajustement régulier de ses collections lancé en 2020 ainsi que sur la force de la complémentarité des collections du réseau Rebond.

⁹⁸ FAL : Facile à Lire ; EJA : Edition Jeunesse Adaptée

2. Les offres de service et l'Action Culturelle :

a. les offres de service :

La Médiathèque est déjà bien engagée dans l'évolution des offres de service au public. Des services qu'il n'est pas nécessaire de remettre en cause car ils ont prouvé jusqu'à maintenant leur pertinence (taux de fréquentation, remplissage). Néanmoins il n'est pas exclu de mettre fin à un service qui ne donnerait pas satisfaction ou qui ne correspondrait pas aux besoins des publics.

Trois principes articulent les offres de service dans ce nouveau projet, à savoir :

- La continuité avec adaptation aux nouveaux besoins et ceux à venir
- La création ou la remise en route de services.
- Une tarification qui tient compte des problématiques des publics à revenu modeste avec gratuité formalisée pour ces derniers dans les politiques tarifaires communales (pour rappel, seuls les spectacles et ateliers créatifs font l'objet d'une tarification minimale, respectivement 3 € et 2 € par enfant).

Les services existants :

- *L'accueil et la consultation sur place :*

Dans le cadre du réaménagement : Améliorer les espaces de cohabitation et de séjour par assises et du petit mobilier approprié. Prévoir des casiers de rangement vide pour la jeunesse (cartables, chaussures) et des patères pour suspendre les vêtements. Un service de table à langer est prévu dans les sanitaires afin de permettre le change des bébés, ce qui n'est pas possible actuellement malgré la quantité d'actions qui leurs sont dédiées.

Dans le cadre des missions de l'équipe : Formaliser la posture d'accueil à destination des différents publics avec l'établissement d'une charte d'accueil. Développer des missions de conseil et de médiation « en rayon » pendant les temps de permanence afin d'aller au-devant des demandes et non plus en attente de ces dernières.

Dans le cadre de l'évolution de service : à moyen terme, s'interroger sur une extension des horaires d'ouverture (plusieurs aspects à prendre en compte en particulier les problématiques RH).

- *L'emprunt de documents :*

Dans le cadre de l'évolution de service, l'emprunt de documents donne satisfaction, en particulier les conditions d'emprunt « illimité » des imprimés et CD.

Bien que l'automate de prêt qui se généralise soit intéressant en termes de temps de médiation gagné, ses coûts financiers et matériels sont pour le moment un frein à sa mise en place. Si son recours n'est pas exclu à long terme, il est pour le moment plus qualitatif pour notre service de proximité de maintenir le lien humain dans cette mission. Une mission dont s'acquittent avec application l'équipe et en particulier les bénévoles. L'évolution du service d'emprunt se situe surtout dans le développement de prêt de matériel ou « rematérialisation » comme nous l'avons identifié pour les secteurs CD/DVD dans les objectifs de collection cités ci-dessus :

Développement du prêt de lecteurs CD/DVD externes, de lecteurs CD portatifs, de platines vinyles mais également de valises thématiques. Proposer ce type de service dans un contexte de dématérialisation est en pleine croissance dans les structures de Lecture Publique⁹⁹. Les publics se sont éloignés du support mais n'y sont pas réfractaires. Le succès des fonds vinyles est assez symptomatique de la recherche de repère matériel au moins pour une frange des publics. C'est pourquoi la Médiathèque souhaite proposer à l'emprunt disques vinyles et platines portatives. Le prêt d'instruments dans un contexte de découverte de premier niveau est également une piste à explorer avec le soutien du Pôle Métropole de la BML qui développe cet accompagnement depuis plusieurs années maintenant et

⁹⁹ <https://www.les7lieux.fr/le-service-en-plus-des-7-lieux>

pourrait être une première approche et une levée de barrière pour les qui ne sont pas touchés par l'école de musique communale.

Le prêt d'outils et ustensiles comme dans les bibliothèques de Lezoux ou Bayeux est également une piste que souhaite développer l'équipe. Ce service peut être constitué grâce au don ou prêt de matériel par le public sur appel à participation, au partenariat avec une recyclerie et/ou avec un budget d'acquisition (non prévu à ce jour). L'avantage du système de don ou de récupération est le cycle vertueux de l'action en termes de développement durable. Ce fonds, par sa nature devra-t-être en accès indirect.

- *Les tables de travail et postes informatiques :*

En raison de l'obsolescence rapide du matériel informatique, le parc informatique dédié au public devra être renouvelé en temps voulu afin de permettre une offre de qualité.

Ces deniers resteront disposés sur le bar wifi dédié à la création de la Médiathèque mais des travaux électriques permettront d'ajouter des branchements du côté des zones de travail près du jardin de lecture qui en sont pour le moment dépourvues.

Les tables de travail seront revues pour proposer dans l'espace collection des zones de travail individuelles. Le travail en groupe pourra se faire sous certaines conditions dans la salle Médiaparc équipée de grandes tables amovibles.

- L'ensemble des autres offres classiques sera maintenu et adapté. A noter la nécessité d'acquérir une petite imprimante/photocopieuse dans l'espace de prêt pour éviter les allers-retours intempestifs au niveau inférieur, facilitant l'accès à ce service pour le public.

- *La grainothèque et le potager :* Affirmer la place de la structure dans l'Atlas de la Biodiversité intercommunal et continuer un partenariat actif avec les partenaires de la commune et du territoire pour développer des actions (inventaire des pièges par exemple). Continuer à dérouler le planning du projet jardin avec une médiation forte et des ateliers réguliers. Ces deux outils à disposition du public sont des lieux ressource, non plus seulement culturels et de sensibilisation à la biodiversité mais également de promotion de l'hygiène alimentaire.

- Développement de l'offre *d'ateliers thématiques* sur le thème de l'hygiène alimentaire. L'acquisition de matériel (prêtable également) comme une petite table de cuisson électrique permettra de développer l'offre d'ateliers cuisine pour tous les publics.

- *Le jeu sur place :* la création d'un espace dédié au jeu sur place est essentielle dans le futur aménagement de l'espace pour les raisons de conflit d'usage évoquées précédemment. Cette pratique très développée ne fait que monter en puissance et doit donc être traitée avec attention.

- *Accessibilité, inclusion, accueil des publics en situation de handicap et publics fragiles :* Nous avons vu les objectifs en matière de collection à mener. En termes d'action et d'offre de service, la priorité est de se faire connaître auprès des structures médico-sociales du territoire. Nous serons aidés en cela par deux outils : un kit de communication proposé par l'Association Signes de sens et un répertoire des établissements fourni par le Pôle Métropole dans le cadre du Groupe de Travail Accessibilité auquel participe Collonges. En temps voulu, la Médiathèque se rapprochera de la future résidence senior-sociale pour monter un partenariat. Un partenariat à relancer également avec le foyer de Mineurs Non Accompagnés de Notre-Dame du Grand-Port. Les actions déjà amorcées seront poursuivies (Quinzaine de l'Inclusion, semaine de l'EJA, manifestation Lire Autrement lancée cette année par le Pôle Métropole) et d'autres seront développées comme des temps d'accueil organisés en partenariat avec le pôle ressource handicap « Une souris Verte ». Un premier rendez-vous aura lieu en avril 2025.

Le développement de ces services va demander à l'équipe de se former de manière régulière et approfondie sur des champs spécifiques tels que l'accueil de publics avec TSA, Langue des Signes, malheureusement l'offre à destination des professionnels reste très limitée ou complexe à réaliser. Le

partage d'expériences entre professionnels, comme cela se fait dans le cadre du Groupe
Accessibilité du pôle Métropole est essentiel.

- *Le service numérique* : La médiathèque doit se saisir des questions sociétales induites par l'émergence de l'IA et par le tout numérique en faisant de l'Education aux Médias et à l'Information la pierre angulaire de ses missions numériques mais également en reconnaissant la place du jeu vidéo comme pratiques culturelles incontournables chez les enfants, mais également chez les adultes.

En ce qui concerne les ateliers numériques adultes, la formule ayant été revue assez récemment, cette dernière sera maintenue en l'état pendant encore un ou deux ans en proposant de nouvelles thématiques pour les ateliers collectifs puis en s'adaptant aux besoins identifiés par le médiateur numérique. La question de l'IA sera centrale ces prochaines années afin de jouer notre rôle d'accompagnateur dans ces nouvelles pratiques. Une réflexion est en cours pour développer une offre en collaboration avec les autres pôles de la Médiathèque, notamment jeunesse qui tendrait à décloisonner le service numérique.

Développement de l'offre de Jeux vidéo :

Nous allons profiter d'une aide du pôle Métropole pour mettre en place temporairement un service de prêt de consoles et de jeux vidéo à partir d'avril 2025 pendant 6 mois. Répondant à une pratique très développée¹⁰⁰ mais coûteuse, ce service sera adressé aux adultes comme aux enfants et aura pour but de tester une nouvelle offre sans avoir à investir en amont mais dans l'objectif de proposer le jeu vidéo sur place à nos usagers dans un avenir assez proche. L'accent sera mis sur les jeux vidéo indépendants tout en proposant des jeux plus grand public.

Ce nouveau service trouvera place dans le nouvel espace créé pour accueillir la pratique du jeu. Deux consoles différentes seront proposées avec une sélection mensuelle de jeux à jouer. Il n'y aura pas de choix libre en raison de la problématique de la médiation et des compétences techniques à avoir pour animer un tel espace. A terme, tous les agents devront acquérir les manipulations de base des consoles et savoir débloquent un jeu à la demande de l'utilisateur mais cette montée en compétence se fera de manière échelonnée. Dans un premier temps des plannings horaires de jeux seront mis en place sur le temps de présence des agents les plus aguerris.

Développement d'une offre « Mini -Fablab » :

En raison du coût d'équipement et de la place nécessaire pour un tel service, ce dernier sera amorcé via des ateliers plus techniques et pratiques. Un programme construit autour d'outils de programmation « pratiques » comme Arduino, Micro:bit ou Touch-Board va être proposé toujours avec le soutien du pôle Métropole. Il sera également proposé des ateliers multimédia avec des thématiques autour de la retouche photo (Gimp) ou de la modélisation 3D (sketch up ou Free CAD) en fonction des demandes et besoins identifiés. Encore une fois, la complémentarité du réseau nous permettra d'orienter le public en demande vers le FabLab de Limonest¹⁰¹ dont l'offre est très complète.

Cependant la Médiathèque de Collonges souhaite développer des ateliers de réparation collective ou des ateliers de fabrication électronique comme cela a pu déjà être proposé avec succès. Ces animations seraient plutôt des événements ponctuels où nous solliciterions l'aide d'associations du territoire ou extérieures¹⁰² et la compétence d'utilisateurs identifiés.

Le développement de ces actions va demander une mobilisation du temps de travail du médiateur numérique qui nécessitera à moyen terme des aménagements ou une montée en compétence d'autres agents du service.

¹⁰⁰ https://www.sell.fr/sites/default/files/essentiel-jeu-video/ejv_octobre_2024.pdf

¹⁰¹ <https://www.limonest.fr/agora-culture/micro-folie/>

¹⁰² L'Atelier du Zéphyr était intervenu en 2021 à la Médiathèque : <https://atelierduzephyr.org/association/>

Les services à créer :

Le hors-les-murs :

Comme signalé dans les axes stratégiques, la Médiathèque souhaite développer ses actions hors les murs, déjà existantes dans une moindre mesure afin de toucher un public sur des espaces de la commune qu'elle n'atteint pas aujourd'hui ou pour aller à la rencontre des publics qu'elle ne touche pas : visites en structures petites enfance ou seniors, médico-sociales, existantes ou à venir, balades contées, emprunt de la Kamicyclette du Pôle Métropole, relance du portage à domicile sont autant d'actions possibles dont la seule limite peut se situer dans le temps de travail alloué aux membres de l'équipe.

Le club « ado » :

La création d'un « club ado » aura pour objectif de fédérer et impliquer ces derniers dans la vie de la Médiathèque et initier une démarche participative, en particulier en termes d'acquisition.

Le DIY¹⁰³ :

Atelier tricot, couture, bricolage (en lien avec les actions développées par le service numérique) sont autant d'ateliers qui peuvent être proposés de manière régulière ou ponctuelle. La collaboration des publics compétents sera recherchée pour l'animation de ces temps.

b. L'Action Culturelle :

L'organisation actuelle de l'Action Culturelle, telle que présentée en seconde partie est aujourd'hui satisfaisante. L'arrivée prochaine d'une future équipe municipale sera l'occasion de faire le point sur ce fonctionnement et de le faire évoluer le cas échéant.

Cependant, au regard du rôle et des missions de ce service dans l'Action Culturelle communale, il est essentiel de continuer à proposer une offre de qualité et ambitieuse en termes de spectacle vivant et de loisirs culturels. Une attention sera portée sur la tarification de l'Action Culturelle qui doit rester accessible afin de n'exclure aucun public : gratuité pour les minimas sociaux et publics identifiés comme fragiles ou empêchés.

A noter la volonté de proposer au tout public des ateliers « Tout zen » sur le modèle de ceux déjà proposés au public scolaire : une initiation aux postures de relaxation et de sophrologie et une petite histoire qui invite à la méditation.

Au niveau des actions à destination des scolaires, un appel à projet de création de contes adaptés sur le modèle des livres de l'éditeur « Les Doigts qui rêvent » va être lancé. Un projet pour un objectif double : proposer une action de sensibilisation au handicap et alimenter le fonds EJA avec cette création.

Au niveau de l'accueil des scolaires, en raison du rééquilibrage nécessaire dans l'égalité de service entre les écoles, mais également dans la perspective de l'augmentation du nombre de classes, l'adage utilisé pour les collections pourrait être repris ici, à savoir « moins mais mieux ». En effet, le temps de travail des agents n'étant pas extensible, deux choix s'offrent à la collectivité : soit augmenter le temps de travail agents pour garder le niveau d'accueil actuel et absorber l'augmentation d'activité, soit faire le choix de visites moins fréquentes mais avec un même niveau qualitatif.

➡ La Médiathèque bénéficie d'une offre de services conséquente qu'elle fera évoluer en fonction des besoins identifiés des publics.

➡ Pour mener à bien ces missions, elle peut s'appuyer sur un réseau de professionnels étendu grâce à son appartenance au réseau ReBONd, mais également en faisant partie des communes desservies par le Pôle Métropole, source d'un appui matériel essentiel.

➡ Les partenariats noués avec les différents acteurs du territoire, en particulier associatifs, sont également un atout dans la réalisation de ces actions.

➡ Enfin, elle peut compter sur le relais régulier et attentif effectué par le service communication communal.

¹⁰³ « Do It Yourself » ou « Fais-le toi-même »

3. L'aménagement de l'espace :

a. Problématiques :

Afin de mener à bien le projet de service détaillé précédemment et répondant à la problématique « Attente des publics et évolution des missions de l'équipe », la Médiathèque doit résoudre deux autres problématiques majeures qui passent par le réaménagement de l'espace désormais dépassé, à savoir une cohabitation des publics complexifiée par l'open-space et un mobilier inadapté aux services en cours de déploiement et vieillissant.

☛ La Médiathèque possède des atouts :

- un espace d'accueil et une salle polyvalente de plain-pied.
- une superficie confortable.

☛ Des inconvénients :

- Beaucoup de surfaces vitrées empêchant l'installation de collections contre les murs pour gagner de la place.
- Des poteaux disposés sur le pourtour et au centre de l'allée centrale de passage qui font perdre une partie de la superficie.

Aujourd'hui, le schéma d'implantation et l'aménagement sont floutés par la multiplication des usages et l'augmentation croissante de la collection.

b. Analyse des besoins :

Avec l'aide des agents du Pôle Métropole, l'équipe a identifié l'implantation des différents usages du public (là où il stationne, là où il joue, où il travaille) et également de l'équipe et les lieux de télescopage. Elle a listé les rééquilibrages nécessaires (2/3 des prêts pour un secteur jeunesse qui occupe 1/3 de l'espace), des collections dont l'implantation il y a 10 ans a été définie en fonction de leur attractivité et qui sont aujourd'hui délaissées et en manque de visibilité. Elle a également identifié les aménagements manquants qui n'avaient pas été pensés à la création du bâtiment et le mobilier désormais inadapté aux usages ou détérioré.

Lors de la réunion du 11 juillet, ont été listés les points de vigilance concernant ce nouvel aménagement, ce qui serait de l'ordre d'un aménagement raté ou réussi :



Atelier réaménagement du 11 juillet 2024. D.R. Pôle Métropole

c. Le schéma d'aménagement actuel et projet proposé :

Schéma Médiathèque actuelle

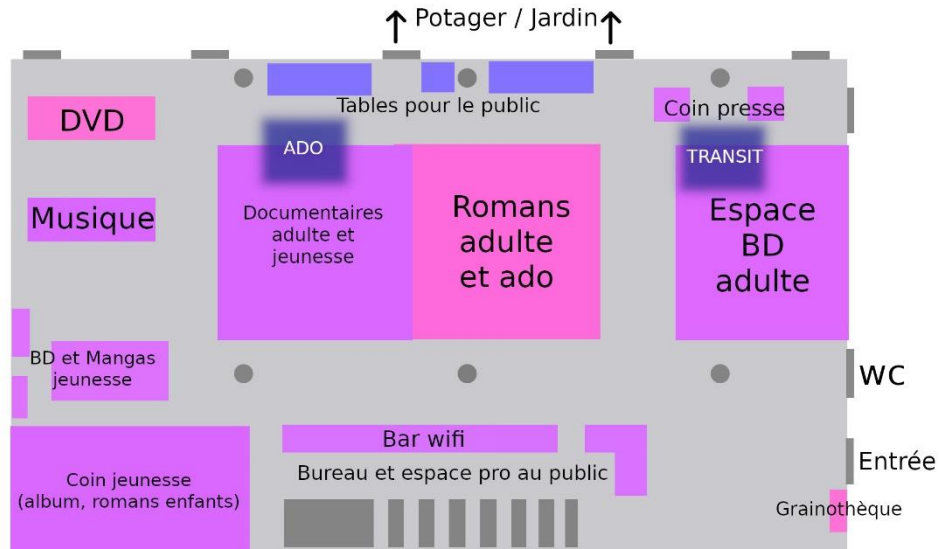
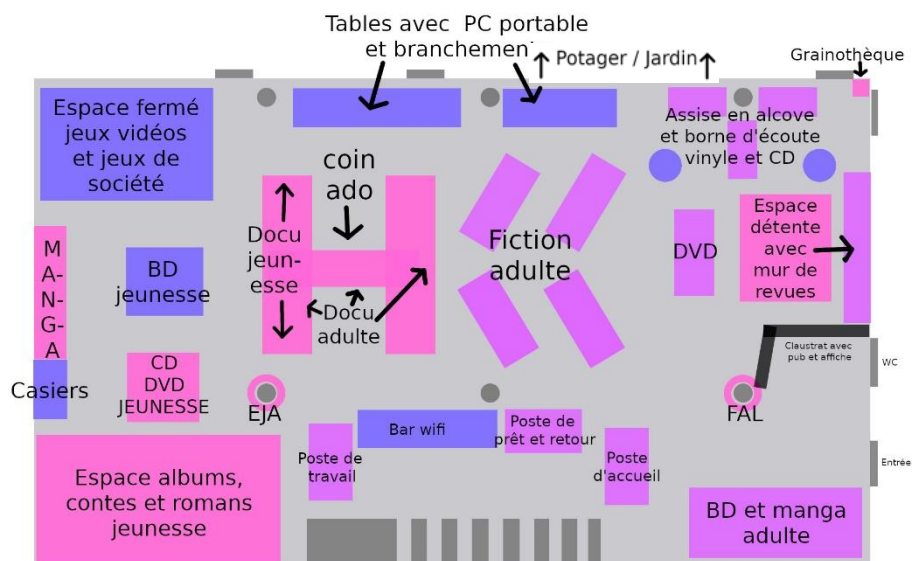
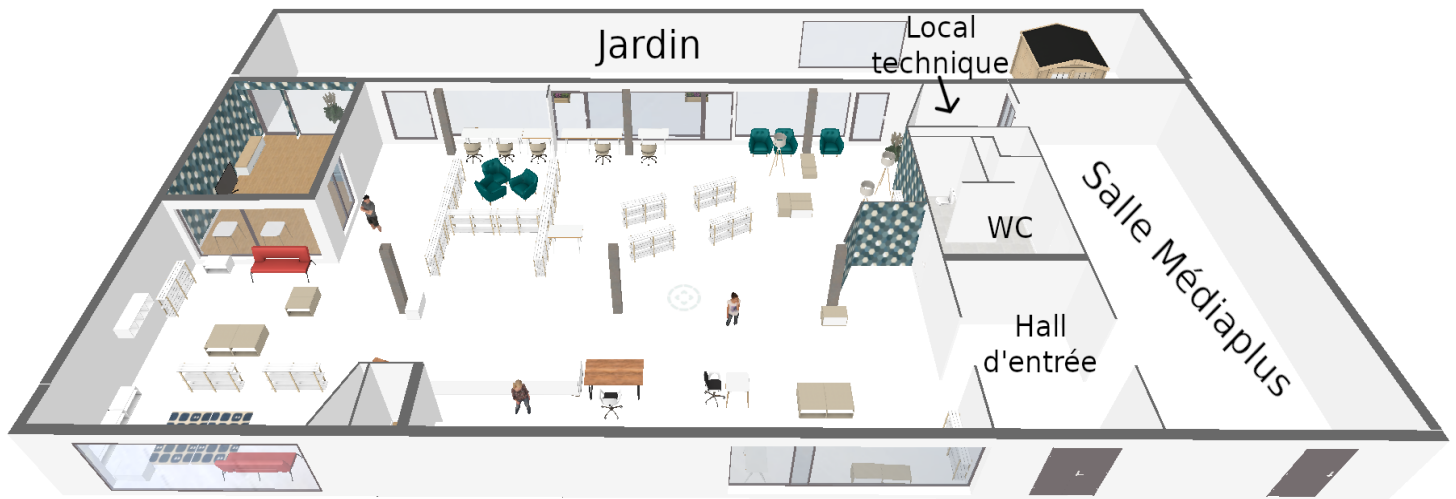


Schéma du projet de réaménagement





Plan 3D préparatoire – Image Kozikaza par Kazaplan

Dans ce projet, plusieurs secteurs sont déplacés afin d'occuper un maximum d'espaces actuellement sous-employés. Si l'on progresse en partant de l'entrée :

① Face à nous, le premier pilier est habillé d'un coffrage avec de petites étagères proposant la collection FAL, un claustrât relie l'arrière du poteau au mur de droite, permettant de créer une cloison séparative entre un espace détente et l'accès aux toilettes très fréquentés. Un claustrât servant à l'affichage informatif et aux prospectus culturels. A sa gauche est implanté un poste d'accueil, renseignements, inscriptions. Ce type de poste a été identifié comme nécessaire par l'équipe afin de séparer l'acte de prêt différent de l'inscription. C'est également ce type de poste qui permet un accueil adapté pour les personnes avec des problématiques plus personnelles.

② À notre gauche se trouve désormais l'espace Bandes Dessinées et mangas adulte. Un mobilier dédié au manga est ajouté, des assises (existantes) sont installées de part et d'autre.

③ À notre droite, derrière le claustrât est positionnée une banquette. Le seul mur plein de la Médiathèque accueille les revues adultes. Suivi de l'espace grainothèque situé à proximité d'un accès au jardin. Des assises contre la baie vitrée seront disposées ainsi que le meuble dédié à la collection musique avec matériel d'écoute. Un rectangle complété de tables basses et deux bacs DVD adultes à tiroir.

④ Dans la continuité du poste d'accueil, nous trouvons le poste principal de prêt-retour face à la baie vitrée, tourné vers l'ensemble de l'espace. Il est équipé d'un caisson permettant le traitement des documents. Et positionné devant les meubles accueillant les caisses navette. Dans sa continuité, le bar-wifi équipé d'un claustrât afin de délimiter espace de consultation des postes informatiques et missions internes. Ce dernier est équipé d'un bureau triangulaire amovible, poste de prêt/conseil tourné vers le secteur jeunesse.

⑤ Face au poste principal de prêt, les rayonnages fiction adulte sont scindés en deux et disposés en quinconce. A leur suite, deux autres rayonnages sont scindés en deux et agrémentés d'un troisième rayonnage formant un H qui accueille d'un côté les collections documentaires adulte et de l'autre l'ensemble du secteur ado agrémenté d'un espace détente.

⑥ Le long des baies vitrées courent des tables de travail équipées de branchements facilitant le travail sur place.

⑦ Le secteur jeunesse occupe l'arrière de la Médiathèque, la zone détente est maintenue. Deux rayonnages sur roulettes accueillent du côté moquette les albums 3-12 ans et de l'autre côté les premières lectures et fictions.

Les revues sont suspendues sur l'espace cloisonné qui se trouve à gauche du bureau de prêt. Les périodiques jeunesse sont rapprochés des collections enfants alors que les collections adultes étaient implantées à l'opposé. Une grande assise en alcôve donnant sur la baie vitrée est créée. L'espace EJA, à l'image du fonds FAL occupera les pourtours du poteau central et les documentaires seront disposés sur les rayonnages du H du côté jeunesse. En plus des nouvelles assises prévues et celles existantes, l'achat de quelques coussins géants de type Fatboy® permettront aux enfants de s'adonner à leur lecture dans un cadre confortable. L'acquisition d'une petite tente mise à disposition ponctuellement ou perpétuellement accentuera l'aspect « cocooning » de l'ensemble. Ce type de proposition ayant déjà été testé grâce à l'apport de matériel du Pôle Métropole, l'acquisition d'un tel outil est un succès assuré. Une mégastructure aurait été grandement appréciée cependant le manque de place ne nous permettra pas de proposer ce type d'aménagement.

⑧ Des casiers de rangement sont disposés à la suite des bacs bébés lecteurs suivis par des étagères de mangas, ils peuvent servir à entreposer cartables, sacs à dos, éventuellement chaussures que les enfants aiment enlever avant de s'installer sur le coin moquette. Au centre de l'espace, des bacs BD jeunesse bas, disposant d'un double niveau de rangement permet de réduire l'emprise au sol et 2 bacs regroupent les collections CD/DVD jeunesse.

⑨ A l'ancien emplacement musique/cinéma est créé un espace fermé et vitré pouvant accueillir ateliers d'aide aux démarches, jeu et jeux vidéo. Un système d'aération est prévu dans une porte-fenêtre modifiée. Cet espace ne pourra pas accueillir toute l'activité jeu mais pourra-t-être un espace adaptable en fonction des besoins et du planning d'activité de ce dernier.

➡ Ce projet de réaménagement permet un zonage affiné des usages et un gain d'espaces perdus.

➡ Il fait de cet espace un lieu offrant de multiples usages, partagés ou plus isolés tourné vers ces derniers et non plus essentiellement vers les collections.

d. Points spécifiques :

Luminaires et électricité :

Dans ce projet, une attention particulière est portée à l'évolution des luminaires et de l'électricité :

Concernant les luminaires, le remplacement par de la technologie LED va améliorer à la fois la luminosité de l'espace et la consommation électrique. 4 zones seront définies avec des variateurs permettant de résoudre la problématique de cohabitation des publics et des secteurs nécessitant une intensité lumineuse élevée ou au contraire basse.

A terme, cela pourra permettre de proposer un horaire d'accueil de répit sensoriel.

En termes de branchements électriques, la Médiathèque était sous-équipée, en particulier au niveau des zones de travail du côté de la baie vitrée du jardin. Des branchements vont donc être ajoutés à ces niveaux pour permettre un branchement facilité du matériel informatique des usagers mais aussi du matériel d'écoute de la Médiathèque.

Les stores électriques pare-soleil vont également être remplacés pour offrir un maximum de confort visuel aux usagers qui utiliseront ces espaces et ne seront plus éblouis par le soleil l'après-midi.

Choix du mobilier, modularité et prise en compte des risques TMS

L'entièreté du mobilier n'étant pas à remplacer, et une partie de ce dernier choix de poursuivre avec le fournisseur historique IDM s'impose. Néanmoins en fonction des usages recherchés, si ses propositions ne semblent pas adaptées, il sera possible de faire appel à un autre fournisseur spécialisé.

Le mot d'ordre est la modularité, les nouveaux rayonnages ajoutés au niveau de l'espace enfant et pour les documentaires seront sur roulettes. En raison de leur poids une fois remplis, ils ne seront pas déplacés quotidiennement mais de manière exceptionnelle ou dans le cadre d'un futur aménagement. De même les rayonnages existants qui ne peuvent être mis sur roulette vont être scindés en deux afin de casser les grandes allées d'étagères et jouer sur le rythme de leur implantation. Là aussi, dans le cadre d'une évolution de l'implantation, ils pourront être plus facilement déplaçables ainsi.

Certains meubles et assises vont être conçus par le menuisier qui avait déjà réalisé le premier meuble situé à l'arrière de la zone de prêt et accueillant les caisses navettes, les réservations et les jeux. Ce dernier étant désormais sous-calibré et posant des problèmes de TMS dans la manipulation des caisses, il va être modifié afin de proposer des plateaux sur glissière pour les caisses, améliorant la facilité de manutention. Un second meuble identique va être créé afin de pouvoir stocker les réservations croissantes et proposer du rangement supplémentaire pouvant par exemple accueillir la collection d'objets prêtables.

L'achat d'un diable-gerbeur est également prévu pour le port de charges lourdes. Le remplacement du stock d'environ 70 chaises dédié au public est également inévitable : lourdes, détériorées et tachées, elles s'empilent difficilement et leur stockage prend beaucoup de place. Des chaises légères, pliables et rangeables sur un rack vont-être acquises afin de faciliter la manutention des agents mais également des associations culturelles qui peuvent occuper la salle.

La Médiathèque va également acquérir petite tables et tablettes dont elle manque et qui accentueront le sentiment de bien-être du lieu pour le public séjournant.

Développement durable et réemploi :

Ce projet intègre la récupération de tout le mobilier réutilisable, en particulier les assises de type fauteuil qui nécessiteront un travail de réfection des tissus mais qui restent tout à fait confortables. Le mobilier obsolète une fois sorti de l'inventaire communal, sera valorisé autant que possible (réemploi pour stockage dans d'autres services, don). Une attention sera portée à la mise en place de corbeilles et poubelles de tri, à la fois pour l'espace public et pour les espaces de travail interne.

Tendre vers une bibliothèque plus vertueuse en termes d'impact environnemental est également un objectif. Elle nécessite une analyse des procédés de travail interne et de traitement des déchets qu'elle produit.

Fonctionnement interne :

Cet aménagement va avoir un impact sur les modes de fonctionnement interne du service. L'équipe travaille notamment sur le réinvestissement des espaces internes sous-employés. Le traitement de collections issues des activités de prêt va également être modifié par ces nouvelles implantations. Le mobilier est choisi pour s'adapter à ce nouveau mode de fonctionnement (bureaux de prêt plus légers, chariots de retour neufs).

La salle de jeux :

Ce choix a été longuement débattu et argumenté lors de nos réunions d'équipes. Un cloisonnement léger et mobile a été proposé. Cependant la nécessité de créer un espace réellement isolé nous est apparu finalement essentielle à la fois car ce dernier servira pour des usages un peu plus bruyants ou au contraire confidentiels. Aujourd'hui disposer d'un tel espace est un vrai manque. La gestion de la salle sera assurée par l'agent en poste au bureau prêt/conseil du secteur jeunesse qui aura vue sur cette dernière et pourra être réactif en cas de nécessité. Les pourtours de la salle seront occupés par des assises.

La salle Médiaplus et le local technique :

Si les questionnements concernant l'usage de la salle Médiaplus ont été en partie à l'origine du projet, il s'avère après étude que cette dernière ne sera pas autant saisie que souhaité au départ en raison d'un planning d'occupation varié et irrégulier, alternant occupation ponctuelle (manifestation, accueil de groupe) et occupation régulière (ateliers seniors , expositions) ne permettant pas d'établir des plages horaires fixes dédiées au public.

Son aménagement intérieur, en particulier sa hauteur sous plafond ne permettent pas beaucoup d'autres choix que le cloisonnement amovible. Afin d'anticiper l'évolution des pratiques dans cette salle, se doter de quelques cloisons amovibles simples sur roulette et d'un petit bureau mobile permettrait de pouvoir se saisir de la salle de manière rapide en cas de forte affluence dans l'espace des collections. Installer des tables pour les joueurs semble la solution la plus judicieuse. Les travailleurs, qui seraient certes au calme peuvent avoir besoin d'accéder aux collections. Le bureau mobile permet d'assurer un service de permanence dans cette salle, qu'importe son utilisation.

En revanche, l'agrandissement du local technique qui permettrait d'éviter certains télescopages liés au rangement des tables et chaises et au stockage ponctuel d'éléments d'animation des bibliothécaires est un projet qui n'est pas encore assez avancé. Il pourra faire l'objet d'un programme ultérieur.

Ces travaux d'amélioration de l'existant permettraient un véritable confort d'usage qui avait été mis de côté à la création du bâtiment et vont concourir à délimiter les usages de chacun, public comme professionnels.

C. Moyens alloués et calendrier :

1. Calendrier :

Phase préparatoire :

Hiver 2024 : validation des élus de la Commission Culture pour lancement du projet réaménagement.

Printemps 2024 : lancement du projet et réunions de travail en équipe et avec le Pôle Métropole.

Été 2024 : Participation au Bibliotour, organisé par le Pôle Métropole afin de glaner des idées.

11 juillet : atelier projet d'établissement proposé par le Pôle Métropole.

Automne 2024 : groupes de travail réaménagement, recherches d'idées, avancement de la charte des bénévoles. Début de rédaction du PCSES.

Fin automne : rencontre des prestataires pour évoquer le projet, débiter les chiffrages

20 décembre 2024 : Réunion avec le service de la Lecture de la DRAC en visioconférence pour présenter le projet à Mesdames Boyer et Despinasse.

Rentrée hiver 2025 :

Fin de la rédaction du PCSES

Ajustement des chiffrages- Préparation budgétaire

Test de nouvelles implantations pour les secteurs qui le permette et sondage du public sur ces aménagements.

24 mars 2025 : Passage du PCSES en Conseil Municipal et vote du Budget Prévisionnel communal

31 mars 2025 : date limite dépôt dossier de demande de la DGD

Printemps 2025 : dernier ajustement de phasage (sur 2 ans).

Finalisation des conventions d'engagement réciproque des bénévoles et charte d'accueil.

Phase opérationnelle :

Printemps 2025 :

- Planification du calendrier de la **phase 1** de réaménagement pour l'été 2025 (l'automne étant occupé par la livraison du nouveau restaurant scolaire) : nouveaux zonages délimités, mise en place de la nouvelle zone de prêt, 1^{ère} phase de renouvellement et de transformation du mobilier (rayonnages, revues, bacs) et électricité/luminaires.

- Début du nettoyage des collections

Été 2025 :

1^{ère} phase de réaménagement juillet 2025 avec 2 à 3 semaines de fermeture.

Automne 2025 : lancement progressif des nouvelles actions proposées dans le cadre du PCSES à destination des publics et annoncées dans le guide culturel annuel.

Printemps 2026 : phase 2 : agrandissement du local technique, création de la salle de jeux, des claustras et assises sur mesure, 2^{ème} phase de renouvellement du mobilier : reste des bacs, assises, tablettes, chaises.

Printemps -été 2026 : ajustement du projet de service avec la nouvelle équipe municipale

Rentrée 2026 : la nouvelle médiathèque pleine et entière entre en action.

Phases 1 et 2 sont fixées en fonction de l'urgence ou du caractère prioritaire et également de l'équilibre budgétaire de ces deux opérations.

2. Moyens financiers / moyens matériels /Aide financière :

Envoyé en préfecture le 31/03/2025

Reçu en préfecture le 31/03/2025

Publié le :



ID : 069-216900639-20250324-PCSES2025-AU

➡ Un dossier de Dotation Générale Décentralisée à la DRAC Auvergne -Rhône-Alpes est déposé afin de prétendre à une aide financière du projet pouvant représenter jusqu'à 30 % du montant Hors Taxe pour les projets de construction, rénovation ou restructuration, 40 % du montant Hors Taxes pour l'équipement matériel et mobilier ainsi que pour l'acquisition de nouvelles collections (vinyles, objets), et 50 % pour l'informatisation et création de services numériques aux usagers (espace et collections jeux vidéo).

➡ En termes de budget concernant le projet de réaménagement et création de collections, ce dernier représenterait une enveloppe d'environ 116 250 € HT réparti sur 2 ans dont 82 000 € HT dédiés au mobilier (60 000 €), à l'aménagement de la pièce de jeu (16 000 € , aux créations de collections (3500 € pour les vinyles, 2500 € pour les jeux vidéo sur place). Une fois les collections créées, leurs budgets d'acquisition sont prévus pour être à moyen constant. Concernant les vinyles, la ligne d'acquisition des CD baissera afin de compenser leur achat pour une dizaine de titres par an. Le budget DVD sera également redéployé pour l'acquisition de jeux vidéo.

La création des fonds matériels interviendra en phase 2 (2026) à l'exception du prêt de lecteurs DVD possible dès 2025.

Concernant le fonds d'objets, il est envisagé en première intention de valoriser du matériel de récupération (don, recyclerie), un montant minime pourrait-être engagé à cet effet.

Le service de jeux vidéo sera déployé en phase 2 afin d'être en adéquation avec la création de la salle de jeu. Dans un premier temps seules les actions sur place seront proposées. Il sera fait appel au matériel du Pôle Métropole en cas de demande du public pour le prêt à domicile.

Le renouvellement des liseuses et tablettes devra également se faire à court-moyen terme.

L'achat d'un pc portable supplémentaire pour la gestion en interne est également prévu pour 2025.

Financièrement, ce projet a un coût sur le volet réaménagement, rénovation du parc électrique et luminaire et dans une moindre mesure pour le matériel numérique et la création du fonds vinyle.

L'appel à la Dotation Générale Décentralisée pourra permettre de réduire ces coûts.

Les volets acquisition, services et Action culturelle sont prévus pour être déclinés à moyens constants¹⁰⁴.

¹⁰⁴ L'évolution de la population sera cependant un élément d'augmentation des budgets d'acquisition.

Conclusion et remerciements

Les équipes municipales successives de la commune de Collonges au Mont d'Or sont depuis longtemps attentives à proposer un service de Lecture Publique municipale de qualité à leurs habitants.

Le passage dans un bâtiment spacieux, doté de moyens financiers et humains confortables en 2013 a permis à la Médiathèque de Collonges au Mont d'Or de prendre une autre envergure en matière de propositions culturelles.

Après 12 ans de fonctionnement, de mutations importantes (passage à la Métropole de Lyon, entrée dans le réseau ReBONd), l'équipe a bien pris conscience des enjeux communaux actuels et à venir et a su réinterroger son fonctionnement, ses besoins et la qualité des services rendus aux collongeards. Le projet présenté ici permet d'imaginer un service rendu aux habitants global, en matière culturelle et plus généralement dans l'objectif d'accroître le bien-vivre ensemble.

Ces réflexions pour aboutir à ce que peut être la Médiathèque de demain sont menées par une équipe dynamique et motivée.

Cette dernière est accompagnée et soutenue tout au long de ce processus par l'équipe municipale et en particulier Mme Lefrêne, Adjointe à la Culture et M. Cartier Adjoint aux finances, la Directrice Générale des Services, Mme Gaillard, l'ensemble des collègues des services municipaux partenaires et également au niveau professionnel par Mmes Cointe, Plouy et Reymondon du Pôle Métropole de la BML et Mme Bousard coordinatrice du réseau ReBONd. Merci également à l'équipe du Service Livre et Lecture de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes pour leurs conseils avisés.

Rédaction du Projet Culturel, Scientifique, Educatif et Social :

Elise Figuière, responsable de la Médiathèque.